

2014 – 2020

Programme de développement rural

Guadeloupe Saint Martin

Tome I

Etat des lieux, besoins et
stratégie

Version pré-finale saisie sous SFC – Avril 2014



Table des matières

Zone géographique couverte par le programme.....	3
Classification de la région.....	4
Description du processus.....	4
Présentation des recommandations.....	5
Titre ou référence de la recommandation.....	5
Rapport complet de l'évaluation ex ante et ESE.....	8
Analyse AFOM.....	8
Identification des besoins.....	44
Justification des besoins sélectionnées pour le PDR et le choix des objectifs, des priorités et des sous-priorités fondés sur la base de l'analyse AFOM et l'évaluation des besoins.....	65
Le choix, la combinaison et la justification des mesures de développement rural pour chaque priorité et sous-priorité.....	72
Description de la prise en compte des thèmes transversaux.....	86
Tableau récapitulatif de la logique	90
Description des capacités de conseil sur les obligations réglementaires et les actions retenues en lien avec l'innovation.....	90
Informations complémentaires.....	94
Conditionnalités ex ante.....	94

Classification de la région

Sont classées en « objectif de convergence » les régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% du PIB moyen par habitant de l'Union Européenne. A ce titre, la Région Guadeloupe est classée en objectif de convergence.

3. Évaluation Ex-ante

Description du processus

Conformément à l'article 55 du règlement (UE) n° 1303/2013, les documents de programmation doivent être soumis à une évaluation ex-ante avant leur soumission à la Commission Européenne. «Les États membres effectuent des évaluations ex-ante dans le but d'améliorer la qualité de la conception de chaque programme» .

L'évaluation ex-ante est un processus interactif, dans le sens où les évaluateurs examinent les documents et émettent des avis et des recommandations, indépendamment de leurs rédacteurs. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'analyse et des solutions proposées.

Les critères d'appréciation portent donc principalement sur :

- La stratégie du programme (son adéquation aux besoins et sa justification), et le programme en lui-même (sa pertinence, sa cohérence interne et externe, son efficacité et son utilité attendue) ;
- Les indicateurs, le dispositif de suivi et d'évaluation du programme prévus ;
- La cohérence des dotations financières, au regard des priorités définies et des objectifs de concentration des interventions et des fonds ;
- La contribution à la stratégie Europe 2020 ;
- L'évaluation des incidences sur l'environnement.

Par ailleurs, « l'évaluation ex-ante intègre les exigences en matière d'évaluation stratégique environnementale...en tenant compte des besoins d'atténuation du changement climatique » (article 55 du règlement (UE) n° 1303/2013). Les programmes européens doivent également faire l'objet d'une évaluation stratégique environnementale (ESE), conformément à la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et au décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Il est donc prévu de conduire l'ESE et l'évaluation ex-ante dans une même prestation.

L'évaluation ex-ante doit ainsi établir de quelle manière les résultats de l'évaluation stratégique environnementale ont été pris en compte dans les documents finaux, les effets notables probables des programmes.

Cette évaluation se déroulera en cinq grandes phases qui seront articulées avec le planning général proposé par la DATAR:

- **Une première version du programme le 30 juin 2013 (V0)** : Cette version contiendra le diagnostic territorial détaillé, l'analyse AFOM (Atouts, faiblesses, opportunités, menaces) et les besoins en découlant par priorité, et sous-priorités, et les premiers éléments exposant les orientations stratégiques (choix des priorités et sous

priorités) et la logique d'intervention (combinaison pertinente des mesures).

- **Une deuxième version le 30 septembre 2013 (V1)** : Elle contiendra une version actualisée des éléments développés dans la version du 30 juin, une version développée des points ayant fait l'objet d'un plan détaillé dans la version du 30 juin, et une première version de la maquette financière du programme.
- **Une troisième version le 14 février 2014 (V2)** : elle contiendra une version intermédiaire de l'ensemble des chapitres du programme en vue de sa finalisation.
- **Une version le 14 avril 2014, saisie sous SFC** qui sera transmise à la Commission européenne.

Présentation des recommandations

Tableau généré par SFC

Titre ou référence de la recommandation

Date	Sujet	Recommandation	Prise en compte de la recommandation
L'analyse AFOM et les besoins			
23/09/13	Description générale	Une description globale à rédiger qui devra refléter les caractéristiques du territoire	Prise en compte dans la V1
23/09/13	AFOM	Regroupement par priorités Précisions de type quantitatif Toilettage expressions peu précises Priorisation	Prise en compte dans la V2 sans le regroupement par priorités qui n'est pas effectif (segmentation selon les objectifs de la PAC)
23/09/13	Indicateurs de contexte	Toilettage des libellés conforme à la version de septembre Indicateurs spécifiques à définir	Prise en compte dans V2
23/09/13	Besoins	Lien à renforcer entre l'AFOM et les besoins Une identification des besoins qui doit être hiérarchisée	Prise en compte dans V2
19/09/13	Bruit	La thématique du traitement du bruit n'est pas pris en compte	A l'échelle de la Guadeloupe, les activités agricoles, agro-alimentaires et forestières n'ont pas, à leur niveau de développement, un impact majeur en terme de bruit.
19/09/13	Agriculture biologique	La thématique développement Agriculture biologique à développer	Prise en compte dans la V2 en identifiant un besoin spécifique à l'agriculture biologique et un paragraphe spécifique dans l'état des lieux

Date	Sujet	Recommandation	Prise en compte de la recommandation
04/11/13	Description générale	La section est structurée par priorité. Structurer la section selon une logique plus générique en vue d'être utile aux autres documents stratégiques guadeloupéens	Structuration selon les trois grands blocs de titre des indicateurs de contexte (recommandation DG Agri en date du 13/11/2013)
04/11/13		Supprimer les indicateurs en doublon, sauf si le rédacteur juge pertinent d'insister sur le point	Effectué
04/11/13		Supprimer les objectifs de la description générale	Effectué
04/11/13	Organisation de l'analyse AFOM	Regrouper les éléments afin de maintenir un lien logique entre les parties (par priorité ? Par grands objectifs de la PAC)	Structuration selon les trois grands blocs de titre des indicateurs de contexte (recommandation DG Agri en date du 13/11/2013)
04/11/13	Contenu de l'analyse AFOM	Préciser davantage et développer certaines éléments présentés afin de mieux refléter les spécificités du territoire, notamment ceux soulignés par d'autres diagnostics (cas de la pression sur le foncier et de l'importance des filières traditionnelles)	Effectué
		Regrouper les éléments par thème et ajouter un titre problématisé	Effectué
		Revoir la formulation/classification des points en fonction de leur dimension endogène, exogène, actuelle ou future	Effectué
04/11/13	Indicateurs	Mettre à profit l'espace commentaire pour souligner les indicateurs emblématiques de la Guadeloupe	Effectué
		Veiller à la cohérence entre les données de la description générale et les indicateurs en tout point ; corriger l'écart portant sur le couvert forestier	Les données sur le couvert forestier sont issus de travaux récents de la DAAF. Il est donc retenu le pourcentage de 49%.
04/11/13	Transversal	Non-conformité avec le format SFC	Reprise du format SFC version octobre 2013
	Lien AFOM/besoins	Présenter la sélection des besoins en lien avec l'AFOM	Effectué
		Intégrer les ajustements figurant dans le projet de règlement du	Ajustements effectués au regard du règlement n° 1305/2013 en date du 17

Date	Sujet	Recommandation	Prise en compte de la recommandation
04/11/13	Présentations des besoins	FEADER du 6 septembre 2013, notamment sur la priorité 2 qui comprend la gestion durable des forêts	décembre 2013
		Pour chaque besoin, préciser à quels domaines et thèmes transversaux ils contribuent et en proposer une description	Effectué
		Regrouper les besoins similaires au lieu de les décliner par filière	Effectué
		Simplifier les besoins multiples en besoins unitaires	Effectué
		Veiller à formuler les besoins de manière homogène	Effectué
Construction de la logique d'intervention			
04/11/13	Pertinence avec la stratégie UE 2020	Établir un tableau d'articulation entre la stratégie du PDR et celle de l'UE 2020	Effectué
		Justifier les domaines prioritaires non couverts par la stratégie	Effectué
		Affiner le lien entre les sous-objectifs et les domaines prioritaires	Effectué au travers du tableau Priorité/ Sous priorité/orientation stratégique/ objectif spécifique/ besoins/ opérations (chapitre 5.1)
		Renforcer le lien entre la stratégie et l'objectif de l'UE de renforcer les TIC pour contribuer au tourisme rural	La priorité 6C n'est pas retenue dans le cadre du programme : les actions seront financées sur le FEDER dans une logique d'approche cohérente globale
04/11/13	Pertinence de la stratégie au regard de la PAC	Ajouter des éléments dans la stratégie concernant la mise en valeur du patrimoine naturel exceptionnel ainsi que l'adaptation au changement climatique	La mise en valeur du patrimoine naturel exceptionnel ainsi que l'adaptation au changement climatique ont été mentionnés en terme de besoins
04/11/13	Pertinence avec l'identification des besoins	Faire apparaître de manière plus évidente les besoins retenus pour la stratégie parmi les besoins identifiés	Effectué au travers du tableau en chapitre 5.1 par l'ajout de 2 colonnes : besoins sélectionnés et besoins non sélectionnés pour le PDR
		Renforcer le lien entre le sous-objectif de « développer l'employabilité des salariés agricoles et des publics fragiles » et les besoins	Ce sous-objectif a été réécrit sous un chapeau plus global « accroître le niveau d'encadrement, de formation et de suivi ». L'employabilité des salariés agricoles est mentionnée dans le

Date	Sujet	Recommandation	Prise en compte de la recommandation
			besoin au point 4.2.7. La prise en compte des publics fragiles est opérante au travers de critères de sélection.
		Faire apparaître le lien logique entre les besoins et les sous-objectifs de « Développer l'agriculture biologique » et de la diversification de la production	L'agriculture biologique constitue un besoin placé sous l'objectif spécifique « asseoir des pratiques agricoles et forestières favorables aux écosystèmes »
04/11/13	Formulation des objectifs	Homogénéiser les formulations	Effectué
04/11/13	Lien entre la stratégie retenue et les mesures	Clarifier le lien entre les mesures et les objectifs spécifiques	Effectué
04/11/13	Présentation des mesures retenues par domaine prioritaire	Limiter le nombre de mesures retenues par domaine prioritaire	Effectué
		Présenter plus précisément les mesures retenues jusqu'au niveau de la sous-mesure	Effectué

A compléter – rapport évaluation ex ante V2 et ESE

Rapport complet de l'évaluation ex ante et ESE

Cf annexe I

4. Analyse AFOM et identification des besoins

Analyse AFOM

Description générale

Contexte socio-économique et rural

Région Ultrapériphérique (RUP) de l'Union Européenne, la Guadeloupe se caractérise par l'éloignement et l'insularité de son territoire. L'économie de l'île se distingue par l'étroitesse de son marché et des surcoûts d'approvisionnement et de transport se répercutant sur l'ensemble des acteurs économiques qui doivent ancrer leur développement dans un contexte marqué par des coûts salariaux bien supérieurs aux moyennes de la zone Caraïbe.

Par ailleurs, l'exiguïté de l'île et le relief du territoire dans sa partie Basse-Terre favorisent les phénomènes de pression anthropique alors que la Guadeloupe dispose d'un patrimoine environnemental et d'une biodiversité exceptionnels.

Une économie tertiaisée encore éloignée du niveau de richesse national

Entre 1993 et 2008, la croissance économique a été plus soutenue en Guadeloupe qu'en France métropolitaine. Ainsi, le produit intérieur brut (PIB) par habitant qui ne dépassait pas 37 % du niveau national en 1994 en représentait 60 % en 2005. Depuis, cet écart reste stable avec 15 200 € par Guadeloupéen en 2010¹ (26 500 € pour la France – Indicateur de contexte (IC8). Néanmoins, le PIB par habitant de la Guadeloupe pour 2010 ne représente que 62 % de la moyenne des valeurs de chaque région de l'UE27.

L'économie régionale est marquée par le poids du tertiaire. Ce secteur d'activité fournit quatre cinquièmes des emplois comme de la valeur ajoutée. En comparaison avec la moyenne nationale, le secteur secondaire est moins développé (13,5% vs 18,8% en terme de valeur ajoutée brute – 2010, IC10).

Une prépondérance de petites entreprises

Le tissu économique Guadeloupéen est caractérisé par une prépondérance de petites entreprises. En 2010, 81,5 % des établissements n'ont pas de salarié. La plupart du temps, on crée son entreprise pour créer son propre emploi : en 2012, les travailleurs indépendants représentent 19,4 % de la population active occupée vs 10,7 et 14,4 % en France et dans l'UE27 (IC6). Cette situation, qui reflète un comportement d'adaptation à la taille du marché (investi et potentiel), limite l'innovation : les pools recherche/développement ne peuvent être internalisés dans les entreprises.

Une faiblesse du taux d'emploi, particulièrement marquée chez les jeunes

En 2012, le taux d'emploi des 20 à 64 ans est de 54,8 % et reste inférieur à la moyenne UE27 (68,5 % - source : Eurostat). La région est confrontée à un manque structurel d'emplois. Pourtant, entre 1982 et 2005, la croissance guadeloupéenne a été créatrice d'emplois : l'emploi a progressé de 48 %. L'ampleur du chômage en Guadeloupe (22,9 % en 2012) tient donc aussi à la croissance de sa population active, qui a bondi de 61 % entre 1982 et 2005. Dans le même temps, elle augmentait de 21 % en France métropolitaine. C'est une conséquence de la fécondité élevée des années 1960 et 1970. En 2012, la Guadeloupe compte un fort taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (52,9 % - IC7).

Le taux de bas revenus en Guadeloupe (- de 60 % du revenu médian annuel par unité de consommation) atteint 17,8 % de la population en 2006 (Source : Insee- chiffres plus récents non disponibles). En 2011, ce taux est de 19,3 et 24,2% pour la France et l'UE27 respectivement (Source : Eurostat).

En Guadeloupe, la pauvreté touche avant tout les personnes seules et les familles mono parentales.

Des niveaux de qualification insuffisants

La proportion de diplômés du supérieur entre 30 et 34 ans a été retenue comme un des indicateurs de la qualification de la population par les objectifs UE2020. Dans cette classe d'âge, la proportion de diplômés du supérieur est moins élevée en Guadeloupe qu'en France et en Europe (23,6 en 2007 vs 40,8 % et 32,3 % respectivement pour 2010). Néanmoins, les femmes de cette classe d'âge sont plus diplômées que les hommes : 27,2 % vs 18,9 % (Source : INSEE - recensement de la population 2007).

Le nouvel indicateur d'Eurostat " jeunes ayant quitté prématurément l'éducation ou la formation" regroupe l'échec scolaire et l'abandon prématuré des études. En 2007, ce taux est de 20,1 % en Guadeloupe contre 12,8 et 14,1% pour la France et la moyenne UE27 respectivement pour 2010.

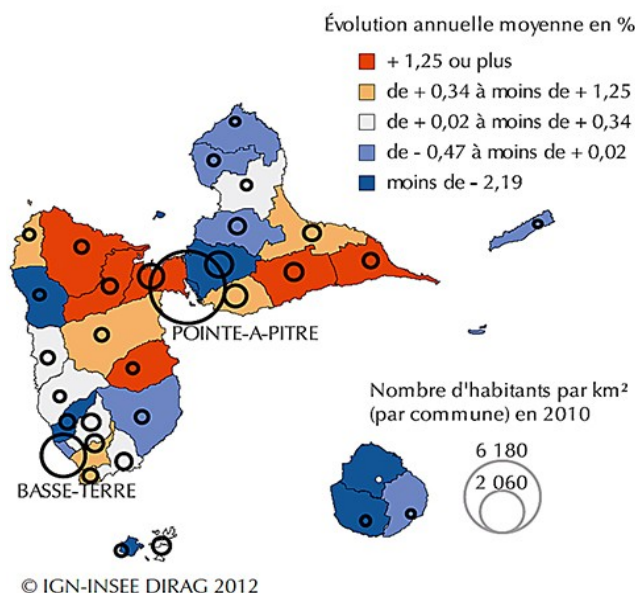
Le secteur agricole Guadeloupéen compte 9 % d'actifs formés en agriculture (22 % pour les moins de 35 ans – IC24). La formation initiale est relativement faible : en 2010, seuls 17,7% des chefs d'exploitation ont un niveau IV (Source : RA 2010).

¹ PIB/habitant en Standard de Pouvoir d'Achat (SPA).

Une démographie qui se stabilise et des dynamiques de population contrastées

Au 1^{er} janvier 2014, la population légale 2011 de la Guadeloupe est de 404 635 et St Martin compte 36 286 habitants. En 2010, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est de 2,2 enfants par femme. Ainsi, la Guadeloupe dépasse largement la moyenne des régions de l'Union Européenne (1,67). Sur la période 1999-2011, le taux de croissance annuel moyen de la population s'est sensiblement réduit par rapport à celui relevé entre 1990 et 1999 (1 % par an), pour s'établir à 0,3 %. Ce rythme de croissance démographique est désormais sensiblement inférieur à celui du territoire national (+0,5 % par an) ; il est dû exclusivement à la contribution du solde naturel (+0,9 %), le solde migratoire étant déficitaire (-0,6 %). Selon les projections de l'Insee, la population devrait rester stable à l'horizon 2040.

En Guadeloupe, les dynamiques de population sont très différentes d'une commune à une autre. Entre 1999 et 2010, les populations des communes situées au sud de la Grande-Terre, très touristiques, ont augmenté considérablement ainsi que celles des communes situées au nord-est de la Basse-Terre. En dehors de Terre-de-Haut dont la population a légèrement augmenté depuis 1999 (+ 3,4 %), toutes les « dépendances » se sont dépeuplées sur cette période (Marie-Galante, Désirade et Terre de Bas). Entre 1999 et 2010, St Martin connaît une croissance annuelle moyenne de la population de 2,21 %.



De la question de l'égalité hommes femmes

En Guadeloupe, les inégalités des hommes et des femmes devant les emplois demeurent. En 2010, pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles, le salaire horaire net est toujours inférieur pour les femmes. En moyenne, il se situe à 14,5 € (vs 15,3 € pour les hommes). L'écart se creuse pour la catégorie des cadres (23,1 vs 25,8 € pour les femmes et les hommes respectivement – source : Insee). Les femmes sont confrontées plus fortement à des problématiques d'emploi : en 2012, si le taux d'emploi des 20-64 ans est de 54,8 %, celui des femmes pour la même tranche d'âge n'est que de 50,5 % (IC5).

Agriculture et agro-alimentaire

Un retard de développement sourcé dans des fondements historiques

Avec une couverture de près de 37 % du territoire au sens des documents d'urbanisme, le secteur agricole demeure prégnant en matière de développement économique, social et environnemental.

Aussi, l'histoire de l'agriculture guadeloupéenne n'a permis, que très récemment, de développer une base sociale et technique favorisant l'assise progressive d'une classe de producteurs agricoles performants et indépendants. A partir des années 80 s'est constitué un paysannat guadeloupéen et de nouvelles filières de production se sont mises en place.

En Guadeloupe, la productivité du travail en agriculture est pratiquement 2 fois plus faible qu'à l'échelle nationale (19 703 vs 36 894 €/UTA – IC14). De même, le revenu des facteurs en agriculture est de 17 810 €/UTA en 2011 pour la Guadeloupe alors que la France affiche une valeur de 30 764 €/UTA pour 2012 (IC25). Les besoins en infrastructures et moyens de production sont encore importants afin d'accompagner les entreprises agricoles dans leur performances économiques tout en veillant à leur durabilité environnementale.

L'histoire foncière a généré des exploitations dont la taille physique moyenne est modeste (4,1 ha² vs 55 ha en France métropolitaine) avec corollairement, une pluriactivité importante (19,8 % des chefs d'exploitations et des co-exploitants travaillent à temps complet – source : recensement agricole - RA, 2010). En 2011, la Production Brute Standard moyenne est de 22 632 € (IC17).

Des zones à handicaps multifactoriels

Tous les agriculteurs ne bénéficient pas de conditions optimales : certaines zones, à handicap naturel particulièrement important, rendent le travail pénible et moins rentable. A titre d'exemple, 27,3% de la SAU est classée en zone de montagne.

A Marie-Galante, Les Saintes et la Désirade, la double insularité impacte également les entreprises agricoles, avec, en particulier, des surcoûts importants générés, des difficultés dans l'approvisionnement des intrants ou matières premières, ...

En Guadeloupe, la contamination des sols à la chlordécone est circonscrite sur une surface voisinant les 6 500 ha.

Focus sur la chlordécone

Préventivement, et avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, un programme d'analyse de sols et de conseils aux exploitants agricoles a été mis en place afin que les légumes sensibles à la contamination par la chlordécone ne soient cultivés désormais que sur des sols sains ou dont le niveau de contamination est compatible avec leur culture. En élevage, des analyses d'herbe, des analyses de sols et d'eau ainsi que des préconisations en matière de conduite au pâturage ont été réalisées. L'utilisation des parcelles contaminées reste possible pour le début de l'engraissement des animaux mais ces derniers doivent être placés ensuite en décontamination sur des parcelles saines pendant une durée d'un an avant leur abattage. La contamination des sols reste encore un frein à la logique de diversification qui, selon les conjonctures de filières à venir, doit être encouragée dans ses dimensions techniques et économiques.

Des capacités en terme de recherche, expérimentation et transfert

Parallèlement, la Guadeloupe est dotée de structures de recherche conséquente (INRA, CIRAD et UAG), des centres et instituts techniques spécialisés (IKARE, IT₂, Centre Technique de la Canne à Sucre - CTCS), un Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA), un pool formation développé sur l'ensemble du territoire et des capacités de conseil en place. Les besoins en recherche/ développement/ formation sont conséquents notamment au niveau du transfert. Certains champs thématiques en rapport avec des enjeux de compétitivité et d'environnement sont encore insuffisamment investis et ce, dans un contexte tropical. Notamment, la liaison entre agriculture et foresterie est encore très faible alors que la Guadeloupe compte près de 80 000 ha de forêt.

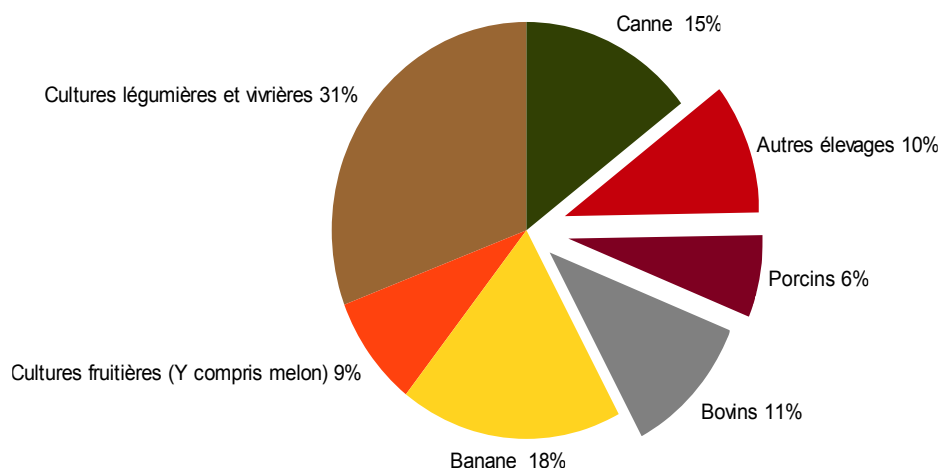
Des filières agricoles diversifiées

En 2010, la valeur de la production hors aide des filières agricoles majeures de la Guadeloupe se répartit selon les valeurs suivantes.

² 4,02 ha en 2011 selon les données Eurostat.

Filières agricoles	Valeur de la production hors aide
Cultures légumières et vivrières	50,7 M€
Cultures fruitières (y compris le melon)	14,2 M€
Banane	30,4 M€
Elevage	45,4 M€
Canne à sucre (et 26,4 M€ pour le sucre)	24 M€

Source : DAAF Guadeloupe – Service de l'Information Statistique et Économique



Fruits et légumes – élevage

En 2010, les secteurs des fruits et légumes comporte 3 950 ha pour une production totale de 56 000 tonnes, dont 32 500 tonnes pour les cultures légumières hors melon. Les taux de couverture des besoins de la population guadeloupéenne ont progressé : depuis deux ans, la Guadeloupe est auto suffisante en tomate, concombre, salade, christophine et melon. Le développement de la production sur les autres légumes doit se poursuivre.

Taux de couverture (2010)	
Total légumes	62%
Légumes produits en Guadeloupe (Exclusion des légumes importés non cultivés en milieu tropical)	83%
Total fruits	57%
Fruits produits en Guadeloupe (Exclusion des fruits importés non cultivés en milieu tropical)	73%

Source : DAAF Guadeloupe – Service de l'Information Statistique et Économique

En 2012, l'apparition du *Citrus Greening* a engendré de fortes pertes chez les producteurs d'agrumes avec une nécessité d'arrachage des plantations à terme.

La production bovine, la plus importante des DOM avec 1889 tonnes produites en 2010, est en diminution de 10 % ces dernières années liée à la disparition d'un nombre important de petits détenteurs. La production de porcs en Guadeloupe affiche une croissance de 63% entre 2006 et 2010, avec 1 171 tonnes produites en 2010. Des efforts sont également entrepris en ovin, caprin, volailles et lapin. En dehors de la filière porcine qui couvre à 95% le marché du frais, les autres filières ont des marges importantes avec des taux de couverture inférieure à 50%. La production d'oeuf a connu une progression importante avec un taux de couverture de 75% en 2010. Les miels produits en Guadeloupe possèdent une notoriété internationale avec une

typicité et un panel de goût remarquables ; ce secteur offre également des marges de progression.

Banane

En 2010, la surface totale en banane est de 2 453 ha. En dépit d'une chute d'un quart de son chiffre d'affaires depuis le début de la décennie, le secteur de la banane confirme son net redressement : la production commercialisée en 2012 est en hausse de près de 9 % vis à vis de 2011 avec plus de 70 000 tonnes produites. Néanmoins, la cercosporiose noire, détectée pour la première fois en 2012 en Guadeloupe, s'est largement répandue sur l'ensemble de la sole bananière. Elle représente une menace pour la filière car elle induit une perte de production, une augmentation des réfections commerciales et des taux mûrs des bananes à leur arrivée en Europe. Des solutions sont à l'étude avec, d'ores et déjà, une pratique répandue de l'effeuillage qui permet de limiter sa propagation.

56 % des salariés agricoles en Guadeloupe travaillent pour cette filière structurée autour d'une seule organisation, les Producteurs de Guadeloupe (LPG) et formant avec Banamart en Martinique une Union de Groupements (UGPBAN) ayant pour objectif la commercialisation des bananes et la baisse des coûts de fret et des intrants.

Canne à sucre

En 2010, la canne à sucre occupe 14 173 ha soit 45 % de la SAU. Il convient de souligner la stabilité de la sole cannière dans un contexte de diminution de la SAU. Près de 4 000 exploitations consacrent tout ou une partie de leurs activités à la canne à sucre. En 2012, 585 000 tonnes de canne ont été broyées pour une production de sucre de 53 499 tonnes. Des synergies avec les autres productions agricoles sont présentes au sein de nombreuses exploitations (tête de rotation, paillage des surfaces, alimentation animale, ..). Sur le plan industriel, la filière s'appuie sur deux unités sucrières depuis 1994 – GARDEL sur le continent et SRMG à Marie Galante. La filière exploite deux terminaux sucriers, deux distilleries industrielles et 9 distilleries agricoles. Elle concourt également à la production d'énergie au travers de la valorisation de la bagasse.

PAPAM

La filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PAPAM) est également porteuse au regard de la biodiversité présente et des opportunités de niche qui en découlent. Les cultures patrimoniales, notamment la vanille, le café, le cacao, ... comportent des perspectives intéressantes à l'échelle du territoire, tant par le développement des volumes que par une valorisation des pratiques et du produit sur les plans commercial et touristique. Depuis quelques années, le secteur des plantes médicinales connaît un développement marqué dans un diptyque positionné sur le bien-être et la prévention/guérison.

De manière plus globale, la biodiversité végétale du territoire offre des perspectives intéressantes en matière de chimie verte qu'il convient d'explorer, notamment dans une perspective de réduction des déchets.

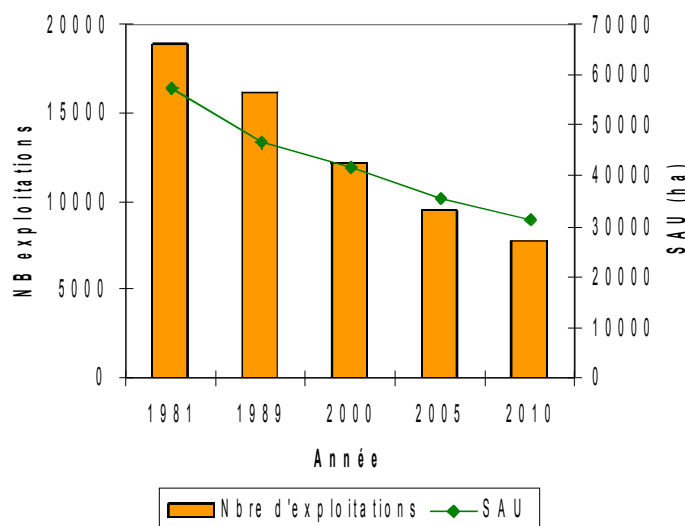
Un foncier agricole en diminution et sous exploité

En 2010, la SAU représente 31 401 ha en Guadeloupe et 348 ha à St Martin. En 10 ans, la SAU a diminué de 23% vs 3 % en France hors Tom – sources : RA 2000 et 2010), soit une baisse annuelle de 1 000 ha. Cette tendance s'accroît par rapport à la décennie précédente au cours de laquelle 450 ha, en moyenne, n'étaient plus exploitées chaque année.

En 2010, les terres agricoles représentent 62 783 ha au sens des documents d'urbanisme (Statistique Agricole Annuelle - SAA), soit 38,6% de la superficie totale guadeloupéenne. Elles se répartissent entre la SAU départementale (qui comprend également les surfaces agricoles utilisées hors exploitation agricole estimées à 10 000 ha) et un territoire agricole non cultivé de 20 800 ha. On estime que la Guadeloupe disposerait d'environ 10 000 ha de terres agricoles à

mettre en valeur, qui s'additionnent aux 2 200 ha détenus par la SAFER au titre du reliquat de la réforme foncière.

La demande de foncier agricole est particulièrement forte en Guadeloupe avec 400 demandes enregistrées au Point Info Installation, émanant principalement de jeunes dont un nombre important sort des écoles d'agriculture chaque année.



Source : DAAF Guadeloupe – Service de l'Information Statistique et Économique

Un renouvellement non effectif des générations

En 2010, si la Valeur Ajoutée Brute du secteur représente 2,41 % du total de la Valeur Ajoutée Brute totale tous secteurs confondus (IC10), 13 057³ personnes travaillent régulièrement dans la production agricole :

- 7 941 chefs d'exploitation et co exploitants
- 1 447 autres actifs familiaux
- 1 876 salariés permanents
- 1 793 conjoints non exploitants

Ces emplois permanents sont complétés par 11 142 salariés saisonniers occasionnels. Parmi les emplois agricoles, on compte 1 749 femmes chefs d'exploitations (22 %) et 3 963 femmes dans la population active agricole (soit 16,4 %).

Entre 2000 et 2010, les chefs d'exploitations sont en diminution de 34 % alors que les autres actifs familiaux baissent de 48 % et les salariés permanents de 63 %.

L'âge moyen est de 51 ans ; moins de 16% des chefs d'exploitations et des co-exploitants ont un âge inférieure à 40 ans⁴. Ils étaient 23 % en 2000. La filière maraîchage compte le plus de jeunes agriculteurs de moins de 40 ans (20 %). Globalement, la pyramide des âges démontre que les actifs de plus de 60 ans en 2000 aujourd'hui partis à la retraite, n'ont pas été remplacé par de jeunes agriculteurs compte tenu du rétrécissement à la base en 2010. Aussi, entre 2007 et 2013, le nombre d'installation aidée est faible avec annuellement, 18 dossiers en moyenne dont 35% portés par des femmes. Parallèlement, des installations sont réalisées par des personnes de plus de 40 ans, à la suite d'une période de formation, reconversion ou disponibilité plus importante, en particulier pour les femmes.

³ 12 990 selon les données Eurostat.

⁴ 5,89 % ont moins de 35 ans selon les données Eurostat.

Une structuration engagée des filières

Si la taille moyenne des exploitations est modeste et que, corollairement, la pluriactivité est importante, la nécessité de l'action collective revêt une singularité à l'échelle du territoire : elle permet de structurer, concentrer l'offre et mutualiser des moyens très peu rentables à des échelles individuelles. Cette action collective est encore jeune compte tenu de l'histoire de l'agriculture guadeloupéenne hormis les filières canne et banane. Elle s'est traduite par la mise en place de structures de type coopératif (SICA, Coopératives, Cuma, ...) et inter professionnelles dans l'ensemble des secteurs productifs.

57% des exploitants agricoles guadeloupéens ont déclaré vendre une partie de leur production via un ou des circuits-courts (un intermédiaire au maximum, RA 2010). Pour 39% de ces exploitations, ce mode de distribution représenterait près de 75% du chiffre d'affaire total. Parmi les principaux modes de vente en circuits courts identifiés on retrouve la vente à un commerçant détaillant (42% des ventes), puis la vente au bord des champs (31%) et enfin la vente dans les marchés (12%, RA, 2010).

Une certification environnementale des exploitations et des signes de qualité et d'origine peu développés

Hormis l'Agriculture Biologique encore très peu développée en Guadeloupe (166 ha en 2011) et l'IGP Melon (250 ha qualifiés en 2013), des démarches sont engagées pour l'obtention des signes de qualité suivants : l'IGP Rhum, l'IGP banane, l'IGP ananas et l'IGP miel. En 2013, plus de 10 producteurs sont engagés dans le label Rup Guadeloupe.

Concernant la filière banane, le référentiel BANAGAP se caractérise par des niveaux d'exigence supérieurs à ceux de GLOBALGAP sur les aspects environnementaux et sociaux. En 2013, 30% des exploitations productrices de banane export sont certifiées, avec un volume total représentant 70% de la production du territoire.

Des initiatives Global Gap sont enclenchées dans la filière melon.

Quelques exploitations en fruits et légumes sont en cours de certification Agri-confiance.

Des risques climatiques et sanitaires conséquents

En milieu tropical, les risques en agriculture sont importants : les maladies phytosanitaires (cercosporiose noire, *citrus greening*, ...) et les agents pathogènes dans le secteur animal peuvent diminuer la production de manière conséquente. Les aléas climatiques impactent également fortement la production et ce, de manière récurrente. Les infrastructures agricoles sont potentiellement concernées par les menaces sismiques. En Guadeloupe, le système assurantiel n'est cependant pas développé en l'absence d'offre de produits sur le territoire.

Un secteur agro-alimentaire peu développé et diversifié

En 2010, le secteur des entreprises de l'agroalimentaire représente 298 entreprises dont seules 30 comptent plus de dix salariés. Ce secteur emploie 1 902 salariés. D'autre part, il faut compter 213 entreprises d'artisanat commercial rattachées au domaine des IAA (boulangeries, boucherie...) représentant 672 emplois (Source : SSP Esane, 2010). Compte tenu de la taille des entreprises, les pools recherche/développement sont peu développés ou inexistantes ; de surcroît, l'offre en équipements est souvent dimensionnée pour des marchés plus importants et la maintenance est coûteuse au regard de l'éloignement des services après-vente avec une nécessité corrélée de constituer un important stock de pièces de rechange.

En 2009, la valeur ajoutée du secteur agroalimentaire représente 86 millions d'euros. Plus du quart de cette valeur est générée par la filière sucre, rhum et autres alcools. Une progression du secteur des viandes est constatée avec la mise en place et le fonctionnement d'unités d'abattage et de découpe.

Une faible bancarisation des projets et des outils d'ingénierie financière insuffisants

En Guadeloupe, les exploitants agricoles sont confrontés à un accès restreint aux prêts bancaires. En lien avec la taille des entreprises, la faiblesse des apports et des garanties

personnels limitent la bancarisation des projets. Conjointement, les outils en matière d'ingénierie financière sont peu développés et activés : le fond de garantie pour l'agriculture et la pêche mis en place en 2011 (FOGAP), a pour vocation de garantir des crédits bancaires à court, moyen et long terme en lien avec un projet d'investissement (préfinancement de l'aide ou financement de la part privée) ou pour préfinancer une aide publique à l'exploitation. Le FOGAP a néanmoins été très peu sollicité par les banques et insuffisamment relayé lors du montage des projets. Quant au fond Dom (garantie), il ne répond qu'à des entreprises agricoles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 € et ce, exclusivement pour des prêts de moyen/long terme.

Pour les entreprises hors secteur agricole, une complémentarité de certains dispositifs d'ingénierie financière à l'aune des tickets d'intervention et des publics cible est constatée aussi bien pour les phases d'amorçage, de création et de développement. Néanmoins, le préfinancement des subventions européennes n'est pas facilité par un dispositif de garantie de l'emprunt à court terme.

Environnement et climat

Une biodiversité remarquable et reconnue à l'échelle mondiale

La situation au cœur des Caraïbes, le climat tropical et le caractère insulaire font de l'archipel guadeloupéen un territoire riche du point de vue de la diversité des milieux naturels, l'un des 34 « points chauds » mondiaux pour la biodiversité. Unanimement reconnue comme exceptionnelle, elle bénéficie de protections réglementaires, d'inventaires scientifiques, mais également de labels internationaux. Les aires protégées et les ZNIEFF recouvrent environ 20% de la surface totale de l'archipel Guadeloupéen. Chaque catégorie d'espace naturel protégé fait l'objet d'une réglementation spécifique plus ou moins contraignante. Ces espaces concernent des stations écologiques, des paysages littoraux remarquables et des espaces naturels. Ils constituent un véritable patrimoine naturel, capital précieux à conserver et à transmettre aux générations futures. Les différents périmètres des espaces protégés peuvent se superposer, les réglementations n'ayant pas nécessairement les mêmes objectifs, mais ces objectifs apparaissant souvent comme complémentaires. Il s'agit d'une dominante de protections très fortes, à la mesure du patrimoine naturel et de l'enjeu qu'il constitue.

Une surface forestière conséquente mais peu valorisée

En 2013, selon les données des services de l'Etat (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), la forêt guadeloupéenne couvre 79 557 ha, soit 49 % de la superficie de la Guadeloupe. 45 % des surfaces forestières sont soumises à des régimes de protection spéciaux et/ou gérées par l'Office National des Forêts (ONF) soit 35 717 ha,. La surface restante (43 840 ha), non soumise, comprend 38 688 ha de forêt privée, détenue par plus de 32 000 propriétaires. 96% des propriétaires ont une surface inférieure à 5 ha

La forêt naturelle est constituée de la zone de cœur du Parc national de Guadeloupe (14 828 ha) et des formations altitudinales (2 472 ha). Sa superficie totale est considérée constante dans le temps depuis 1990. Les plantations (3 236 ha) sont constituées de mahogany (très majoritairement) et de laurier rose (*Podocarpus* sp) avec un potentiel de 14 000 m³/an de bois rond. A ce jour, la valorisation de la forêt guadeloupéenne est limitée à l'exploitation de bois d'œuvre pour l'artisanat local, la production de charbon et les étais pour l'agriculture. Les différentes phases (exploitation forestière, première et seconde transformation du bois) constituant une filière forêt-bois classique sont absentes. Aujourd'hui, la phase de transformation est représentée par environ 400 petites entreprises (ébénistes, menuisiers, charpentiers) totalisant 1 200 emplois et utilisant quasi exclusivement du bois d'œuvre importé (32 000 m³ par an).

En dehors de la mise en place d'une filière bois durable, se pose la question de l'agroforesterie, principalement déclinée en Guadeloupe comme le déploiement de pratiques agricoles sous forêt naturelle. Cette approche, anciennement développée par des pratiques agricoles dans un

écosystème à étage, est source d'intérêt pour les propriétaires forestiers qui souhaitent valoriser leur patrimoine de manière durable par la mise en place de productions respectueuses du couvert et de l'environnement.

Une agriculture biologique peu pratiquée malgré de réels potentiels de marché

En 2011, l'agriculture biologique compte 28 exploitations sur 166 ha, soit 0,52% de la SAU (vs 2,66% et 3,65% pour la France et l'UE27 respectivement). Son développement souffre, en particulier, d'un manque d'accompagnement technique de qualité, en capacité de déployer des itinéraires en liaison avec les contraintes particulières du milieu tropical. Les agriculteurs sont également confrontés à une perte conséquente de production pendant les années de conversion, qui est aujourd'hui insuffisamment compensée. Le différentiel de coût de production avec celui des produits conventionnels reste élevé, impactant le prix de vente.

Les consommateurs guadeloupéens restent demandeurs de ce type de produits, qui en GMS, sont essentiellement importés. De même, pour certaines communes, la restauration collective est en demande de produits AB, matérialisée par des lots spécifiques dans leur dossier de consultation des entreprises. Il est constaté une certaine difficulté à répondre à ce besoin par une offre conséquente et régulière.

Une ressource en eau impactée qualitativement et des besoins quantitatifs encore non couverts en agriculture

Aspects qualitatifs

Dans le contexte actuel, l'état des lieux montre que seulement, un quart des cours d'eau ne présente pas de risque pour l'atteinte du bon état en 2015 (SDAGE 2010-2015).

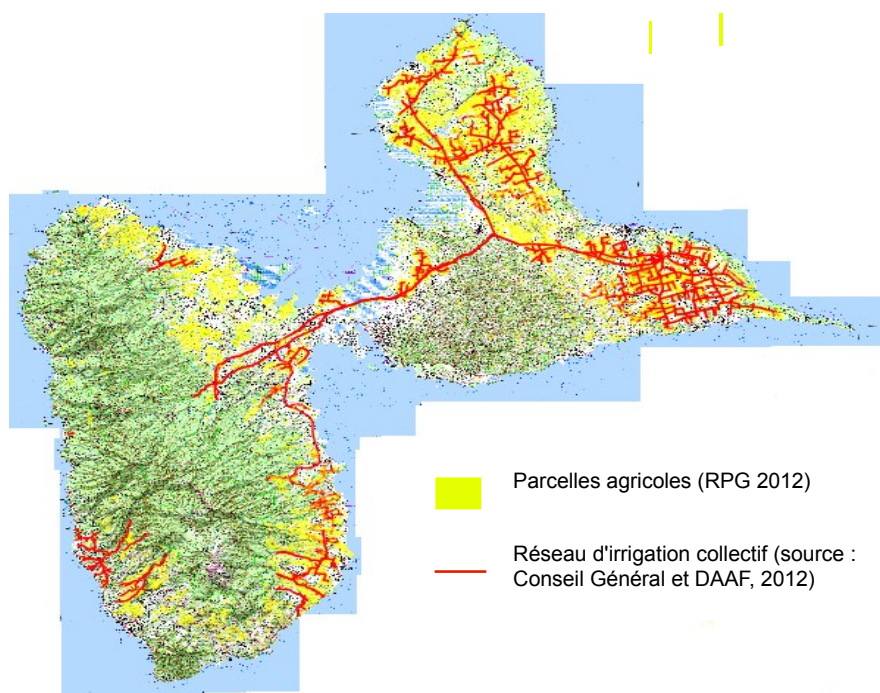
Paramètres risquant de déclasser les cours d'eau	
Etat chimique	Présence de HCH <u>béta</u> sur certains cours d'eau, paramètre de la famille des pesticides
Etat écologique	L'hydrologie : les volumes d'eau prélevés dans certains cours d'eau ne permettent pas de maintenir un débit minimum biologique permettant le développement de la vie aquatique
	La présence de seuils sur certains cours d'eau entrave la circulation des espèces dulcicoles
	La pollution par les pesticides d'origine agricole porte atteinte à la qualité des cours d'eau
	- Contaminations historiques par des molécules rémanentes : <u>chlordécone</u> , le HCH Beta et <u>dieldrine</u>
	- Contaminations par des pesticides actuellement utilisés ou récemment retirés
Dans plus de 10 % des analyses réalisées dans les cours d'eau en 2009/2010 (Source : Office de l'Eau), se retrouvent des molécules issus des activités agricoles :	
✓ Des herbicides et leurs dérivés essentiellement (<u>diéthylamine</u>, <u>AMPA</u>, <u>asulam</u>, <u>hydroxyatrazine</u>, <u>2,4 D</u>, <u>Diuron</u>) ✓ Une substance à activité désinfectante (formaldéhyde)	
Dans moins de 5 % des cas se retrouvent également des molécules à action fongicide ou insecticide.	
La pollution par le rejet des eaux usées domestiques, industrielles a un impact sur la qualité écologique des cours d'eau	

Aspects quantitatifs

La totalité de l'eau à usage agricole dans le département provient des cours d'eau de la Basse Terre, à l'exception de Marie-Galante dont les terres agricoles et les élevages sont alimentés par des forages et une retenue.

En ce qui concerne Saint Martin, il s'agit d'une île sèche, dépourvue de cours d'eau. En absence de ressource en eau douce exploitable connue, une usine de dessalement d'eau de mer permet d'assurer l'approvisionnement en eau potable de la population.

Les volumes d'eau distribués annuellement pour l'agriculture en Guadeloupe continentale varient entre 15 et 20 millions de m³ suivant la sévérité et la durée des périodes de carême, et représentent la moitié des volumes destinés à l'eau potable (plus de 30 millions de m³ consommés). En 2010, 3 550 ha sont irrigués, soit 11,3 % de la SAU (IC20).



Dans le cadre du schéma départemental mixte eau et assainissement, un bilan des ressources/besoins a été effectué. En tenant compte, en particulier, des besoins des cultures et des surfaces irrigables, les besoins en eau des réseaux d'irrigation collectifs en 2013 peuvent être estimés à :

- 15,1 Mm³ en année à carême normal
- 25,4 Mm³ en année à carême quinquennal sec
- 34,4 Mm³ en année à carême décennal sec

La fertilité des sols insuffisamment prise en compte

Les sols de Guadeloupe sont diversifiés : certains sont anciens (les ferrallitiques) et d'autres jeunes encore alimentés par la roche mère (les andosols). Une analyse comparative entre 1998 et 2010 démontre une diminution de 11% des teneurs en matières organiques des sols bananiers du Sud Basse-Terre pour les types ferrallitiques et andosols, de près de 20% en brun-rouille et de l'ordre de 5% en vertisol. Parallèlement, le nombre d'analyse de sols est en baisse depuis plusieurs années.

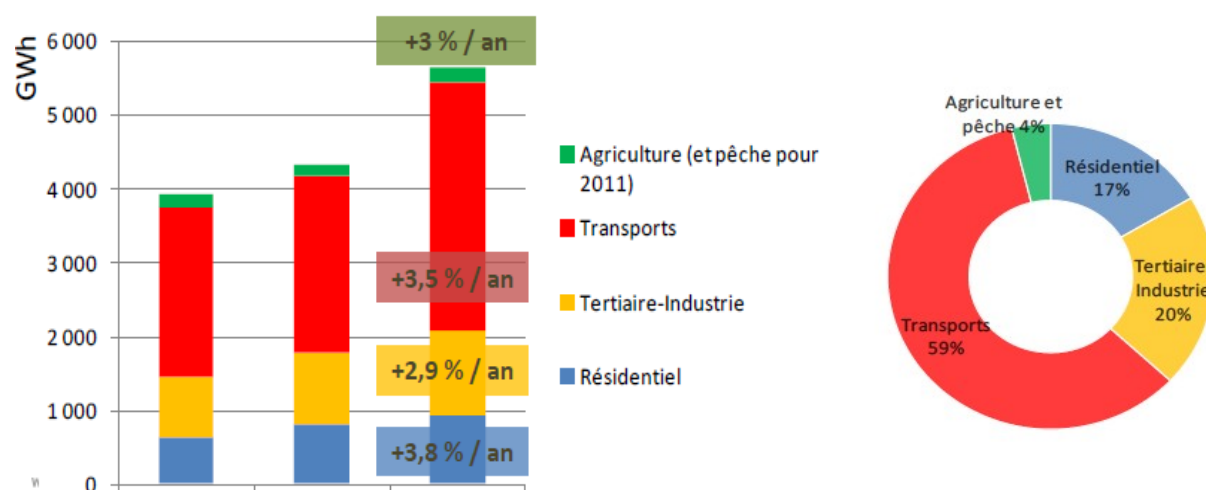
La fertilisation minérale est prépondérante et l'emploi des matières organiques est encore trop peu pratiqué. Des ateliers techniques sont néanmoins pratiqués en la matière afin d'inciter et former les agriculteurs à faire leur compost. D'autre part, le potentiel d'effluents d'élevage à l'échelle de la Guadeloupe est très peu mobilisé dans la filière compost : seules 3 000 tonnes annuels⁵ sont valorisées actuellement dans les filières de compostage de type « industriel ».

⁵ Sur plus de 5 000 tonnes de fumier et 24 000 m³ de lisier produits annuellement dans les élevages de monogastriques.

Un secteur agricole peu consommateur en énergie directe

En 2011, la demande en énergie finale totale s'élève à 5 665 GWh, soit une évolution sectorielle de + 46 % entre 2000 et 2011. Cette évolution est essentiellement due au secteur des transports (routier essentiellement et concernant à 80% le transport de voyageurs en opposition à celui des marchandises). Les produits pétroliers constituent 2/3 de la demande et les énergies renouvelables 4%. La consommation de gazole a doublé entre 2000 et 2011 avec le développement de la multimotorisation (+ 50 300 véhicules entre 1999 et 2008) et une déconnexion plus marquée entre le lieu d'habitat et le lieu de travail (>+ 13 000 actifs entre 1999 et 2008) ; parallèlement, la consommation en électricité augmente de 54%.

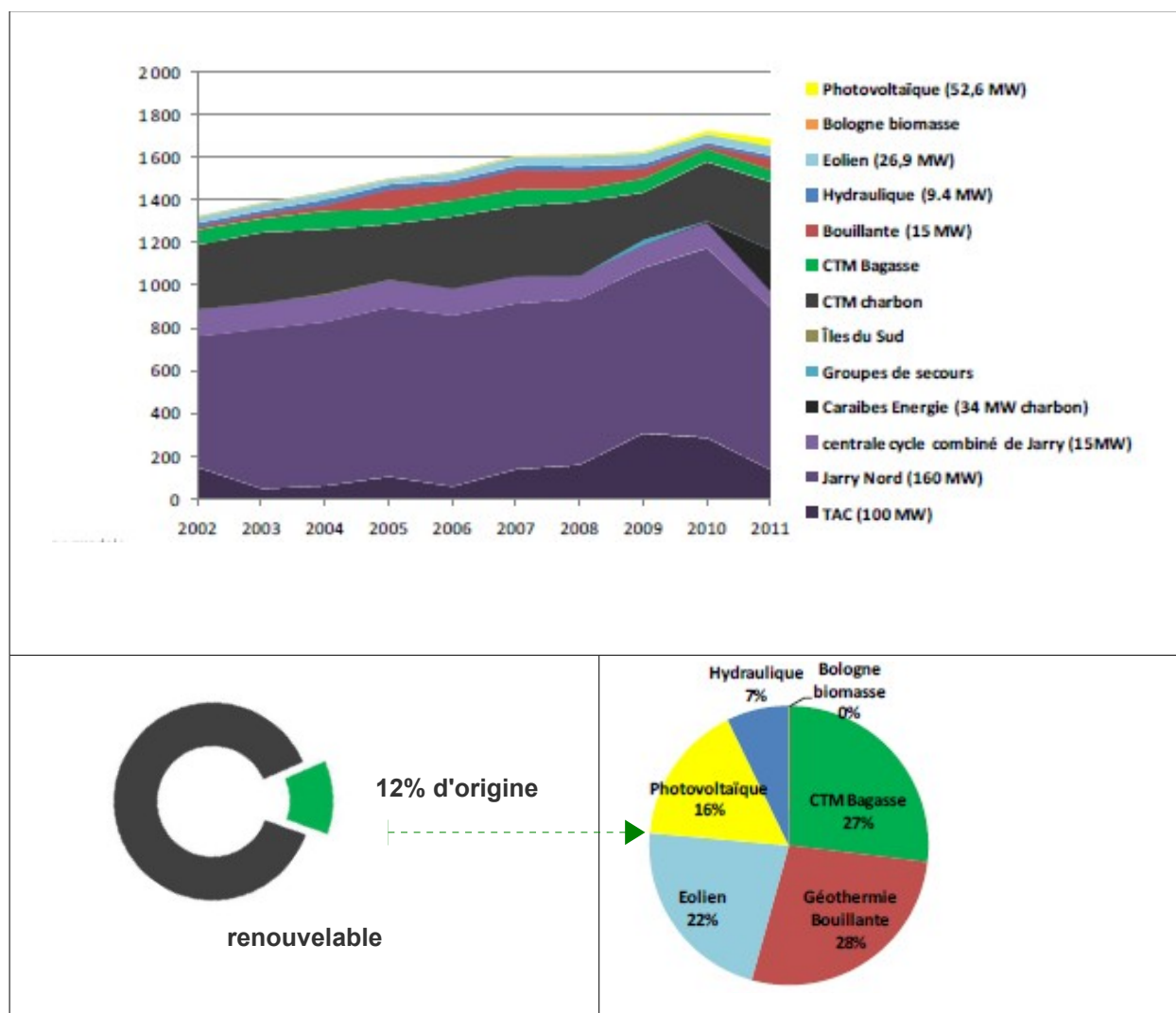
Le secteur primaire représente 4% de la consommation finale en 2011 (217 GWh dont 122 GWh pour l'agriculture) mais connaît une progression de 3% par an depuis 2000. La consommation est essentiellement due aux produits pétroliers utilisés pour les engins agricoles.



Évolution de la demande en énergie finale (PRERURE, actualisation 2012)

Une production d'énergie renouvelable minoritaire

En 2011, la production d'électricité est supérieure à 1 600 GWh avec un taux de croissance annuelle moyen de 2,8 % entre 2002 et 2011. Seule 12 % de la production est d'origine renouvelable, l'énergie fournie étant produite majoritairement à partir d'énergies fossiles (fioul et charbon). La valorisation énergétique du co-produit « bagasse » est effective tant pour alimenter l'usine de Gardel en vapeur et électricité que pour participer à la couverture des besoins en électricité de l'île au travers de la Centrale Thermique du Moule.



Source : PRERURE, actualisation 2012

la Région Guadeloupe prévoit un déploiement des énergies issues de la géothermie, la biomasse et la méthanisation afin de réduire, aux horizons 2020 et 2030, la part des énergies fossiles à 49 et 25 % respectivement.

Une valorisation insuffisante de la biomasse

En 2013, un inventaire a permis d'identifier à ce jour une ressource en biomasse de 880 244 t/an dont 671 931 t/an mobilisables.

Aujourd'hui, la valorisation énergétique de la biomasse représente 100GW (dont 2% produits par méthanisation), et transforme 260 000 t/an de biomasse soit 39% du gisement mobilisable. Un doublement de cette production utiliserait 520 000 t/an du gisement de biomasse, avec, pour corollaire la nécessité d'augmenter la collecte et le tri des gisements.

La valorisation par amendement organique quant à elle représente aujourd'hui 69 813 t/an soit 10 % du gisement mobilisable. En posant un objectif d'apport par amendement organique de 30% des besoins d'une culture en azote, soit 4 à 10t/ha selon les cultures et la qualité des sols, et compte tenu de la surface agricole en Guadeloupe, les besoins seraient de 135 000 t/ha de matière organique.

Cette voie de valorisation se caractérise par des contraintes d'utilisation notamment en raison des volumes importants de matières à déplacer et à épandre et en raison de la composition très

variable des produits. Son développement est fortement conditionné par la possibilité de compenser ces surcoûts.

Des émissions croissantes de gaz à effet de serre

Pour l'année 2011, le bilan des émissions de GES peut être estimé au total à 3 411 ktéq CO₂.

Au regard de l'inventaire des gaz à effet de serre du territoire de Guadeloupe, les principaux secteurs contributeurs sont :

- Le secteur des transports
- Les secteurs du résidentiel et du tertiaire du fait de la forte hausse des consommations électriques
- La gestion des déchets notamment du fait du poids de déchets solides sur le territoire

La contribution d'un Guadeloupéen au réchauffement climatique ne cesse de croître, et a désormais rattrapé la contribution d'un français vivant dans l'hexagone (plus de 7 téq CO₂ émises par habitant et par an).

Le secteur agriculture/sylviculture représente 7% de l'émission des gaz à effet de serre pour l'année 2011 (239,5 KtéqCO₂). Il convient de noter que les fertilisants (engrais et effluents) jouent un rôle important dans les émissions du secteur.

La valeur de l'inventaire 2010 du Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) comptabilise le puits carbone guadeloupéen à -112 KtéqCO₂. En matière de séquestration du carbone, les surfaces forestières jouent un rôle fondamental.

Une caractérisation du changement climatique et des impacts induits incomplètement connus

Pour la Guadeloupe, des projections ont été définies par le GIEC et Météo France Guadeloupe avec des incertitudes quant à la modélisation des événements extrêmes.

Dans ce contexte, les recherches doivent être complétées afin de créer des données pertinentes pour les territoires d'Outre-Mer.

Projections climatiques		
Paramètres	GIEC Horizon 2100	Météo France Guadeloupe Horizon 2070/2100
Températures de l'air	Augmentation de + 2° C	Augmentation de + 5° C
Précipitations	Diminution annuelle de -12 %	Nc.
Événements extrêmes	Intensification des cyclones, avec des vents maximum plus forts et des précipitations plus fortes	Intensification des cyclones, avec des vents maximum plus forts et des précipitations plus fortes
Niveau de la mer	Élévation de + 0,35 mètre	Élévation de + 0,80 mètre

Source : SRCAE, 2012

En dehors du renforcement des études prospectives en la matière, le Schéma Régional Climat Air Energie souligne l'importance de la diversification des productions à l'échelle de l'exploitation en tant que première démarche de mitigation.

Les macro-impacts estimés sur le secteur agricole
<i>Les rendements</i> De part la modification de certains cycles cultureux et l'augmentation de la teneur de l'air en CO2, des cultures comme la canne à sucre pourraient être impactés
<i>La pression parasitaire</i> Elle peut également être élevée en période de précipitation intense avec des conséquences importantes sur les cultures à cycle court
<i>Des risques naturels et par extension des situations de calamités agricoles</i> plus fréquents (carêmes marqués et épisodes cycloniques plus violents)
<i>Une perte de terres fertiles</i> Des terres du littoral, souvent parmi les plus fertiles, seront perdues en raison de la montée des eaux et de la salinisation de la nappe + houle cyclonique
<i>Des impacts sur l'élevage</i> En matière de confort thermique et hydrique ainsi que de disponibilité fourragère

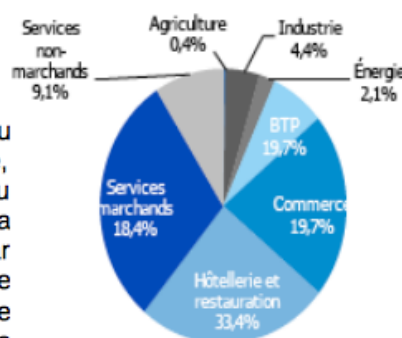
Focus sur St Martin

Situation économique et sociale

En 2011, la population Saint-Martinoise compte 36 286 habitants, la densité moyenne de la population est de 697 hab/km.

Une économie tournée vers le tourisme

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et la culture du tabac, puis sur celles du coton et de la canne à sucre, puis l'élevage, l'économie de Saint-Martin s'est fortement tertiaisée conformément au graphique ci-contre. Saint Martin, ancienne commune de la Guadeloupe, a évolué statutairement et est une Collectivité régie par l'article 74 de la constitution, en Juillet 2007. Elle s'est dotée d'une organisation consulaire spécifique : la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) qui regroupe le commerce, les métiers et l'agriculture.



Répartition de l'emploi salarié à St Martin - Source : Unedic, 2012

Un chômage conséquent en lien avec l'augmentation de la population active

Selon le dernier recensement de l'Insee en 2009, la population active rassemble 17 608 personnes. Elle représente 72,4 % de la population en âge de travailler, soit un niveau légèrement supérieur à celui de la France hexagonale (70,9 %). Le taux de chômage est de l'ordre de 24,4 % en 2013 (Source : CCI SM).

Situation physique, climatique et ressources en eau

Un climat tropical mais des ressources en eau limitée

L'île de Saint-Martin bénéficie d'un climat tropical plus sec qu'à la Guadeloupe. La pluviométrie, inégalement répartie, est un facteur limitant pour l'agriculture sur l'île, ce qui a favorisé l'expansion du tourisme depuis les années 1970. L'eau potable est produite par désalinisation de l'eau de mer ce qui fait qu'elle reste à un prix élevé. La présence de nombreux forages et de nombreux puits démontre la possibilité de récupérer de l'eau dans les nappes phréatiques. Cette eau essentiellement saumâtre peut être désalinisée par des installations privées.

Des sols et un relief diversifiés, un patrimoine naturel conséquent

L'histoire géologique de Saint-Martin est caractérisée par l'alternance d'épisodes volcaniques et des formations de calcaire récifaux. Le relief y est très diversifié. On y trouve des massifs volcaniques à plus de 300 m d'altitude, entourés de reliefs mouvementés avec des mornes, des fonds et des plaines. Sur le plan agricole, certains sols sont riches en calcaires (craignant la sécheresse) et d'autres en cendres volcaniques (sols riches pour la production agricole).

Saint-Martin compte un patrimoine naturel précieux et singulier caractérisé par une biodiversité extrêmement riche : une réserve naturelle de 3054 ha, 4 ZNIEFFs, une aire marine protégée, 335 ha affecté au conservatoire du littoral, ...La diversité avifaunistique est également conséquente.

Le secteur agricole

Une agriculture en régression et peu professionnalisée

Malgré une pluviométrie capricieuse, l'histoire de l'île, très longtemps isolée, s'articule autour de la culture (canne, coton et café et culture vivrière) et de l'élevage. Les possibilités agricoles ne sont pas à démonstrées mais à soutenir pour en faire un secteur économique. En 2010, ce secteur compte 48 exploitations avec 45 UTA et une SAU de 348 ha essentiellement consacré à l'herbe. L'île a une vocation d'élevage de ruminants qui doit être complétée par une production hors sol (porcs, volailles, lapins). Le mode d'élevage est traditionnel sur des pâtures naturelles avec parfois une complémentation. Les élevages hors sol sont majoritairement atomisés, à faible effectif. Il n'y a pas d'exploitation maraîchère conséquente hormis une unité de 8 ha et des jardins créoles de petite taille. Un groupement de producteur pluri filières a récemment vu le jour en janvier 2014 du nom de SICASMART SICA SARL.

Des potentialités de développement au regard des besoins locaux

Compte tenu des besoins de consommation de la population locale et des touristes (pour ces derniers, une équivalence est située à 1000 habitants), les potentialités de développement sont importantes (Source : CCISM, 2011). Néanmoins, sur la partie élevage, la mise en marché est conditionnée par un abattoir opérationnel.

Production	Besoins de consommation de la population	Poids unitaire moyen ou rendement surfacique	Nombre d'Unités de production pour produire à 100 % sur place
Bovins	608 T	230 kgs	2 640 bovins abattus
Ovins Caprins	144 T	10 kgs	14 400 ovins caprins abattus
Porcs	345 T	70 kgs	4 930 porcs abattus
Volailles	1 254 T	1,7 kg	737 000 volailles abattues
Lapins	4.5 T	2 kgs	2 250 lapins abattus
Œufs	5 776 000 œufs	/	19 250 pondeuses en production
Salade	342 T	12 T/ha	28,5 ha
Tomate	444 T	13 T/ha	34,2 ha
Concombre	760 T	18 T/ha	42,20 ha
Aubergine	597 T	20 T/ha	29,80 ha
Pastèque	475 T	20 T/ha	23,70 ha
Cultures vivrières	1 732 T	15 T/ha	115 ha
Fleurs	1 588 000 fleurs	/	8 ha

Forces identifiées dans la zone de programmation

Situation socio-économique et rurale

Un réseau conséquent d'acteurs en milieu rural

- Un Groupement d'Employeur (GEIQ971) et un service de remplacement (SERAG)⁶ en place
- Un réseau rural actif
- Un réseau maisons familiales en place
- Un réseau de centres de formation conséquent sur l'ensemble du territoire
- Un réseau de collectivités des communes ou communautés d'agglomération à taille importante
- Une palette d'associations labellisées œuvrant dans l'économie solidaire

Des dynamiques territoriales en place

- Une démarche LEADER au travers des Groupes d'Actions Locales
- Une diffusion des expérimentations menées autour des opérations intégrées par certains acteurs dans le cadre de LEADER ou la politique de la ville
- La mise en place de contrats territoriaux (contrats de développement durable des territoires, contrats touristiques) par le Conseil Régional avec les services de l'État, les communautés de communes, les communes en lien avec les priorités du SAR et du SDAT
- La mise en place effective du schéma directeur pour l'aménagement numérique (SDAN) de la Guadeloupe par le Conseil Régional permet le déploiement numérique sur toutes les zones
- Une complémentarité des dispositifs de prêts à l'aune des tickets d'intervention et des différents cycles de vie de l'entreprise (hors secteur agricole)

Une qualité de vie et une dimension culturelle importante

- Des infrastructures routières de qualité et en nombre
- Un bon niveau de raccordements de base
- Pas d'isolement sur le territoire rural
- Un maillage agricole sur l'ensemble du territoire
- Un habitat correct et un confort de vie
- Un attachement fort de la population aux marchés agricoles de proximité et aux manifestations culturelles associées porteuses de lien social et d'identité culturelle
- Un réseau associatif très dense et investi dans les dynamiques socio culturelles
- De nombreux petits métiers et des savoirs faire endogènes

Agriculture et agro-alimentaire

Des capacités en termes d'innovation et transfert

- Un Réseau d'Innovation et de Transfert Technologique (RITA) comprenant l'ensemble des acteurs de la Recherche Développement Formation (RDF)

⁶ GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification - SERAG : Service de Remplacement Archipel Guadeloupe

- Un pool R&D important : CTCS, CIRAD, INRA, UAG
- Une Stratégie de Spécialisation Intelligente permettant de sérier les domaines d'intervention en matière d'innovation
- Une exploitation agricole de l'EPLFPA intégrée dans des projets de recherche développement
- Une orientation des formations définie dans le plan Régional de l'Enseignement Agricole 2013-2017

Des filières diversifiées répondant à des enjeux différenciés à l'échelle du territoire

- Une assise des filières canne et banane en terme d'emploi et de valeur de production
- Une filière canne multifonctionnelle support de diversification
- Une existence d'outils opérationnels de préfinancement des investissements et des cycles de production au sein de certains groupements (majoritairement en canne et banane)
- Un secteur dynamique en fruit et légumes avec des taux de couverture en progression
- Une progression significative en terme de production et structuration de certaines filières animales
- Des cultures patrimoniales traditionnelles (jardin créole, cultures vivrières, PAPAM) apportant un typicité en terme de production et de système de production
- Une consommation locale de fruits et légumes nettement supérieure à la moyenne nationale (+ 40% de plus pour les fruits, 36% pour les légumes)

Une structuration engagée des filières, particulièrement importante en canne et banane

- Des groupements de producteurs et inter professions dans les filières canne, banane, élevage et diversification végétale
- Une culture du groupement fortement ancrée en canne et banane
- Des filières canne et banane bien organisées support de modèles coopératifs

Un secteur agro-alimentaire en progression

- Quelques transformateurs en fruit et légumes impliqués dans la défense des filières locales, **sur** des marchés de niche
- Une filière sucre rhum et autres alcools bien développée et représentant le quart de la valeur ajoutée du secteur des IAA
- Des infrastructures développées en matière d'abattage et de découpe permettant d'alimenter les GMS
- Un effort important de la structuration de la filière viande permettant d'alimenter les GMS et montée en puissance des compétences des professionnels
- L'activité boucherie de proximité traite des volumes importants en viandes bovine et porcine, issus, en partie, de petits exploitants. Maillon important de la diversification de la production

De nombreux postulants à l'installation

- Des postulants à l'installation nombreux (proportion significative de plus de 40 ans)

Environnement et climat

Une séquestration effective du carbone liée au puits forestier

- Le puits carbone de la forêt guadeloupéenne estimé à 112 Kteq CO₂
- Un gisement de bois sur pied intéressant essentiellement en forêt publique et arrivé à maturité
- Un climat tropical favorable à une capture rapide du carbone par les cultures

Une biodiversité importante et une surface forestière conséquente

- Une biodiversité d'ensemble importante à l'échelle du territoire
- Une concentration spécifique végétale 100 fois plus importante en Guadeloupe qu'en France hexagonale
- Une présence de plantes strictement endémiques à l'archipel
- Une surface forestière conséquente représentant 49% de la superficie de la Guadeloupe
- Des écosystèmes riches et variés à l'échelle du territoire

Faiblesses identifiées dans la zone de programmation

Situation socio-économique et rurale

Une économie locale contrainte par l'ultra périphéricité et l'insularité

- Des surcoûts liés à l'ultra périphéricité
- Une étroitesse du marché et un éloignement des marchés porteurs
- Des difficultés à internationaliser la production locale
- Une trésorerie insuffisante des entreprises

Un contexte marqué par le manque d'emploi

- Un taux de chômage élevé : 22,9 % en 2012 (10,2 % à l'échelle nationale)
- 52,9% des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont au chômage en 2012 (contre 24,3% à l'échelle nationale)
- Un taux d'emploi faible (54,8% en 2012)
- Les femmes sont plus touchées par le chômage (25 % en 2012) et une moindre rémunération à emploi équivalent
- Des emplois et une population inégalement répartis sur le territoire

Des logiques de développement segmentées ou inégalement déployées à l'échelle du territoire

- Un cloisonnement des logiques d'intervention publiques d'une part en matière d'insertion sociale et d'autre part en matière de développement économique
- Un enclavement numérique interne et externe de certains espaces ruraux avec des zones blanches sur 4% du territoire
- Un service très haut débit peu développé avec 47% des foyers/entreprises ayant une couverture en services supérieurs à 10 Mbit/s en 2012
- Une diversification des activités en milieu agricole peu déployée (0,8% des exploitations se sont diversifiées dans la restauration ou l'hébergement et 5% transforment leurs produits)

Une formation et un accompagnement insuffisants

- 17,7 % des chefs d'exploitations ont un niveau IV (bac) ou plus – une formation continue insuffisante
- Un déficit en gestion d'exploitation
- Une faiblesse de l'approche système d'exploitation dans le conseil technique
- Une majorité de « petites exploitations » insuffisamment accompagnées et conseillées
- Une absence d'itinéraire technique, d'encadrement et de conseil en foresterie et agroforesterie
- Des moyens d'accompagnements de porteurs de projet insuffisants au regard de la demande principalement unipersonnelle (81,55% des entreprises sont sans salarié)
- Un déficit en conduite de projet et ingénierie financière des acteurs des secteurs agricole et forestier et en zone rurale
- Un manque de formation initiale/approche entrepreneuriale des porteurs de projet
- Une faible professionnalisation de la gestion opérationnelle : absence d'offre structurée

de la profession des experts comptables en direction du segment TPE / petite PME

Une ingénierie financière incomplète en terme d'outils et d'accompagnement

- Un intérêt faible des banques vis à vis des TPE et des petits porteurs de projet, majoritaires en Guadeloupe
- Un taux limité de bancarisation des projets en raison de la faiblesse des apports personnels des porteurs de projet
- Un fond de garantie en agriculture peu mobilisé (FOGAP), excluant les filières canne et banane
- Une difficulté d'activation du fonds DOM (garantie à moyen et long terme) pour les micro-projets
- Un préfinancement des subventions européennes encore difficile
- Une absence d'outil financier couvrant les besoins en fonds de roulement en agriculture
- Une difficulté à garantir les opérations de rééchelonnement du passif et les prêts à court terme
- Une assistance technique insuffisante au montage des dossiers financiers induisant une sous-utilisation des outils d'ingénierie financière

Agriculture et agro-alimentaire

Des champs non investis en matière d'innovation et de transfert

- Un réseau Recherche-Développement-Formation insuffisamment étendu au niveau du transfert
- Des champs de recherche appliquées insuffisamment investis dans un contexte tropical (agricole, agro-alimentaire, horticulture, agro-foresterie et foresterie) – un isolement technologique limitant les capacités à innover
- Un manque de références, de banque de données et des informations facilement accessibles
- Une capitalisation insuffisante des savoir-faire existants
- Des connaissances insuffisamment développées en matière de décontamination des sols à la chlordécone
- Des itinéraires techniques ne prenant pas suffisamment en compte la diversité des conditions pédo-climatiques
- Une insuffisance de nouvelles variétés répondant aux critères d'évaluation des exploitants et d'appréciation des consommateurs (banane, ...)
- Des conduites insuffisantes en matière de gestion fourragère, performances animales et aspects sanitaires
- Une prépondérance des très petites entreprises (TPE < 5 salariés) - Taille trop restreinte pour un pool R&D interne : frein à l'innovation

Des outils de production et infrastructures insuffisants

- Une SAU moyenne de 4 ha (2010)
- Des corps de ferme inexistant
- Des aménagements fonciers encore insuffisants (accès à la parcelle, épierrage, drainage,...)
- Des ouvrages d'approvisionnement, de stockage en eau et irrigation à la parcelle insuffisants (11,18 % de la SAU est irriguée) tant en Guadeloupe qu'à St Martin

- Faiblesses liées à la pluviométrie et au manque de cours d'eau permanent à St Martin
- Une forte proportion d'entreprises agricoles disposant encore d'un faible capital d'exploitation
- Une faible proportion d'exploitations agricoles disposant d'électricité

Des conduites et des résultats en exploitation peu satisfaisants

- Une Production brute Standard moyenne de 22 632 €
- Un coût de production élevé et en augmentation
- Des performances technico-économiques en élevage parfois faibles
- Une dépendance forte aux intrants et aliments importés
- Une moindre disponibilité de produits phytosanitaires homologués et conjointement, une insuffisance de techniques alternatives, induisant parfois un abandon des cultures
- Un manque de solutions alternatives au traitement aérien en banane
- Une difficulté à souscrire collectivement les opérations d'investissement individuels

Un secteur des IAA peu développé et diversifié, souffrant d'un manque de compétitivité

- Des coûts importants de maintenance fréquemment réalisés par des équipes extérieures à la Guadeloupe (entreprises de transformations alimentaire et non alimentaire)
- Une rentabilité plus faible des investissements en raison de l'étroitesse du marché local (transformations alimentaire et non alimentaire)
- Une modernisation encore faible des entreprises de transformation alimentaire et non alimentaire
- Une absence d'atelier de découpe à St Martin
- Une faiblesse de l'offre en matière de viande de qualité dépendante essentiellement des importations
- Hors filières sucre, rhum et autres alcools, une faible représentation du secteur IAA en fruits et légumes
- Une absence d'organisation des agro-transformateurs à l'échelle du territoire
- Une insuffisance des approches collectives sur les marchés à l'export

Une promotion et une valorisation insuffisantes des produits locaux

- Des dispositifs officiels de qualité et de l'origine peu utilisés et une certification de l'exploitation peu développée
- Une image identitaire de la production agricole locale insuffisante
- Une vente directe conséquente mais un manque de traçabilité des produits qui grève l'image du produit local

Une dynamique reprise/installation en panne

- Un âge moyen des chefs d'exploitation supérieurs à 50 ans – 5,89 % ont moins de 35 ans
- Une diminution de 34% des chefs d'exploitation et des co-exploitants entre 2000 et 2010
- Des départs tardifs liés aux montants de retraite très faibles
- Un nombre limité des installations aidées en agriculture (- de 20 par an)
- Un accompagnement insuffisant des entrants en agriculture sur les premières années

de l'entreprise

- Une faiblesse des formes sociétaires ne facilitant pas la dynamique de reprise
- Une image dévalorisante des différents métiers de l'agriculture

Un foncier agricole en diminution

- Une diminution constante de la SAU
- Des terres agricoles non exploitées et/ou en indivision hors champ de la SAU
- Un foncier agricole soumis à une forte pression urbaine
- Une absence d'observatoire du foncier

Des risques climatiques et sanitaires importants

- Un impact important des maladies phytosanitaires et des agents pathogènes
- Des pertes importantes affectant les productions suite aux aléas climatiques
- Des systèmes assurantiels non développés

Environnement et climat

Une faiblesse des pratiques agro-écologiques

- Une forte dépendance aux engrais minéraux et produits phytosanitaires
- Des déficits en terme d'homologation de produits phytosanitaires pour certaines productions peu compensés par des techniques agro-écologiques
- Des réponses techniques insuffisantes en matière de réduction des intrants de synthèse
- Une tendance à une exploitation segmentée par filière et dissociation ressources azotées/ productions carbonées
- Une agriculture biologique peu développée (0,52 % de la SAU) – des coûts de production élevés

Des écosystèmes fragiles et menacés

- Une pollution des captages et des cours d'eau par les produits phytosanitaires
- Une absence de filières structurées de traitement des PPNU, EVPP et autres déchets agricoles
- Des zones à handicap naturel et spécifique parfois très fragiles
- Sur les zones à handicap et plus particulièrement en montagne, une pénibilité du travail et une image du métier dégradée
- Une minéralisation rapide de la matière organique des sols en milieu tropical
- Une diminution des analyses de sols – Une perte progressive de fertilité

Un milieu forestier peu valorisé

- Une faible exploitation de la ressource forestière et une valorisation limitée : bois d'oeuvre pour l'artisanat local, charbon et étais pour l'agriculture
- Une qualité du bois insuffisante et mal connue
- Des approches agro-sylvo-pastorales peu développées
- Des difficultés d'accès à la ressource forestière – peu d'infrastructures en place
- Une indivision et un morcellement des propriétés privées (frein à une gestion efficace et

efficace)

- Un manque de définition d'une gestion forestière durable, en particulier en liaison avec le puits carbone
- Des moyens de protection insuffisants du milieu forestier
- Des activités touristiques en milieu forestier inégalement développées
- Une absence de stratégie en forêt privée et, dans une moindre mesure, en forêt publique
- Un cloisonnement des « mondes » agricole/forêt

Une utilisation des ressources peu optimisée

- Une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin insuffisante
- Une forte dépendance aux énergies non renouvelables dans tous les secteurs et aux énergies indirectes, en particulier concernant la fabrication des engrais, des aliments et des phytosanitaires ainsi que leur transport
- Des connaissances d'ensemble sur les consommations énergétiques insuffisantes
- Un outil diagnostic énergétique non adapté aux systèmes agricoles guadeloupéens
- Une conception de l'efficacité énergétique peu développée chez les exploitants et l'encadrement
- Certaines conceptions en bâtiment agricole peu efficaces sur le volet énergétique
- Une faible mobilisation des déchets, co-produits et de la biomasse en général
- Un secteur agricole responsable de 7% des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Opportunités identifiées dans la zone de programmation

Situation socio-économique et rurale

Des potentialités en terme d'activités et d'emploi

- Les activités de diversification en milieu agricole, la transformation des produits agricoles et l'éco-tourisme présentent des potentiels de marché et suscitent des besoins en terme d'emplois qualifiés
- Avec 487 759 touristes en 2012 et une durée moyenne de séjour de 13 jours, opportunités en matière de politique de qualité basée sur le classement ou la labellisation du parc d'hébergement, de fidélisation de la clientèle et de développement de niches, en particulier les séniors pour les longs séjours
- Des richesses naturelles (allant de la mer à la montagne) et culturelles multiples (patrimoine matériel à l'immatériel) pouvant être mieux valorisés sous forme de niches de marché
- Une biodiversité qui présente des opportunités en terme de création d'activités, en particulier concernant la chimie verte et les plantes médicinales
- Le développement des plans de gestion et de valorisation durable autour de sites naturels ou culturels majeurs visant à créer des emplois ou des activités
- Le développement des activités de l'économie sociale et solidaire
- Une meilleure lisibilité du dispositif d'ensemble des outils d'ingénierie financière pour une mobilisation accrue par les bénéficiaires potentiels et les prescripteurs telles que les chargés d'affaires des banques

Une action publique locale renforcée

- Un contexte de décentralisation favorable à la co-construction de l'action publique locale dans le respect de la subsidiarité
- Une mise en synergie des différentes politiques et plans à l'échelle du territoire

Agriculture et agro-alimentaire

Des perspectives en terme d'innovation et de transfert

- Des collaborations et synergies à consolider entre les acteurs de la R&D
- Des perspectives d'innovation multiples dans l'agro-transformation alimentaire et non alimentaire, l'agro-foresterie et le secteur agricole
- Une émergence d'un outil d'échange RITA intra et inter DOM comprenant des interfaces publics
- Des pratiques disponibles à transférer et vulgariser permettant de limiter l'usage des produits phytosanitaires et des engrais minéraux
- Un dispositif de formation et de conseil mobilisable sur les thématiques liées à l'innovation et aux enjeux transversaux en matière de développement durable, agro-environnement, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique

- Une caractérisation de l'innovation et d'acceptation de la prise de risque à identifier (démarche « step by step »)
- Un renforcement de la coopération avec les pays de la Caraïbe afin de favoriser le transfert de modèles adaptés

Des marges de progression et des potentialités à exploiter en terme de production et transformation

- Des marges de progression en terme de volume dans les différentes filières animales (hors porcins) et les produits vivriers/maraîchers
- Des potentialités en terme de produits innovants ou à forte typicité (compétitivité coût et hors coût à développer)
- Les petites exploitations à considérer comme des unités à forte résilience économique et environnementale
- Des potentialités de la production locale à répondre aux besoins des IAA (optimisation de la collecte, déploiement de surfaces cultivées dédiées, regroupement de la production)
- Des marges de progression dans certains secteurs de la transformation et dans des activités artisanales à dimension confidentielle
- Une demande croissante de la population et des collectivités pour des produits de qualité

Le renforcement des approches collectives et la coopération verticale

- Le modèle collectif développé en canne et banane à diffuser dans les autres filières
- Un appui à la trésorerie et aux financements des investissements dans les exploitations à renforcer au sein des groupements
- Un rapprochement à opérer entre les secteurs de la production et de l'agro-transformation au sein d'unités convergentes

Une mobilisation d'un foncier agricole aujourd'hui inexploité

- Plus de 10 000 ha de terres agricoles hors SAU potentiellement à mobiliser pour l'installation de jeunes agriculteurs et personnes désireuses de travailler dans le secteur agricole

Environnement et climat

Un environnement économique et social favorable au développement des modèles agro-écologiques

- L'augmentation du coût des engrais, des produits phytosanitaires et de l'énergie induit des ouvertures favorables à l'agro-écologie
- Des attentes sociétales en matière de développement durable, qualité des produits et protection de l'environnement
- Une valorisation de la biomasse et le développement d'énergies renouvelables
- Un potentiel de développement des énergies renouvelables (photovoltaïsme, éolien, ...)

Un développement durable d'activités en forêt favorisées par une demande locale

- Un potentiel en terme d'essences exploitables - 79 557 ha en forêt
- Une demande pour du bois issus de forêts durablement gérées - label qualité et certification
- Une demande pour du bois local et des marchés potentiels de niches
- Des potentialités en terme de valorisation des produits de la forêt (pharmacopée, charbon, artisanat)
- Un marketing territorial basé sur la gestion durable des forêts avec une offre en accueil
- Un environnement caribéen avec des modèles forestiers et agro-forestiers durables transférables

Menaces identifiées dans la zone de programmation

Situation socio-économique et rurale

Un environnement économique contraignant en terme de développement et d'innovation

- Une concurrence des produits en provenance des pays tiers ainsi que des introductions de produits en provenance de l'Union Européenne en Guadeloupe, produisant un désavantage concurrentiel sur les prix (coût de la main d'oeuvre moins élevé notamment dans la Caraïbe), avec pour certains pays tiers, des normes de production inférieures à celles appliquées en Guadeloupe
- Une conjoncture des marchés internationaux impactant plus fortement une économie insulaire
- Un manque d'adaptation et d'innovation des entreprises dans un contexte changeant et variable
- Le système bancaire peu investi dans des activités dites peu rentables peut concourir à limiter le déploiement des secteurs et l'innovation
- Une dégradation du marché de l'emploi chez les jeunes, créant des tensions sociales chez les non diplômés et une fuite des diplômés hors du territoire
- Un poids de la dette sociale et fiscale des entreprises, des associations d'insertion empêchant l'amélioration de la compétitivité et menaçant au quotidien le maintien des emplois existants

Une inadaptation des entreprises aux évolutions du climat et à la transition écologique

- Des entreprises consommatrices de ressources non renouvelables remises en cause à terme dans leur durabilité environnementale et économique
- Une prospective insuffisante sur la vulnérabilité des systèmes agricoles et écosystèmes forestiers au changement climatique peut limiter leurs résiliences
- Une accentuation des aléas climatiques et une sensibilité accrue des productions au changement climatique
- Une anthropisation accélérée par les entreprises des espaces naturels, agricoles et forestiers en l'absence d'outils de gestion et d'approche environnementale

Agriculture et agro-alimentaire

Un contexte économique et sanitaire qui peut fortement impacter le secteur agricole

- Des productions tournées vers les marchés extérieurs à la Guadeloupe soumises à la concurrence des marchés internationaux
- Une volatilité des cours des matières premières et des produits à dépendance énergétique
- Une augmentation (fluctuation) des coûts du fret (import/export)
- Une introduction de pathogènes exogènes induisant des pertes de production importantes
- Une évolution des modes de consommation limitant la consommation de produits frais

Environnement et climat

Des dégradations durables des milieux et des écosystèmes

- Une non prise en compte du secteur forestier privé induit une transition vers des modèles agricoles connus avec des défrichements/ déboisement co-latéraux
- Une anthropisation intensive de la forêt privée avec des conséquences collatérales : perte de biodiversité, diminution du puits carbone, impacts négatifs sur les sols et les eaux, le paysage et les continuités écologiques
- Une perte de biodiversité à la parcelle et la multiplication des problèmes sanitaires
- Une gestion mal maîtrisée des ressources et des espèces envahissantes telles que le bambou par exemple
- Une forte dégradation des sols et des eaux qui nécessitera des moyens correctifs sur plusieurs années

Les projections climatiques impactant fortement la Guadeloupe

- Intensification des événements extrêmes
- Elévation du niveau de la mer

Indicateurs communs de contexte

Indicateurs communs de contexte

	Indicateurs	Unité de mesure	Valeurs	Année	Commentaires
SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET RURALE					
IC1	Population	Total - Habitants <i>Rural</i> <i>Intermédiaire</i>	440921 413128 27793	2011	Différence avec données eurostat - Prise en compte de la population de St Martin (données INSEE)
IC2	Pyramide des âges	Total <15 ans Total 15-64 ans Total > 64 ans <i>Rural <15 ans</i> <i>Rural 15-64 ans</i> <i>Rural > 64 ans</i>	21,10% 64,04% 14,86% 21,90% 64,60% 13,50%	2012	Données INSEE concernant la zone rurale
IC3	Territoire	Km ² <i>Rural</i> <i>Intermédiaire</i>	1 682 8,4 1673,6	2013	Surface avec St Martin et sans St Barthélémy
IC4	Densité de la population	Total Hab/km ² <i>Rural Hab/km²</i>	262,1 246,8	2010	Différence avec données eurostat car prise en compte de la population et la surface de St Martin

	Indicateurs	Unité de mesure	Valeurs	Année	Commentaires
IC5	Taux d'emploi	Personnes âgées de 20 à 64 ans Femmes âgées de 20 à 64 ans Hommes âgés de 20 à 64 ans Personnes âgées de 15 à 64 ans Femmes âgées de 15 à 64 ans Hommes âgés de 15 à 64 ans <i>Rural - personnes âgées de 15 à 64 ans</i>	54,8% 50,5% 60,4% 48,7% 45,6% 52,4% 48,3%	2012	68,5% à l'échelle nationale hors DOM pour les 20-64 ans <u>Stratégie UE 2020</u> : 75% pour les 20-64 ans
IC6	Employeurs et travailleurs indépendants	En pourcentage de la population active « occupée » 15-64 ans	19,4%	2012	10,7 au niveau national
IC7	Taux de Chômage	Personnes âgées de 15 ans à 74 ans Personnes âgées de 15 à 24 ans <i>Rural - personnes âgées de 15 à 74 ans</i> <i>Rural - personnes âgées de 15 à 24 ans</i>	22,9% 52,9% 28,1% 53,5%	2012	10,2% 24,3% Niveau national
IC8	Développement économique	PIB/habitant en SPA - % moyenne EU 27 PIB/habitant en SPA (euros) – Guadeloupe <i>Rural - PIB/habitant en SPA - % moyenne EU 27</i>	62% 15 200 ND	2010	
IC9	Taux de pauvreté	Pourcentage de la population totale	17,8 %	2006	En 2011 : 19,3 % pour la France 24,2 % pour l'UE27
IC10	Structure de l'économie	Total de la valeur ajoutée au prix de production (millions d'euros) Valeur ajoutée brute aux prix de production - secteur primaire % Valeur ajoutée brute aux prix de production - secteur secondaire % Valeur ajoutée brute aux prix de production - secteur tertiaire % <i>Rural</i> <i>Intermédiaire</i>	7 572,1 2,41% 13,5% 84,09% ND ND	2010	Un secteur secondaire plus développé au niveau national - 1,97% - secteur primaire - 18,8% - secteur secondaire - 79,22% - secteur tertiaire
IC11	Structure de l'emploi	Population active « occupée » % de la population active -secteur primaire % de la population active - secteur secondaire % de la population active - secteur tertiaire <i>Rural</i> Population active « occupée » % de la population active -secteur primaire % de la population active - secteur secondaire % de la population active - secteur tertiaire <i>Intermédiaire</i>	125 111 3,85% 14,92% 81,23% 118 965 4,00% 15,10% 80,90% -	2009	Données Insee pour la Guadeloupe. Au niveau national, le secteur secondaire compte 18,6% de la population active, le secteur primaire, 2,77%
IC12	Productivité du travail par secteur de l'économie	Euros/personnes - Total Euros/personnes - secteur primaire Euros/personnes - secteur secondaire Euros/personne - secteur tertiaire <i>Rural</i> <i>Intermédiaire</i>	53 519 38 227 42 853 56 203 ND ND	2009	60 771 en 2010 selon Eurostat Données INSEE pour les données IC12 tiré des comptes économiques

	Indicateurs	Unité de mesure	Valeurs	Année	Commentaires
					définitifs
INDICATEURS SECTORIELS					
IC13	Emploi par activité économique	Total (1000 personnes) Agriculture (1000 personnes) Agriculture (% du total) Foresterie (1000 personnes) Foresterie (% du total) Industries agro-alimentaires (1000 personnes) Industries agro-alimentaires (% du total) Tourisme (1000 personnes) Tourisme (% du total)	126 3,87 3,07% 0,042 0,03% 2,83 2,25% 4,19 3,33%	2012	
IC14	Productivité du travail en agriculture	Valeur ajoutée brute par unité de travail annuel, euros/UTA	19 703	Moyenne 2009-2011	36 894 €/UTA à l'échelle nationale (moy. 2010-2012)
IC15	Productivité du travail dans la sylviculture	Valeur ajoutée brute par unité de travail annuel, euros/personne	NC		
IC16	Productivité du travail dans l'industrie agro-alimentaire	Valeur ajoutée brute par personne, euros/personne	39 743	2010	
IC17	Exploitations agricoles	Nombre total Nombre d'exploitation avec une SAU : < 2 ha 2-4,9 ha 5-9,9 ha 10-19,9 ha 20-29,9 ha 30-49,9 ha 50-99,9 ha >100 ha Nombre d'exploitation selon la Production Brute Standard (PBS) <2 keuros 2k-3999 4k-7999 8k-14999 15k-24999 25k-49999 50k-99999 100k-249999 250k-499999 >500k Taille moyenne (ha) Taille économique moyenne (PBS en euros) Taille moyenne en unité de travail (personnes) Taille moyenne en unité de travail (unité de travail annuel)	7 810 3 380 2 770 1 170 360 50 30 20 10 1 300 1 190 1 740 1 310 830 790 350 200 60 30 4,02 22 632 1,66 0,98	2010	Il convient également de comptabiliser 45 exploitations sur St Martin (RA, 2010). La taille moyenne des exploitations à l'échelle nationale est de 55 ha.

	Indicateurs	Unité de mesure	Valeurs	Année	Commentaires
IC18	Surface agricole	SAU en ha Terres arables (%) Surfaces toujours en herbe et prairies (%) Cultures permanentes (%)	31 749 56,10% 33,53% 10,36%	2010	Les données ont été corrigées au regard des 348 ha sur St Martin (RA, 2010)
IC19	Surface en agriculture biologique	Surface totale % de la SAU Nombre d'exploitation	166 ha 0,52% 28	2011	166 ha dont 12 ha en conversion Données Agence Bio
IC20	Terres irriguées	Surfaces irriguées (ha) Pourcentage/SAU totale	3 550 11,30%	2010	11,18% selon les données DAAF
IC21	Unités de Gros Bétail	Nombre total	38 600	2010	
IC22	Main d'oeuvre agricole	Force de travail régulière (personnes) Force de travail régulière (Unité de Travail Annuel)	12 990 7 050	2010	
IC23	Pyramide des âges dans le secteur agricole	Moins de 35 ans Ratio <35 ans/≥ 55 ans	5,89% 16,31%	2010	
IC24	Formation des chefs d'exploitations	Pourcentage d'exploitant ayant une formation de base et complète en agriculture Pourcentage d'exploitants de moins de 35 ans avec une formation de base et complète en agriculture	9,09% 22,22%	2010	A l'échelle nationale : 50,3% 72,1% Pour l'UE 27 : 29,4% 31,5%
IC25	Revenu des facteurs en agriculture	Euros/unité de travail annuel Index 2005 = 100	17809,85 94,62	2011	30 763,80 €/UTA à l'échelle nationale pour 2012
IC26	Revenu d'entreprise agricole	Revenu net agricole par unité de travail non salarié (euros)	29391,93	2011	
IC27	Productivité agricole	Index (output/input) – niveau national Index 2005 = 100	103,71	Moyenne 2009-2011	
IC28	Formation brute de capital fixe en agriculture	Millions d'euros	6,9	2011	
IC29	Forêt et autres terres boisées	Ha Part de la superficie totale	79 557 49%	2013	Données DAAF Guadeloupe hors St Martin
IC30	Infrastructures touristiques	Total : Nombre de places lits dans des établissements collectifs <i>En zone rurale</i> <i>En zone intermédiaire</i>	9 585 - -	2011	
ENVIRONNEMENT ET CLIMAT					

	Indicateurs	Unité de mesure	Valeurs	Année	Commentaires
IC31	Occupation du sol	Part de terres agricoles Part de prairies naturelles Part de forêt de production Part de landes et broussailles Part d'espaces naturels Part de terres artificialisées Part d'autres terres	42,6% 0,0% 35,7% 3,9% 6,2% 11,4% 0,2%	2006	La surface forestière établie par les services de la DAAF est plus conséquente
IC32	Zones soumises à handicap naturel	% de la SAU Superficie totale Montagne Autres Spécifique	98,8% 27,3% 8,9% 62,6%	2010	
IC33	Agriculture extensive	Terres arables (ha) % vis à vis de la SAU Surface en herbe avec Nb UGB<1 % vis à vis de la SAU	17 610 55,47% 0 0%	2010	
IC34	Natura 2000	Surface en ha	0		
IC35	Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs	Indicateur STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs)	/		Indicateur non calculé pour la Guadeloupe et St Martin
IC36	Biodiversité – formations herbeuses	État de conservation des habitats « formation herbeuses », évalué au sens de l'article 17 de la directive « habitats ».			Cette directive ne couvre pas la Guadeloupe et St Martin donc l'indicateur n'est pas renseigné
IC37	Agriculture à Haute Valeur Naturelle	Superficie toujours en herbe ou en agriculture biologique (ha)	10812	2010	
IC38	Forêts de protection	Surface totale (ha) FDD : forêt départementale domaniale (ha) FDL : forêt domaniale du littoral (ha) FHL : forêt humide littorale (ha) FD : forêt départementale (ha)	37 212 28 036 1 349 6 460 1 367	2013	
IC39	Prélèvement d'eau en agriculture	Distribution en eau potable (millions m³) Distribution secteur agricole (millions m³) – variabilité inter annuelle selon le climat Pourcentage Secteur agricole/Tous secteurs	30 15 à 20 33 à 40%	2010	Données Conseil Général. Les données Eurostat sont calibrées sur la consommation effective sous évaluée lors du recensement agricole
IC40	Qualité de l'eau	Bilan des éléments nutritifs Surplus potentiel d'azote Surplus potentiel de phosphore <u>Nitrates dans les eaux de surfaces</u> % des sites suivis Qualité haute Qualité moyenne	nc nc 100,0% 0,0% 0,0%	2011	Il n'y a pas de surplus structurel d'azote provenant des élevages (charge de 7 kg N/ha)

	Indicateurs	Unité de mesure	Valeurs	Année	Commentaires
		Qualité basse <u>Nitrates dans les eaux souterraines</u> % des sites suivis Qualité haute Qualité moyenne Qualité basse	 17,6% 5,9% 0,0%		
IC41	Matière organique du sol	Andosols % de carbone (Moyenne) Tonnes de Carbone / Ha (dans 30 cm) Écart-type Coefficient de Variation (ET/M) Brun andique % de carbone (Moyenne) Tonnes de Carbone / Ha (dans 30 cm) Écart-type Coefficient de Variation (ET/M) Brun rouille % de carbone (Moyenne) Tonnes de Carbone / Ha (dans 30 cm) Écart-type Coefficient de Variation (ET/M) Ferralitique Basse-Terre % de carbone (Moyenne) Tonnes de Carbone / Ha (dans 30 cm) Écart-type Coefficient de Variation (ET/M) Vertisol Grande-Terre % de carbone (Moyenne) Tonnes de Carbone / Ha (dans 30 cm) Écart-type Coefficient de Variation (ET/M)	 4,93% 96 2,00% 41% 3,00% 81 1,00% 33% 2,08% 62 0,68% 32% 2,10% 63 0,50% 24% 2,38% 79 0,80% 34%	2013	Données INRAA-G et Carib Agro
IC42	Érosion des sols	Sols concernés par l'érosion hydrique Surfaces agricoles concernées par l'érosion hydrique	Vertisols de la Côte sous le vent 332 ha	2013	
IC43	Production d'énergie renouvelable	Agriculture : Kilo tonnes équivalent pétrole (Ktoe)	6,4	2011	PRERURE, 2012
IC44	Consommation d'énergie en agriculture, sylviculture et IAA	Agriculture (Ktoe) IAA (Ktoe) Foresterie (Ktoe)	10,49 NC NC	2011	PRERURE, 2012
IC45	Émission de gaz à effet de serre d'origine agricole	Contribution du secteur agricole (%) Émissions totales secteur agricole (KtéqCO ₂) Émission N ₂ O de la culture du sol (KtéqCO ₂)	7 % 239,5 97	2011	SRCAE, 2012

Indicateurs de contexte spécifiques au programme

	Indicateurs	Unité de mesure	Valeurs	Année	Commentaires
SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET RURALE					
IC1sm	Population St Martinoise	Total - Habitants	36286	2011	/
IC2sm	Superficie totale de St Martin	Km ²	53	2013	/
IC3sm	Taux de chômage à St Martin	15-74 ans	24,4%	2013	Source : CCI SM
INDICATEURS SECTORIELS					
IC4sm	Superficie Agricole Utile à St Martin	Total (ha) Surface Toujours en Herbe (ha)	348 345	2010	Source : RA, 2010
IC5sm	Exploitations agricoles à St Martin	NB UTA Effectif élevage	45 38 858 bovins 1 448 caprins	2010	Source : RA, 2010

Identification des besoins

L'identification des besoins pour la Guadeloupe et St Martin découle de l'analyse AFOM précédente. Ils seront décrits et ventilés selon les 6 priorités de l'Union pour le développement rural et des 18 sous-priorités correspondantes ainsi que des 3 objectifs transversaux que sont l'innovation, la protection de l'environnement et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

Priorité 1 : Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales

Sous-priorité 1A : favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales

Sous-priorité 1B : renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances environnementales

Sous-priorité 1C : favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

Priorité 2 : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts

Sous-priorité 2A : améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

Sous-priorité 2B : faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Sous-priorité 3A : améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen de programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles et par le biais de la promotion sur les marchés locaux des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Sous-priorité 3B : le soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations

Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie

Sous-priorité 4A : restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens

Sous-priorité 4B : améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides

Sous-priorité 4C : prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols

Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Sous-priorité 5A : développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture

Sous-priorité 5B : développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire

Sous-priorité 5C : faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie

Sous-priorité 5D : réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture

Sous-priorité 5E : promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

Sous-priorité 6A : faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois

Sous-priorité 6B : promouvoir le développement local dans les zones rurales

Sous-priorité 6C : améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales

1 - Dynamiser le secteur agricole par l'innovation tout en favorisant des modèles agro-écologiques

Au regard des problématiques du secteur agricole (résultats, performances à améliorer) et des défis à relever en matière d'innovation et de transfert (champs d'expérimentation non investis, manque de références, de données, modèles agro-écologiques insuffisamment développés, ...) , la mise en place de pratiques innovantes visant à la double performance économique et environnementale reste primordiale afin d'assurer la productivité des entreprises et une offre alimentaire de qualité.

La promotion de nouveaux produits reste indispensable à la dynamique du secteur agricole ; elle s'inscrit dans une diversification des productions à l'échelle de l'exploitation et le développement de marchés de niches. Certaines espèces, devenues rares, peuvent également faire l'objet d'un développement concourant à enrichir les systèmes d'exploitation et à consolider les revenus.

En liaison avec les centres de recherche, les instituts et centres techniques, il convient donc de poursuivre les efforts en matière d'innovation dans le secteur agricole.

Sous priorités couvertes : 1A (mais également 4A, 4B et 4C)

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat, innovation

2 - Renforcer la coopération entre acteurs de l'agriculture, l'agro-alimentaire, la foresterie et du développement territorial

Afin de promouvoir des systèmes de production à l'échelle de l'exploitation, des approches collectives, la mutualisation et la rationalisation des moyens, des stratégies communes de marché ainsi que des initiatives visant à la mise au point de nouveaux produits, procédés, techniques et technologies, il apparaît important d'accompagner le renforcement des liens coopératifs intra et inter sectoriels entre les acteurs de l'agriculture, l'agro-alimentaire, la foresterie et du développement infra-territorial, de promouvoir les actions menées en réseau et ce, en lien avec la recherche. L'animation des synergies potentielles et la mise en œuvre des actions communes est indispensable afin d'apporter de la cohérence et de l'efficacité dans les secteurs à l'échelle du territoire. La structuration des entreprises de travail agricole ainsi que les CUMA doit être également soutenue afin de répondre aux besoins des différentes filières.

Sous priorités couvertes : 1A, 3A

Objectifs transversaux couverts : innovation

3 - Promouvoir l'agro transformation alimentaire et non alimentaire par l'innovation

Dans un contexte d'insularité et d'ultra-périphéricité qui réduit les débouchés et augmente les coûts de production, le secteur reste soumis à une très forte concurrence des importations en provenance des pays tiers ainsi que des introductions de produits en provenance de l'Union Européenne. De plus, certains produits agricoles locaux utilisés par le secteur agro-alimentaire requièrent une technologie particulière avec, conjointement pour l'entreprise, une nécessaire adaptation des investissements à la taille du marché. Ces particularités freinent le développement de technologies innovantes pour des entreprises majoritairement de moins de 10 salariés ; Il est donc primordial de créer des interfaces de recherche par l'innovation afin d'optimiser les coûts et la productivité tout en s'attachant à l'obtention de produits de qualité et le respect de l'environnement. Une forte interrelation entre les secteurs de la production, de l'agro-transformation et les centres de recherche sera recherchée afin de synchroniser les besoins des entreprises et l'offre de la recherche publique et ce, dans un esprit de filière.

La richesse des produits du terroir et les résultats obtenus afin de faire reconnaître les plantes du territoire dans la pharmacopée française permettent également d'envisager des ouvertures vers des secteurs innovants alimentaires et non alimentaires (bien être, cosmétique, etc) qui optimisent la compétitivité hors coût, carte majeure à déployer pour le territoire.

Sous priorités couvertes : 1A, 3A

Objectifs transversaux couverts : innovation

4 - Conforter les axes de la recherche et du développement

Afin de répondre à des lacunes constatées en matière de transfert, le RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole) permet d'asseoir, depuis 2012, des dynamiques d'expérimentation en faveur des filières locales qu'il convient de poursuivre.

Outre son implication dans le RITA, l'IT₂ (Institut technique tropical) travaille en partenariat avec les centres de recherche sur la création variétale (résistance à la cercosporiose recherchée) et les systèmes de culture durable en banane. Le Centre Technique de la Canne à Sucre est également un interlocuteur important avec des programmes axés sur des systèmes de culture

innovants, la sélection et la diffusion variétale en canne ainsi qu'un programme d'expérimentation sur les usages vides en matière de produits phytosanitaires.

Les actions recherche/développement/formation doivent concourir à améliorer la productivité des exploitations tout en minimisant l'impact environnemental. Elles doivent s'inscrire dans des formes de coopération soutenue entre acteurs et des mécanismes de coordination entre les phases de recherche, d'expérimentation et de transfert afin de répondre aux besoins des différentes filières locales.

Des méthodes de transfert adaptées doivent être développées et renforcées sur l'ensemble du territoire : activités de démonstration, échanges directs entre producteurs, journées professionnelles, ... Les outils de communication de masse et des nouvelles technologies sont à développer. La capitalisation de données devra être également renforcée, avec en amont le déploiement des études nécessaires à la connaissance. La mise en place de cahiers des charges sériant des pratiques favorables à l'environnement et à la compétitivité de l'entreprise agricole est également indispensable.

Sous priorités couvertes : 1A, 1B

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat, innovation

5 - Identifier les systèmes agro-forestiers à encourager

En dehors de la mise en place d'une filière bois durable, se pose la question de l'agroforesterie, principalement déclinée en Guadeloupe comme le déploiement de pratiques agricoles sous forêt naturelle.

Cette approche, anciennement développée par des pratiques agricoles dans un écosystème à étage, est source d'intérêt pour les propriétaires forestiers privés qui souhaitent valoriser leur patrimoine de manière durable par la mise en place de productions respectueuses du couvert et de l'environnement. Elle offre également de nouvelles perspectives aux collectivités propriétaires de forêt afin d'installer de jeunes agriculteurs.

Il est envisagé de mieux valoriser la forêt par la production de produits agricoles à forte typicité (cultures patrimoniales, production vivrière sous bois, ...). Pour ce faire, il convient de travailler sur des modèles productifs et respectueux du milieu, de développer des approches intégrées et de créer des références technico-économiques afin de promouvoir des systèmes durables et favoriser l'installation de jeunes dans les systèmes identifiés.

Sous priorités couvertes : 1B

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat, innovation

6 - Accroître le niveau de formation des acteurs du monde agricole

En Guadeloupe et St Martin, de part le niveau de formation initiale des exploitants et les besoins prégnants liés au retard pris en matière de transfert de connaissances, la vulgarisation technique doit être poursuivie. Compte tenu de la diversité des productions à l'échelle des exploitations et de la nécessité de raisonner en système d'exploitation, ce conseil doit être mis en place dans un esprit de synergie, de mutualisation et de transversalité entre filières.

Le vieillissement de la population agricole implique une forte nécessité d'un renouvellement par des actifs formés aux enjeux de la compétitivité, aux techniques performantes et aux pratiques agro-écologiques : la formation et le suivi des jeunes agriculteurs dans les phases amont et aval de l'installation constituent des besoins exprimés par le secteur agricole. Ces phases doivent être renforcées afin de consolider l'effet levier des soutiens financiers et d'assurer une pérennité de l'entreprise.

Les besoins des nouveaux exploitants s'expriment différemment de part un positionnement en chef d'exploitation devant veiller à la viabilité de leur exploitation et manager des ressources humaines. L'offre de conseil doit être revisité et faire l'objet d'une ingénierie technique et économique individualisée (suivi individuel, programme économique adapté aux perspectives du marché...).

Globalement, le recours à la formation doit être plus systématique, tant à l'échelle des exploitants agricoles, que des encadrants, des responsables de groupements et des structures inter-professionnelles. Il est primordial de constituer une chaîne de compétences à l'échelle du secteur agricole de la Guadeloupe et St Martin.

Sous priorités couvertes : 1C

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat, innovation

7 - Développer des cycles de formation tout au long de la vie

En Guadeloupe et St Martin, afin d'accompagner l'agriculteur qui évolue dans son métier et qui souhaite créer des activités nouvelles ou moderniser son activité, l'offre de formation proposée doit être en relation avec les besoins.

Il s'agira donc de développer des outils de gestion prévisionnelle de compétence et de coordination entre les acteurs afin de susciter une offre plus conforme à la demande et aux perspectives du territoire.

Des services de remplacement et de groupements d'employeurs sont en place sur la Guadeloupe continentale. Une offre pourrait être déployée sur Marie-Galante en particulier.

Le monde rural constitue un vivier d'emplois insuffisamment pris en compte. Le salariat agricole est caractérisé par un niveau faible de formation et une image négative investie par des populations en situation précaire. Il s'agira de relever le niveau de compétence de ces populations, de leur assurer, par la création de groupements d'employeurs, un statut conforme au droit du travail et de pérenniser les emplois créés dans ce secteur.

Sous priorités couvertes : 1C

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat, innovation

8 - Assurer une offre de formation en foresterie et agro-foresterie

Le développement de la foresterie et de l'agro-foresterie comme supports de diversification des activités doit mobiliser des compétences adaptées et faire l'objet de formation ciblée. En 2013, les formations en sylviculture sont quasi inexistantes et celles dédiées à l'agro-foresterie sont principalement axées sur le développement de la vanille en sous-bois. Ces formations seront effectuées en lien avec les besoins des acteurs et selon les modèles agro-forestiers identifiés.

Sous priorités couvertes : 1C

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat, innovation

9 - Accompagner les porteurs de projet par le développement des compétences et la mobilisation d'outils d'ingénierie financière

L'ingénierie de projet est jugée insuffisante, ce qui ne permet pas d'optimiser les projets et l'accès aux financements. Les porteurs de projet ont souvent besoin d'un accompagnement qui présente plusieurs facettes :

- Un développement des compétences au regard du projet
- Un accompagnement à la conception finalisée du projet sur les plans techniques, administratifs et économiques
- Une mobilisation des outils d'ingénierie financière et administrative, notamment par la mise en place de boîte à outils et la médiation bancaire nécessaire à leur mise en œuvre et au financement du projet in fine
- Un suivi de l'entreprise après financement pour faire le point sur l'état d'avancement du projet et des difficultés rencontrées le cas échéant.

Aujourd'hui peu relayés par le pool bancaire, des besoins en matière d'autofinancement, prêts relais, fond de garantie et de roulement sont fortement exprimés par les professionnels. Des outils doivent être mis en place, tant par une offre déployée au sein des fonds européens que par des mécanismes d'accès, en particulier *via* les groupements en support des petites exploitations en particulier.

Sous priorités couvertes : 1C, 6A

Objectifs transversaux couverts : innovation

10 - Accompagner les filières canne et banane

En 2013, les filières canne et banane constituent des pivots essentiels tant pour l'économie locale que par leur capacité à structurer l'offre. Leur capacité d'innovation, de développement interne ainsi que leur rôle moteur pour les autres filières de production, notamment par leur système coopératif développé, doivent permettre aux entreprises agricoles investies dans ses productions de se diversifier et d'opérer les mutations nécessaires à leur pérennité.

Concernant la filière banane, 3 axes de travail sont retenus :

- La consolidation d'un volume de banane export compris entre 70000 et 80000 tonnes
- Le développement d'une production de 20000 tonnes de banane pour l'agro-transformation
- La mise en place d'une filière de production de 1000 tonnes de banane biologique pour le marché local

Ces 3 axes impliquent un renouvellement du pool des producteurs, de la formation, la poursuite du développement des infrastructures des exploitations, le développement de nouvelles techniques et nouveaux équipements de traitement ainsi que la mise en place de l'IGP banane.

Pour la filière canne, l'enjeu est de stabiliser la production à 830000 tonnes de canne et 65000 tonnes de sucre. La filière doit engager les actions nécessaires pour innover, moderniser, améliorer et optimiser la production cannière ainsi que les outils de transformation. Aussi, la sole cannière devra être maintenue sur le plan quantitatif et qualitatif avec une replantation tous les 5 ans. L'augmentation de la production de sucre passera essentiellement par une amélioration des rendements moyens à l'hectare avec la mise en place de nouvelles variétés, l'amélioration de techniques culturales (double rang, ...), la formation et le développement de l'irrigation en particulier.

Sous priorités couvertes : 2A

Objectifs transversaux couverts : innovation, environnement

11 - Soutenir le développement des secteurs des fruits, légumes, cultures vivrières, productions animales et PAPAM

En matière de légumes, fruits, produits vivriers et viande, les taux de couverture des besoins démontrent, tant en Guadeloupe que St Martin, des marges potentielles de progression en matière de production qu'il conviendra d'accompagner. Pour St Martin, le développement de la filière élevage est un besoin pregnant avec l'avantage de disposer, d'ôres et déjà d'un abattoir. Aussi, l'importation en provenance de pays tiers ou l'introduction en provenance de l'UE constitue, au travers des produits congelés en particulier, un frein au développement de certaines filières : la recherche de niche et de produits à forte image locale est une voie également à privilégier tout en recherchant à maximiser la valeur ajoutée par la transformation.

La filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PAPAM) est également porteuse au regard de la biodiversité présente et des opportunités de niche qui en découlent.

Outre la nécessité de poursuivre les efforts en matière de production, de productivité et sensibiliser la population à la consommation de produits locaux, la connaissance des potentialités de développement économique doit être poursuivie ; la compétitivité coût et hors coût de ces filières doit être renforcée au travers d'investissements ciblés, de soutien technique et organisationnel et d'une moindre dépendance d'intrants extérieurs absorbant les coûts liés à l'ultra périphéricité.

Sous priorités couvertes : 2A

Objectifs transversaux couverts : innovation, environnement

12 - Soutenir et développer la « petite » exploitation

Avec une Production Brute Standard moyenne inférieure à 25 000 €, les petites exploitations de la Guadeloupe et St Martin occupent la grande majorité des actifs agricoles. Elles représentent, de fait, le plus fort potentiel de production et d'emploi. Ces agricultures jouent un rôle dans la souveraineté alimentaire à travers les pratiques d'autoconsommation et l'alimentation des circuits courts. Ces agricultures jouent également un rôle clé dans l'aménagement des espaces ruraux et périurbains en préservant notamment le patrimoine paysager. Elles constituent enfin une source d'innovation non négligeable de par leurs savoirs locaux et leur maîtrise de systèmes techniques complexes.

Ces agricultures doivent donc pouvoir disposer d'un accompagnement dédié au-delà des conseils par filière ainsi que d'aides ciblées visant à leur développement par une diversification des activités et à la maximisation de la valeur ajoutée du travail. Une approche en matière d'innovation et de transfert doit pouvoir être développée en faveur de la petite exploitation afin de prendre en compte ses caractéristiques et ses besoins.

Sous priorités couvertes : 2A

Objectifs transversaux couverts : innovation, environnement

13 - Poursuivre la mise en place d'infrastructures adéquates en matière d'aménagement foncier, d'irrigation et d'énergie

Globalement, les infrastructures sont encore insuffisamment développées : l'accès aux surfaces agricoles et forestières exploitées est encore déficitaire pour certaines exploitations. De plus, les améliorations foncières que représentent le débroussaillage, le désouchage, le dérochage, le remodelage, le drainage, le griffage, les amendements de fond etc. doivent être poursuivies. Nécessairement conduites selon des critères environnementaux, ces opérations revêtent un caractère déterminant puisqu'elles améliorent la structure des exploitations et le potentiel des sols. Elles ont également pour finalité de promouvoir la mécanisation des parcelles respectueuse de la qualité des sols et la réduction des coûts de production assurant ainsi une meilleure rentabilité économique des exploitations

La Guadeloupe accuse encore un retard dans des infrastructures de base, notamment en matière d'irrigation (offre et réseau). Le besoin est conséquent compte tenu de la couverture encore faible du réseau collectif d'irrigation (11,3 % de la SAU en 2010).

Enfin, très peu d'exploitations sont reliées au réseau électrique, ce qui peut constituer un frein à leur développement. Pour les besoins de l'exploitation, la production d'énergie renouvelable sera privilégiée.

Sous priorités couvertes : 2A

Objectifs transversaux couverts : environnement

14 - Accompagner les initiatives de diversification des productions et nouvelles pratiques, cas de crise conjoncturelle inclus

L'évolution des pratiques visant à la double performance économique et environnementale ainsi la diversification des productions à l'échelle de l'exploitation sont des besoins de fond qui concourent à la mise en place de systèmes d'exploitation durables et à la consolidation des revenus de l'exploitant.

Au regard de la problématique structurelle de la contamination à la chlordécone mais également en cas de crise conjoncturelle d'un secteur, les agriculteurs doivent pouvoir être conseillés et accompagnés de manière spécifique afin de diversifier les productions à la parcelle, réorienter les pratiques ou diversifier dans de nouvelles activités non agricoles.

Sous priorités couvertes : 2A

Objectifs transversaux couverts : innovation

15 - Renforcer les outils indispensables à la préservation des surfaces agricoles et favorisant l'accès au foncier

Le foncier agricole n'a cessé de disparaître en Guadeloupe sur la pression de l'urbanisation non maîtrisée. Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) mise en place en 2012 répondent au besoin de préserver les surfaces agricoles et de maîtriser la tache urbaine. Ces outils doivent être renforcés par la mise en place d'un observatoire du foncier qui contribuera à une bonne connaissance du marché foncier rural en Guadeloupe. Cet observatoire permettra de mieux

connaître les dynamiques des marchés fonciers ruraux, et de suivre la consommation foncière des espaces agricoles. Il pourra être doté d'un outil cartographique qui permettra d'identifier les parcelles agricoles disponibles afin d'aider les agriculteurs dans leur démarche de recherche du foncier. L'observatoire aidera également les collectivités territoriales à mieux gérer l'évolution et la consommation des espaces agricoles.

La Guadeloupe dispose d'environ 10 000 ha de terres agricoles non mises en valeur, qui s'additionnent aux 2 200 ha détenus par la SAFER au titre du reliquat de la réforme foncière. L'absence de mise en valeur régulière de ces terres pénalise le territoire guadeloupéen et limite l'expression de la multifonctionnalité de l'agriculture. Ce constat nécessite une exploration des possibilités d'exploitation de ce foncier agricole actuellement hors champ de la SAU afin d'installer des agriculteurs. A ce titre, il convient de recenser précisément les surfaces, d'établir leur superficie totale et de procéder à l'inventaire des problématiques, à travers un dialogue avec les propriétaires et les occupants en particulier.

Sous priorités couvertes : 2B

Objectifs transversaux couverts : environnement

16 - Relancer la dynamique reprise/installation en agriculture

Entre 2000 et 2010, les chefs d'exploitation, les autres actifs familiaux et les salariés permanents sont en diminution. L'âge moyen des exploitants agricoles est de 51 ans. Hors GFA, on assiste à une faible dynamique de reprise-installation de part les départs tardifs à la retraite compte tenu des montants alloués et la difficulté à transmettre de petites exploitations.

Le renouvellement des générations n'est pas effectif. A ce titre, il convient d'accompagner le processus reprise/installation par :

- Le repérage des candidats au départ
- Des outils adéquats en matière de départ à la retraite favorisant la libération du foncier en vue de l'agrandissement d'exploitations existantes ou de la création d'exploitations viables
- Une aide au démarrage en faveur des jeunes agriculteurs et de la petite exploitation

Sous priorités couvertes : 2B

Objectifs transversaux couverts : /

17 - Assurer des installations pérennes en agriculture

L'installation en agriculture doit être en phase avec les besoins du marché et l'offre déployée. Le projet d'installation doit être bien accompagné avec, si besoin, des formations complémentaires et des stages chez un maître exploitant. Comme toute nouvelle entreprise, les risques d'erreurs technico-économiques lors des premières années sont majorés. Conjointement, les agriculteurs doivent faire face à des difficultés d'accès aux financements, notamment au niveau bancaire (taux importants, délais longs, etc.). La création d'un parcours financier sécurisé (ingénieries technique et économique complémentaires) ainsi qu'un accompagnement post installation de l'entreprise agricole dans ses premières années représentent donc des leviers nécessaires à activer dans le cadre du FEADER.

Pour la petite exploitation, il conviendra également d'accompagner le démarrage par une étude précise visant le développement de l'entreprise par le biais de productions à forte valeur ajoutée ou par la diversification vers des activités non agricoles.

Enfin, l'installation des personnes de plus de 40 ans devra être prise en compte de part un nombre de postulants importants ayant dépassé l'âge limite permettant d'obtenir une dotation Jeune Agriculteur. Cette volonté permettra de favoriser davantage des projets portés par des femmes qui, en moyenne, s'installent plus tardivement que les hommes.

Sous priorités couvertes : 2B

Objectifs transversaux couverts : /

18 - Déployer une communication active et positive sur les métiers de l'agriculture

Afin d'attirer des jeunes dans le secteur agricole, il convient également de déployer une communication active et positive sur les métiers de l'agriculture. Trop souvent, les métiers du secteur agricole sont choisis par défaut, à l'issue d'échecs dans d'autres voies. La perte d'exploitants implique aujourd'hui de remobiliser des jeunes vers le secteur agricole en valorisant ses atouts et sa diversité dans l'approche exploitation.

Sous priorités couvertes : 2B

Objectifs transversaux couverts : /

19 - Renforcer les efforts en matière de structuration des filières agricoles

La structuration des filières agricoles présente des niveaux différents d'organisation qui porte préjudice à la lisibilité des efforts entrepris dans ces secteurs. Par ailleurs, il convient de constater que l'expertise interne des organisations inter-professionnelles, bien que présentant un bon niveau général technique, doit être enrichie et adaptée aux besoins des professionnels, en particulier pour la protection de la production locale vis à vis des importations, le développement de débouchés (GMS, restauration collective, ...) et la communication à destination du consommateur sur la qualité et la traçabilité des produits locaux. Il s'agira donc d'améliorer leurs capacités internes d'audit et d'apporter de nouvelles compétences.

Outre les 3 organisations interprofessionnelles (canne, élevage et productions végétales hors canne et banane), la Guadeloupe dispose de groupements, organisations de producteurs, associations et syndicats de producteurs conséquents dans toutes les filières. La structuration est largement amorcée. Il convient aujourd'hui d'accompagner son renforcement, notamment dans le secteur des fruits et légumes, par les moyens humains et matériels nécessaires en matière d'encadrement, de collecte, de stockage, de conditionnement et de commercialisation des produits afin de répondre à la demande des GMS, la restauration collective et les industries agro alimentaires.

Pour St Martin, il convient de d'accompagner le développement de la jeune SICA créée début 2014 par des moyens matériels et humains supplémentaires afin de poursuivre la professionnalisation des acteurs, la mutualisation des moyens et le regroupement de l'offre.

Sous priorités couvertes : 3A

Objectifs transversaux couverts : /

20 - Développer et promouvoir des systèmes de qualité en matière de produits agricoles et de denrées alimentaires

La valorisation des produits locaux par des signes d'identification de la qualité et de l'origine liée au terroir est encore très faible en Guadeloupe. Il convient de l'encourager dans les secteurs de la production végétale et animale ainsi que la certification environnementale des exploitations. La mise en place de cahiers des charges locaux est à développer, notamment pour les circuits de vente directe, qui mettent en avant le contact client/producteur et où la discussion sur les modes de cultures peut se faire plus aisément.

La promotion et la communication des différents signes doivent être mis en place auprès des consommateurs. Ces actions sont particulièrement importantes pour une bonne appréhension de la signification du signe et du contenu du cahier des charges.

Communiquer sur le rôle des produits locaux dans l'équilibre alimentaire est un réel besoin tant pour inciter à l'achat de produits frais que de sensibiliser à une alimentation saine et équilibrée. Les opérations de type « un fruit à la récré » , « la banane à la classe » doivent être poursuivies et développées.

Sous priorités couvertes : 3A (systèmes de qualité et d'origine), 4A, 4B et 4C (certification environnementale des exploitations agricoles)

Objectifs transversaux couverts : innovation

21 - Soutenir les investissements matériels et immatériels en matière de transformation de produits agricoles

Le secteur des IAA est encore peu développé et diversifié alors les besoins en produits transformés se développent chez les consommateurs et la restauration collective. Aussi, de part les difficultés de commercialisation en frais pour certains produits concurrencés par l'importation et la perte importante de fruits de saison par exemple, la transformation apporte une valeur ajoutée nécessaire à certains produits agricoles.

Au regard de l'exiguïté du marché et la concurrence des produits importés, les études préalables aux projets doivent être renforcées afin de bien cibler et dimensionner les investissements. Il est également indispensable à ce que les projets soient élaborés en liaison étroite avec les Organisations de Producteurs. Une coopération sera donc recherchée.

Les unités en agro-transformation présentes sur le territoire doivent être également soutenues afin de répondre au marché et garder une compétitivité nécessaire. Il convient d'accompagner les entreprises dans la modernisation de leur outil, l'accroissement de la valeur ajoutée et la qualité ainsi que le développement de produits porteurs.

Enfin, il convient d'encourager l'organisation des acteurs dans ce secteur afin de mutualiser certains moyens et approches, par exemple concernant la promotion des produits sur le marché local ou extérieur à la Guadeloupe.

Sous priorités couvertes : 3A

Objectifs transversaux couverts : innovation

22 - Soutenir la gestion des risques au niveau des exploitations agricoles à l'aide de systèmes assurantiels et de mutualisation

La Guadeloupe est soumise à des phénomènes de risques naturels élevés tels que les cyclones, les tempêtes, les inondations et ce, à des fréquences élevées.

De par le climat tropical, le secteur agricole est également confronté à une forte pression parasitaire et à un risque important lié aux maladies végétales ou animales.

Ces facteurs impactent fortement les productions locales avec des conséquences financières importantes. La mise en place de systèmes assurantiels et de mutualisation est un besoin fort afin d'assurer la compensation des pertes et par conséquent la pérennité des entreprises.

Sous priorités couvertes : 3B

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat

23 - Encourager les investissements dans les actions préventives et de réhabilitation dans les secteurs agricole et forestier

Compte-tenu des niveaux importants de risque, des mesures de prévention et de réhabilitation du potentiel de production endommagé par des catastrophes naturelles ou sanitaires doivent être prévues dans les secteurs agricole et forestier.

Que se soit en filières animales ou végétales, la prévention des risques en matière sanitaire passe par un développement et un renforcement des réseaux de suivi phytosanitaire et épidémiologique, menés par la Chambre d'Agriculture, les organisations professionnelles, les instituts techniques ou les organismes de recherche. La formation et l'information des producteurs sur ces sujets doivent également être confortées. Certains investissements physiques ou matériels permettent également de limiter les impacts des catastrophes.

La réhabilitation des potentiels de production est parfois plus large que le simple remplacement de ce qui a été détruit : à titre d'exemple, pour la maladie du « *Citrus greening* » sur les agrumes, un assainissement des zones atteintes, l'organisation de production de plants sains et la plantation doivent être mis en place.

Sous priorités couvertes : 3B (secteur agricole), 4A, 4B et 4C (secteur forestier)

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat

24 - Etudier les impacts du changement climatique sur l'agriculture et les modèles résilients

En matière de changement climatique, des projections ont été définies par le GIEC et Météo France Guadeloupe avec des incertitudes quant à la modélisation des événements extrêmes.

Néanmoins, la Guadeloupe, de par sa situation insulaire, reste potentiellement exposée aux effets du changement climatique. Les impacts sur le secteur agricole ont été très peu étudiés avec des projections très globales sur la filière canne en particulier. Il est donc fondamental d'étudier et de modéliser les impacts liés au changement climatique afin de développer le plus tôt possible des modèles résilients à ce changement. L'anticipation est particulièrement importante afin d'éviter des chutes progressive de production et une remise en cause de

certaines filières agricoles à terme. Ce travail doit être mené et valorisé par une mise en réseau avec les autres pays insulaires de la Caraïbe.

Sous priorités couvertes : 3B

Objectifs transversaux couverts : climat

25 - Préserver et restaurer les espaces naturels, notamment le milieu forestier

De manière générale, la préservation et la restauration écologique constituent une priorité pour les gestionnaires des milieux à travers, d'une part, des actions visant à protéger les espaces naturels et d'autre part, des opérations de reconstitution des écosystèmes dégradés, de reboisement et de lutte contre les espèces envahissantes.

Au regard de sa surface totale, la forêt guadeloupéenne est un espace naturel qui singularise fortement le territoire. Il convient donc de la préserver et la restaurer le cas échéant de part son rôle multifonctionnel répondant à des enjeux environnementaux (paysage, biodiversité), sociétaux (espaces de vie, de loisirs et de détente, support de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine local) et économiques (sylviculture, agro-foresterie).

Sous priorités couvertes : 4A, 4B et 4C

Objectifs transversaux couverts : environnement

26 - Maintenir et renforcer les systèmes de cultures et les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Sa situation au cœur des Caraïbes, le climat tropical et le caractère insulaire font de l'archipel guadeloupéen un territoire riche du point de vue de la diversité des milieux naturels, l'un des 34 « points chauds » mondiaux pour la biodiversité. Néanmoins, au regard des phénomènes naturels, des évolutions climatiques, d'une anthropisation des milieux et certaines pratiques agricoles, cette biodiversité peut être entamée. A l'échelle du secteur agricole, certains leviers peuvent être déployés :

- Encourager la diversité des cultures et des races ainsi que des éléments paysagers à la parcelle
- Préserver les races et les variétés locales menacées
- Développer les services agro éco systémiques
- Développer les continuités écologiques notamment dans les zones de production intensive
- Mesurer les impacts des pratiques sur les ressources naturelles et développer les diagnostics agro-environnementaux
- Compenser les contraintes de production dans des zones à handicap naturel
- Favoriser les transferts de connaissance, la formation et le conseil en matière de pratiques respectueuses de la biodiversité

Sous priorités couvertes : 4A

Objectifs transversaux couverts : environnement

27 - Maîtriser le recours aux produits phytosanitaires, aux engrais et gérer les effluents

Afin de garantir un état écologique et une qualité des eaux de surface et souterraines. Il est nécessaire de promouvoir (i) une modification des pratiques par l'utilisation plus raisonnée des engrais et des produits phytosanitaires actuellement autorisés et utilisés et (ii) des techniques visant à limiter le ruissellement et la lixiviation/lessivage des substances dans les eaux souterraines et de surface en particulier, notamment dans les zones à forts enjeux par rapport à la ressource en eau (bassins d'alimentation de captage, zones humides).

L'utilisation de la fertilisation minérale est prépondérante et l'emploi de matière organique est encore trop peu pratiquée. Des ateliers techniques sont néanmoins organisés en la matière afin d'inciter et former les agriculteurs à faire leur compost. Ils doivent être poursuivis et les pratiques favorables encouragées.

Parallèlement, les effluents d'élevage sont très peu mobilisés dans la filière compost : certains effluents, dont le rapport C/N est faible, pourraient être compostés ou méthanisés afin de limiter les impacts potentiels sur l'environnement.

Sous priorités couvertes : 4B

Objectifs transversaux couverts : environnement

28 - Préserver la fertilité des sols par le développement de pratiques favorables

De part la minéralisation rapide de la matière organique des sols en milieu tropical et des pratiques culturales peu favorables au maintien de leur fertilité, Il convient de favoriser des techniques telles que l'introduction de jachères, de systèmes de rotation et d'assolement, des systèmes de cultures associées ou intégrées ainsi que l'utilisation de matières organiques tout en privilégiant les gisements locaux.

En matière de séquestration de carbone, étudier, comprendre et anticiper en matière d'évolution des sols guadeloupéens à l'échelle du territoire et des exploitations est primordial. Il convient également de développer et encourager les bonnes pratiques favorisant la séquestration du carbone ou limitant le déstockage (amendement organique à fort rapport C/N, agro foresterie, boisement, emploi de légumineuses, ...).

La lutte contre l'érosion des sols est particulièrement importante pour certains sols de la Côte Sous le Vent, particulièrement sensible à l'érosion hydrique. Le maintien des pratiques permettant la couverture des sols, les pratiques agroforestières notamment, ainsi que le drainage des parcelles doivent donc être encouragés.

Sous priorités couvertes : 4C, 5E

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat

29 - Développer l'agriculture biologique

En 2013, l'agriculture biologique est très peu développée avec peu de progression, hormis une structuration naissante de la commercialisation. Parallèlement, la demande est réelle, de part une population fortement sensibilisée à la question de pollution aux phytosanitaires et plus particulièrement à la chlordécone et la demande croissante des collectivités pour la restauration collective scolaire.

La production doit être confortée et augmentée par le développement de référentiels technico-économiques aujourd'hui insuffisants et le conseil à l'exploitant peu performant du fait de la jeunesse du secteur.

Il y a également la nécessité de développer la certification en agriculture biologique de certaines productions, répondant à ces critères dès aujourd'hui mais n'ayant pas effectué la démarche officielle de reconnaissance.

Un encadrement de pointe doit être mis en place afin d'accompagner les conversions et conseiller les agriculteurs certifiés. Il aura pour charge de (i) capitaliser les pratiques opérantes tant, *in vivo* sur le terrain que dans les centres de recherche et d'expérimentation et ce, en Guadeloupe et dans la Caraïbe et (ii) accompagner les porteurs de projet dans leur dynamique d'investissements.

Des mécanismes adéquats de compensation doivent être mis en place en raison des pressions parasitaires et d'un enherbement plus intenses en milieu tropical et qui pénalisent plus fortement l'exploitant agricole guadeloupéen. Les pertes de revenus et les surcoûts générés doivent être pris en charge pendant cette phase délicate de conversion et lors du maintien.

La recherche est également fondamentale : des agro-systèmes et des pratiques doivent être testés, développées et transférées.

Enfin, la promotion et la communication sur le signe « Agriculture Biologique » doivent être développées auprès des consommateurs et des acheteurs.

Sous priorités couvertes : 4A, 4B, 4C, 5D et 5E

Objectifs transversaux couverts : environnement et climat

30 - Raisonner les prélèvements et limiter l'utilisation de l'eau

En 2010, les surfaces irriguées représentent 11,3 % de la SAU. Les périodes de carême imposent des restrictions dans l'usage de l'eau agricole avec des coupures conséquentes sur le réseau. En matière d'offre, il convient de poursuivre les efforts par la mise en place de nouvelles infrastructures collectives et individuelles .

En matière de gestion, à l'échelle des bassins versants, l'objectif est de regrouper les prélèvements individuels pour l'irrigation et d'organiser collectivement des demandes d'autorisations au titre du code de l'environnement tout en assurant une gestion quantitative de l'eau aux échelles individuelle et collective. Outre l'acquisition et l'organisation des données sur les milieux présents dans les différents bassins, une animation et des conseils doivent être mis en place auprès des préleveurs pour une optimisation de l'irrigation et une gestion collective particulièrement importante en période de carême.

De nouvelles pratiques concourant à la réduction du prélèvement sur la ressource doivent être introduites : paillage, cuve de récupération d'eau pluviale, système d'irrigation économe, outil de pilotage performant, ...

Sous priorités couvertes : 5A

Objectifs transversaux couverts : environnement

31 - Participer à la réduction de la consommation en énergie et des émissions de gaz à effet de serre

En 2011, le secteur primaire représente 4% de la consommation finale. L'énergie consommée dans le secteur agricole est essentiellement tirée des produits pétroliers utilisés par les engins agricoles. A noter que seules les consommations en carburant et électricité ont été estimées pour le calcul ; elles ne comprennent pas les consommations d'énergies indirectes tels que les intrants agricoles par exemple.

L'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire repose avant tout sur le déploiement de diagnostics énergétiques, d'investissements individuels ou collectifs (banc d'essai tracteur...) ou de changement en matière de pratiques et de logistiques.

Dans le secteur agricole, il convient de soutenir et développer les bonnes pratiques contribuant à une utilisation plus efficace des énergies directes et indirectes et réduisant également l'émission de gaz à effet de serre (réduction et optimisation de l'utilisation des intrants, valorisation agronomique des effluents d'élevage, économie circulaire des flux carbonés et azotés, paillage naturel des surfaces, non labour ou labour superficiel...).

Sous priorités couvertes : 5B, 5D

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat, innovation

32 - Concourir à la production d'énergies renouvelables par la valorisation de la biomasse et autres technologies

La Guadeloupe a lancé une politique ambitieuse en matière de réduction de l'énergie fossile par les énergies renouvelables. La Région Guadeloupe, en ayant sollicité une habilitation réglementaire sur ce secteur d'activité, a clairement affiché la volonté de ce territoire de contribuer à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre.

En 2011, la production d'électricité est supérieure à 1 600 GWh avec un taux de croissance annuelle moyen de 2,8 % entre 2002 et 2011. Seule 12 % de la production est d'origine renouvelable, l'énergie fournie étant produite majoritairement à partir d'énergies fossiles (fioul et charbon).

Actuellement, les secteurs agricole et agro-alimentaire participent à l'actuel mix énergétique par le biais de la valorisation de la bagasse et la méthanisation. Il convient d'encourager ces efforts (usine bagasse-biomasse à Marie-Galante par exemple) ainsi que le développement, en particulier, d'unités photovoltaïques, éoliennes ou autres technologies répondant aux besoins des exploitations agricoles.

Sous priorités couvertes : 5B, 5C

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat

33 - Asseoir une stratégie d'économie circulaire des matières organiques aux échelles collective et individuelle

L'économie circulaire vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système : en Guadeloupe, les flux sont faiblement optimisés et concourent souvent à la production de « déchets » impactant parfois négativement l'environnement.

Aussi, la gestion et la valorisation des matières organiques produites par les filières agricole, agro-alimentaire et forestière pourraient s'effectuer de façon raisonnée, dans le strict respect des normes et concourir ainsi au développement de circuits économiques intrinsèques au territoire. Le développement de cette économie circulaire permettrait également de concourir à

la qualité des sols, de l'eau, de l'environnement en général et la qualité des produits mis sur le marché.

Au travers d'études et d'investissements, il convient donc de proposer des *scenarii* possibles et accompagner les initiatives tant à l'échelle de l'exploitation que par le biais d'unités de proximité. Pour ces dernières, la constitution de synergie et la coopération entre acteurs sera développée.

Sous priorités couvertes : 5C

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat, innovation

34 - Valoriser l'espace forestier et promouvoir une utilisation durable de la ressource

La forêt représente 79 557 ha, soit 49% de la surface totale du territoire. La reconstitution, le maintien et l'entretien des forêts constituent un enjeu environnemental important tout en favorisant le puits carbone forestier guadeloupéen.

Les surfaces forestières sont aujourd'hui peu exploitées, notamment à cause de difficultés d'accessibilité, d'absence de filière organisée et de références fortes en agro-foresterie. Dans le cadre d'une gestion durable, la mise en place d'une filière bois de niche, pour les ébénistes locaux ou l'exportation, le développement de pratiques agro-forestières et d'activités éco-touristiques participeront à la valorisation du milieu. Pour ce faire, les plans de gestion forestiers et les cahiers des charges en matière d'agro-foresterie doivent être développés ; la modernisation des exploitations est primordiale, avec un déploiement nécessaire des équipements et des infrastructures, en particulier les dessertes forestières.

Sous priorités couvertes : 5E

Objectifs transversaux couverts : environnement, climat

35 - Soutenir l'activité économique à travers la création et le développement d'activités en zone rurale

En 2012, la Guadeloupe est confrontée à un taux de chômage important, particulièrement prégnant pour les jeunes. Parallèlement, les dynamiques de population confirment certaines tendances : le nord Basse-Terre attire une population qui souhaite, en particulier, être proche de la zone d'activité située à Jarry, sur la commune de Baie-Mahault. Les activités touristiques sur les communes de Sainte Anne et Saint François ont également permis à ce que les populations se développent. L'emploi est particulièrement concentré sur Baie-Mahault, Basse-Terre, Les Abymes, Grand Bourg et Pointe à Pitre avec un indicateur de concentration d'emploi supérieur à 100.

La diversification des activités en exploitation agricole, la création et le développement d'activités chez les micro et petites entreprises en zone rurale permettra de maintenir l'emploi et fixer la population dans ses bassins. Ces activités seront en lien avec les savoirs-faire traditionnels, culturels et touristiques. Le milieu forestier constitue également une voie pertinente de diversification économique, à travers l'appui aux activités éco-touristiques.

Pour ce faire, dans l'optique de maintenir des activités sur les infra-territoires, il convient donc d'accompagner les porteurs de projet en termes d'ingénierie technique et financière (information, formation et conseil individualisé) et de susciter l'initiative locale.

Sous priorités couvertes : 6A

36 - Préserver et valoriser le patrimoine culturel et naturel

La richesse naturelle et patrimoniale de la Guadeloupe en fait une destination touristique reconnue et de qualité. La préservation, la réhabilitation et la valorisation de ce patrimoine sera renforcée afin d'accroître les avantages comparatifs de ce territoire face à la concurrence internationale. Par ailleurs, il est nécessaire de favoriser l'implication des acteurs ruraux dans ce pan de l'économie par des activités multi-fonctionnelles (nouveaux viviers d'emploi, aménageur et gardien des espaces, vecteurs culturels, ...).

L'éco-tourisme constitue un secteur porteur pour le développement des territoires ruraux : les milieux forestiers et agricoles offrent des potentialités intéressantes et il convient de ce fait de développer un marketing territorial adapté à ces milieux.

La mise en réseau des acteurs est également indispensable afin de développer une image commune du territoire.

Sous priorités couvertes : 6A

Objectifs transversaux couverts : environnement

37 - Élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement

En Guadeloupe, les stratégies de développement local sous-tendent des approches multiples mais complémentaires : contrat de développement durable des territoires mis en place par le Conseil Régional avec les communes, pôles d'excellence rurale, stratégies ciblées sur l'environnement et l'éco-citoyenneté, LEADER, ...

La formalisation des programmes LEADER (2007-2013) s'est déroulée entre 2008 –2009 dans une situation économique difficile qui rendait d'autant plus nécessaire la création de synergies entre les élus locaux, la société civile et les acteurs du tissu socio-économique. Ces approches territoriales se sont construites donc autour de bassin de vie, de territoires de projet « naturels ou construits » afin de générer différentes plus values. Dans le respect de la démarche ascendante LEADER, les besoins globaux identifiés seraient les suivants :

- Un repérage des potentialités du territoire en terme de développement
- Une dynamisation des zones rurales défavorisées en vue d'un rééquilibrage par le développement des compétences, la formation, l'accompagnement aux projets et le suivi des entreprises
- Le maintien ou le renforcement d'une qualité de vie en milieu rural par l'introduction de services éducatifs et sociaux de proximité en faveur de ces populations
- L'expérimentation et la diffusion de pratiques respectueuses des écosystèmes afin de concilier activités économiques, touristiques et conservation du milieu
- La promotion et la valorisation des différents savoir-faire locaux, des produits agricoles, en particulier ceux issus de cultures patrimoniales et du petit patrimoine bâti

Ces besoins s'inscrivent dans une complémentarité entre les secteurs d'activité (agriculture, pêche, activités, services de proximité) et une continuité territoriale de l'action publique vers les dépendances (Marie-Galante, La Désirade, les Saintes). L'utilisation de plusieurs outils financiers autres que le FEADER, en particulier le FEDER et le FEAMP, s'avère pertinente.

Sous priorités couvertes : 6B

Objectifs transversaux couverts : environnement, innovation

38 - Conforter les services de base à la population dans les zones rurales

A l'échelle de la Guadeloupe, Pointe à Pitre et Basse-Terre constituent 2 pôles importants, caractérisés par une forte densité de population et une concentration de l'emploi.

Afin d'équilibrer les dynamiques, l'attractivité des zones rurales est un enjeu important. Il s'agira d'améliorer l'offre de service de base par la création de structures de proximité dans les domaines économiques, socio-culturels et de la santé, par la présence de services et aménagements pour des publics vulnérables, la petite enfance, les personnes âgées, handicapées, Les espaces de confort et les petits jardins publics sont également à développer afin d'accroître le confort global et l'attractivité résidentielle des zones rurales.

Sous priorités couvertes : 6B

Objectifs transversaux couverts : /

39 - Développer les nouvelles technologies dans les espaces ruraux

Afin de réduire les inégalités numériques, la résorption des zones blanches est importante ainsi que le développement du haut et très haut débit. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique prévoit, à l'horizon 2020, une amélioration de la situation en termes de services puisque la couverture en services supérieurs à 10 Mbit/s serait plus que doublée passant de 47% des foyers/entreprises connectés en 2012 à plus de 97% des foyers/entreprises en 2020.

Il est également important de développer les services offrant aux populations rurales la possibilité de rechercher des informations *via* internet et d'accéder aux e-services tout en étant formées aux nouvelles technologies de l'information.

Sous priorités couvertes : 6C

Objectifs transversaux couverts : innovation

N°	Titre du besoin	Priorité 1			Priorité 2			Priorité 3			Priorité 4			Priorité 5					Priorité 6			Objectifs transversaux	
		1A	1B	1C	2A	2B	3A	3B	4A	4B	4C	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B	6C	Environnement	Climat	Innovation	
Besoins sur les thématiques innovation et coopération																							
1	Dynamiser le secteur agricole par l'innovation tout en favorisant des modèles agro-écologiques	✓							✓	✓	✓										✓	✓	✓
2	Renforcer la coopération intra et inter sectoriel entre les acteurs de l'agriculture, l'agro-alimentaire, la foresterie et du développement infra-territorial	✓					✓															✓	
3	Promouvoir l'agro-transformation alimentaire et non alimentaire par l'innovation	✓					✓															✓	

N°	Titre du besoin	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 5	Priorité 6	Objectifs transversaux
4	Conforter les axes de la recherche et du développement	✓	✓					✓
5	Identifier les systèmes agro-forestiers à encourager	✓						✓
Besoins sur la thématique formation & accompagnement								
6	Accroître le niveau de formation des acteurs du monde agricole		✓					✓
7	Développer des cycles de formation tout au long de la vie		✓					✓
8	Assurer une offre en formation en foresterie et agro-foresterie		✓					✓
9	Accompagner les porteurs de projet par le développement de compétences et la mobilisation des outils d'ingénierie financière		✓				✓	✓
Besoins sur les thématiques revenus agricoles et compétitivité en agriculture								
10	Accompagner les filières canne et banane		✓					✓
11	Soutenir le développement des secteurs des fruits, légumes, vivres, productions animales et PAPAM		✓					✓
12	Soutenir et développer la petite exploitation		✓					✓
13	Poursuivre la mise en place d'infrastructures adéquates en matière d'aménagement foncier, d'irrigation et d'énergie		✓					✓
14	Accompagner toutes les initiatives de diversification des productions et les nouvelles pratiques, y compris en cas de crise conjoncturelle		✓					✓
Besoins sur la thématique renouvellement des générations								
15	Renforcer les outils indispensables à la préservation des surfaces agricoles et favorisant l'accès au foncier			✓				✓
16	Relancer la dynamique reprise/installation en agriculture			✓				
17	Assurer des installations pérennes en agriculture			✓				
18	Déployer une communication active et positive sur les métiers de l'agriculture			✓				
Besoins sur la thématique organisation de la chaîne alimentaire								
19	Renforcer les efforts en matière de structuration des filières agricoles par le biais des groupements de producteurs et les organisations interprofessionnelles			✓				
20	Développer et promouvoir les signes d'identification de l'origine et de la qualité des produits agricoles tout en renforçant la communication sur le rôle des produits agricoles locaux dans l'équilibre alimentaire			✓	✓	✓		✓
21	Soutenir les investissements matériels et immatériels en matière de transformation de produits agricoles			✓				✓
Besoins sur la thématique gestion des risques								
22	Soutenir la gestion des risques au niveau des exploitations agricoles par la participation financière à des systèmes assurantiels et de mutualisation				✓			✓

N°	Titre du besoin	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 5	Priorité 6	Objectifs transversaux
23	Encourager les investissements dans les actions préventives et de réhabilitation dans les secteurs agricole et forestier			✓	✓	✓		✓
24	Etudier les impacts du changement climatique sur l'agriculture et les modèles résilients			✓				✓
Besoins en lien avec les éco-systèmes								
25	Préserver et restaurer les espaces naturels, notamment le milieu forestier				✓	✓		✓
26	Maintenir et renforcer les systèmes de cultures et les pratiques agricoles favorables à la biodiversité				✓			✓
27	Maîtriser le recours aux produits phytosanitaires, aux engrais et gérer les effluents				✓			✓
28	Préserver la fertilité des sols par le développement de pratiques favorables				✓		✓	✓
29	Développer l'agriculture biologique				✓	✓	✓	✓
Besoins en lien avec l'utilisation efficace de la ressource et une économie décarbonée								
30	Raisonner les prélèvements et limiter l'utilisation de l'eau					✓		✓
31	Participer à la réduction de la consommation en énergie et des émissions de gaz à effet de serre					✓	✓	✓
32	Concourir à la production d'énergies renouvelables par la valorisation de la biomasse et le déploiement d'unités répondant aux besoins des exploitations agricoles					✓	✓	✓
33	Asseoir une stratégie d'économie circulaire des matières organiques aux échelles collective et individuelle					✓		✓
34	Valoriser l'espace forestier et promouvoir une utilisation durable de la ressource						✓	✓
Besoins en lien avec l'inclusion sociale et le développement économique des zones rurales								
35	Soutenir l'activité économique à travers la création et le développement d'activités en zone rurale						✓	✓
36	Préserver et valoriser la patrimoine culturel et naturel						✓	✓
37	Elaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement						✓	✓
38	Conforter les services de base à la population dans les zones rurales						✓	
39	Développer les nouvelles technologies dans les espaces ruraux							✓

5. Description de la stratégie

Justification des besoins sélectionnés pour le PDR et le choix des objectifs, des priorités et des sous-priorités fondés sur la base de l'analyse AFOM et l'évaluation des besoins

Un nombre conséquent des besoins a été identifié par le partenariat régional. Aussi, l'analyse AFOM et l'évaluation des besoins a permis de centrer le PDRG-SM autour de 3 orientations stratégiques ventilées chacune en objectif spécifique pour une utilisation optimale du FEADER en Guadeloupe et à Saint Martin.

👉 Orientation stratégique 1

Favoriser un environnement économique plus compétitif et favorable à l'innovation

Cette orientation est bâtie sur les besoins prégnants des secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier en matière d'investissements productifs, d'infrastructures tout en favorisant l'innovation, la gestion des risques et la structuration des filières et qui sous-tendent 5 objectifs spécifiques :

- Soutenir les vecteurs de l'innovation et du transfert au profit de l'amélioration quantitative, qualitative et en régularité des productions
- Renforcer la structuration des filières par la mise en réseau des acteurs
- Moderniser, adapter les outils de productions des secteurs agricole et agro-alimentaire et améliorer la chaîne alimentaire
- Améliorer les infrastructures au profit des secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier
- Prévenir et gérer les risques

👉 Orientation stratégique 2

Augmenter l'emploi par des mesures de renforcement et d'adaptation des compétences en s'inscrivant dans des dynamiques de promotion territoriale

Le PDRG-SM accorde une importance particulière à l'acquisition de compétences idoines tout en s'inscrivant dans un dynamique positive du secteur agricole en matière d'installation. Il convient également de conforter les zones rurales en matière d'emploi, d'activités économiques et de services. A cet effet, 3 objectifs spécifiques ont été définis :

- Accroître le niveau d'encadrement, de formation et de suivi
- Assurer le renouvellement des générations dans le secteur agricole
- Conforter l'attractivité des territoires ruraux

👉 Orientation stratégique 3

Soutenir une économie soucieuse des milieux et ressources naturelles, à faible émission de CO₂ par l'innovation environnementale et le transfert de nouvelles pratiques

Le développement des secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier et les orientations prises en la matière doivent être construits sur des concepts de protection de l'environnement et du

climat. Cette orientation, qui implique nécessairement le développement de nouveaux modèles, leur transfert ainsi que le confortement des pratiques favorables est basée sur 3 objectifs spécifiques :

- Favoriser, par l'expérimentation et le transfert, la mise en place de modèles agro-écologiques
- Asseoir des pratiques agricoles et forestières favorables aux écosystèmes
- Assurer une gestion durable de la ressource et une économie décarbonée

Pour St Martin, la stratégie repose avant tout sur le développement des filières agricoles créatrices d'emploi, en particulier l'élevage et ce, par le biais d'investissements productifs et d'infrastructures à l'échelle des exploitations (besoins n°11 et 13) . Ces dernières sont de petite taille ; leur développement doit être accompagné (besoin n°12). Aussi, compte-tenu des niveaux de formation initiale, l'accroissement de l'encadrement, de la formation et du suivi est également fondamental afin de professionnaliser les acteurs (besoins n° 6, 7 et 9) .

La structuration est à poursuivre par le renforcement de la SICA mise en place en 2014 (besoin n° 19). Aussi, dans le prolongement de l'activité de production et le regroupement de l'offre, les outils de transformation doivent être également développés, en particulier, dans le secteur de la découpe des viandes (besoin n° 21).

Priorités	Sous-priorités	Objectifs spécifiques du PDR	Besoins sélectionnés pour le PDR	Besoins non sélectionnés pour le PDR	Mesures FEADER Contributions principales et complémentaires
Orientation stratégique 1 : Favoriser un environnement économique plus compétitif et favorable à l'innovation					
Priorité 1	1A 1B	Soutenir les vecteurs de l'innovation et du transfert au profit d'une amélioration quantitative, qualitative et en régularité des productions	► Dynamiser le secteur agricole par l'innovation tout en favorisant des modèles agro-écologiques (n° 1) ► Conforter les axes de la recherche et du développement (n° 4) ► Identifier les systèmes agro-forestiers à encourager (n° 5) ► Renforcer la coopération intra et inter sectoriel entre les acteurs de l'agriculture, l'agro-alimentaire, la foresterie et du développement infra-territorial (n° 2)	Le besoin « Promouvoir l'agro-transformation alimentaire et non alimentaire par l'innovation » est pris en compte par le FEDER. L'expérimentation en station et chez les producteurs ainsi que le transfert sont financés par le FEADER. Le FEDER finance les recherches en amont.	► Coopération ► Transfert de connaissances et actions d'information ► Services de conseil
Priorité 2	2A	Moderniser, adapter les outils de productions des secteurs agricole et agro-alimentaire et améliorer la chaîne alimentaire Améliorer les infrastructures au profit des secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier	► Accompagner les filières canne et banane (n° 10) ► Soutenir le développement des secteurs des fruits, légumes, vivres, productions animales et PAPAM (n° 11) ► Soutenir et développer la petite exploitation (n° 12) ► Poursuivre la mise en place d'infrastructures adéquates en matière d'aménagement foncier, d'irrigation et d'énergie (n° 13) ► Accompagner toutes les initiatives de diversification des productions et les nouvelles pratiques, y compris en cas de crise conjoncturelle (n° 14)		► Transfert de connaissances et actions d'information ► Services de conseil ► Investissements physiques ► Développement des exploitations agricoles et des entreprises ► Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales ► Coopération

Priorités	Sous-priorités	Objectifs spécifiques du PDR	Besoins sélectionnés pour le PDR	Besoins non sélectionnés pour le PDR	Mesures FEADER Contributions principales et complémentaires
Priorité 3	3A	Moderniser, adapter les outils de productions des secteurs agricole et agro-alimentaire et améliorer la chaîne alimentaire Renforcer la structuration des filières par la mise en réseau des acteurs	► Soutenir les investissements matériels et immatériels en matière de transformation de produits agricoles (n° 21) ► Renforcer la coopération intra et inter sectoriel entre les acteurs de l'agriculture, l'agro-alimentaire, la foresterie et du développement infra-territorial (n° 2) ► Renforcer les efforts en matière de structuration des filières agricoles par le biais des groupements de producteurs et les organisations inter-professionnelles (n° 19) ► Développer et promouvoir les signes d'identification de l'origine et de la qualité tout en renforçant la communication sur le rôle des produits agricoles locaux dans l'équilibre alimentaire (n° 20)	La communication sur le rôle des produits agricoles dans l'alimentation est pris en charge par des programmes nationaux et européens tels que le POSEI et logo RUP	► Transfert de connaissances et actions d'information ► Services de conseil ► Investissements physiques ► Systèmes de qualité ► Coopération
	3B	Prévenir et gérer les risques	► Soutenir la gestion des risques au niveau des exploitations agricoles par la participation financière à des systèmes assurantiels et de mutualisation (n° 22) ► Encourager les investissements dans les actions préventives et de réhabilitation dans les secteurs agricole et forestier (n° 23)	Le besoin « Etudier les impacts du changement climatique sur l'agriculture et les modèles résilients » est pris en compte par le FEDER au travers de la création et du fonctionnement d'un observatoire énergie-climat.	► Services de conseil ► Gestion des risques ► Investissements physiques ► Reconstitution du potentiel de production agricole
Orientation stratégique 2 : augmenter l'emploi par des mesures de renforcement et d'adaptation des compétences en s'inscrivant dans des dynamiques de promotion territoriale					
Priorité 1	1C	Accroître le niveau d'encadrement, de formation et de suivi	► Accroître le niveau de formation des acteurs du monde agricole (n° 6) ► Développer des cycles de formation tout au long de la vie (n° 7) ► Assurer une offre en formation en foresterie	Des formations seront également financées via le FSE lorsqu'elles s'intègrent dans un schéma pluri annuel de formation Les outils d'ingénierie financière seront développés avec un accent	► Transfert de connaissances et actions d'information ► Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole

Priorités	Sous-priorités	Objectifs spécifiques du PDR	Besoins sélectionnés pour le PDR	Besoins non sélectionnés pour le PDR	Mesures FEADER Contributions principales et complémentaires
			et agro-foresterie (n° 8) ► Accompagner les porteurs de projet par le développement de compétences et la mobilisation des outils d'ingénierie financière (n° 9)	porté sur le fond de roulement, fond de garantie et crédit relais	
Priorité 2	2B	Assurer le renouvellement des générations dans le secteur agricole	► Renforcer les outils indispensables à la préservation des surfaces agricoles et favorisant l'accès au foncier (n° 15) ► Relancer la dynamique reprise/installation en agriculture (n° 16) ► Assurer des installations pérennes en agriculture (n° 17)	Aux échelles nationale et régionale, des outils sont mis en place afin d'accompagner le départ à la retraite ainsi que l'installation des personnes de plus de 40 ans. Le besoin « Déployer une communication active et positive sur les métiers de l'agriculture » est pris en compte au travers de crédits nationaux	► Transfert de connaissance et action d'informations ► Services de conseil ► Investissements physiques ► Développement des exploitations agricoles et des entreprises
Priorité 6	6A 6B	Conforter l'attractivité des territoires ruraux	► Soutenir l'activité économique au travers de la création et le développement d'activités en zone rurale (n° 35) ► Accompagner les porteurs de projet par le développement de compétences et la mobilisation des outils d'ingénierie financière (n° 9) ► Elaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement (n° 37) ► Conforter les services de base à la population dans les zones rurales (n° 38) ► Préserver et valoriser la patrimoine culturel et naturel (n° 36)	Le besoin « développer les nouvelles technologies dans les espaces ruraux » (résorption des zones blanches et développement des e-services) est pris en charge par le FEDER et le CPER dans le cadre de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) et du SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique)	► Transfert de connaissance et action d'informations ► Services de conseil ► Développement des exploitations agricoles et des entreprises ► LEADER ► Services de base
Orientation stratégique 3 : Soutenir une économie soucieuse des milieux et ressources naturelles, à faible émission de CO2, par					

Priorités	Sous-priorités	Objectifs spécifiques du PDR	Besoins sélectionnés pour le PDR	Besoins non sélectionnés pour le PDR	Mesures FEADER Contributions principales et complémentaires
l'innovation environnementale et le transfert de nouvelles pratiques					
Priorité 1	1A, 1B	Favoriser, par l'expérimentation et le transfert, la mise en place de modèles agro-écologiques	► Dynamiser le secteur agricole par l'innovation tout en favorisant des modèles agro-écologiques (n° 1) ► Conforter les axes de la recherche et du développement (n° 4)		► Coopération ► Transfert de connaissances et actions d'information ► Services de conseil
Priorité 4	4A, 4B, 4C	Asseoir des pratiques agricoles et forestières favorables aux écosystèmes	► Préserver et restaurer les espaces naturels, notamment le milieu forestier (n° 25) ► Maintenir et renforcer les systèmes et pratiques agricoles favorables à la biodiversité (n° 26) ► Maîtriser le recours aux produits phytosanitaires, aux engrais et gérer les effluents (n° 27) ► Préserver la fertilité des sols par le développement de pratiques favorables (n° 28) ► Développer l'agriculture biologique (n° 29) ► Encourager les investissements dans les actions préventives et de réhabilitation dans les secteurs agricole et forestier (n° 23)		► Transfert de connaissances et actions d'informations ► Services de conseil ► Agro-environnement-climat ► Investissements physiques ► Services de base ► Systèmes de qualité ► Agriculture Biologique ► Investissements dans le développement des zones forestières ► Paiement au titre de Natura 2000 et de la DCE ► Paiements en faveur des zones soumises à contraintes ► Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts
Priorité 5	5A, 5B, 5C, 5D et 5E	Assurer une gestion durable de la ressource et une économie décarbonée	► Raisonner les prélèvements et limiter l'utilisation de l'eau (n° 30) ► Participer à la réduction de la consommation en énergie et les émissions de gaz à effet de serre (n° 31)	Les projets de valorisation de la biomasse pour la production d'énergie seront financés sous le FEDER, hormis la méthanisation à la ferme sous certaines conditions	► Transfert de connaissances et actions d'informations ► Services de conseil ► Agro-environnement-climat ► Agriculture biologique

Priorités	Sous-priorités	Objectifs spécifiques du PDR	Besoins sélectionnés pour le PDR	Besoins non sélectionnés pour le PDR	Mesures FEADER Contributions principales et complémentaires
			► Concourir à la production d'énergies renouvelables par la valorisation de la biomasse et le déploiement d'unités répondant aux besoins des exploitations agricoles (n° 32) ► Asseoir une stratégie d'économie circulaire des matières organiques aux échelles collective et individuelle (n° 33) ► Valoriser l'espace forestier et promouvoir une utilisation durable de la ressource (n° 34)	mentionnées dans la mesure 6	► Investissements physiques ► Développement des exploitations et des entreprises ► Services de base ► Investissements dans le développement des zones forestières ► Coopération

Au regard de l'analyse des besoins sélectionnés dans le cadre du PDR, l'ensemble des priorités et sous-priorités du règlement FEADER est retenu hormis la sous-priorité 6C pour laquelle les besoins et les opérations seront soutenus au travers du FEDER.

Le choix, la combinaison et la justification des mesures de développement rural pour chaque priorité et sous-priorité

Choix des mesures de développement rural

En cohérence avec les 3 orientations stratégiques mentionnées *supra*, 17 mesures seront sollicitées :

Article du règlement (UE) n° 1305/2013	Codification	Mesure - Sous-mesures
14	1 1.1 1.2 1.3	Transfert de connaissances et actions d'information - Formation professionnelle et acquisition de compétences - Activités de démonstration et actions d'information - Echanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière
15	2 2.1 2.2 2.3	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation - Aide à l'utilisation de services de conseil - Service d'aide à la gestion agricole, de remplacement sur l'exploitation et de conseils agricoles, services de conseil dans le secteur forestier - Formation des conseillers
16	3 3.1 3.2	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires - Nouvelles participations des agriculteurs et des groupements d'agriculteurs - Activités d'information et de promotion mises en œuvre par des groupements de producteurs sur le marché intérieur
17	4 4.1 4.2 4.3 4.4	Investissements physiques - Investissements matériels et immatériels dans les exploitations agricoles - Investissements en faveur de la transformation et la commercialisation de produits agricoles relevant de l'annexe I du traité - Investissements en faveur des infrastructures en lien avec le développement, la modernisation ou l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie - Investissements non productifs en lien avec la réalisation d'objectifs agro-environnementaux et climatiques
18	5 5.1	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées - Investissements dans des actions préventives visant à réduire les conséquences de catastrophes naturelles probables, de phénomènes climatiques défavorables et d'événements catastrophiques probables

Article du règlement (UE) n° 1305/2013	Codification	Mesure - Sous-mesures
	5.2	- Investissements destinés à la réhabilitation des terres agricoles et à la reconstitution du potentiel de production qui ont été endommagés par des catastrophes naturelles, des phénomènes climatiques défavorables et des événements catastrophiques
19	6 6.1 6.2 6.3 6.4	Développement des exploitations et des entreprises - Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs - Aide au démarrage d'entreprises pour les activités non agricoles dans les zones rurales - Aide au démarrage pour le développement des petites exploitations - Investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles
20	7 7.2 7.4 7.6	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales - Investissement dans la création, l'amélioration ou le développement de tout type d'infrastructure à petite échelle notamment les investissements dans les énergies renouvelables et les économies d'énergies - Investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement des services de base au niveau local pour la population rurale, y compris les activités culturelles et récréatives, et des infrastructures qui y sont liées - Études et les investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à haute valeur naturelle, y compris les aspects socio-économiques, ainsi que les actions de sensibilisation environnementale
21 à 26	8 8.1 8.2 8.5 8.6	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts - Boisement et création de surface boisée : coût de mise en place et maintien - Coût de mise en place et de maintien de systèmes agroforestiers - Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers - Investissements dans de nouvelles techniques forestières et dans les secteurs de la transformation, mobilisation et commercialisation des produits forestiers.
28	10 10.1 10.2	Agroenvironnement – Climat - Paiements en faveur des engagements agrienvironnementaux et climatiques - Conservation ainsi que de l'utilisation et du développement durables des ressources génétiques en agriculture
29	11 11.1 11.2	Agriculture biologique - Conversion à des pratiques et méthodes de l'agriculture biologique - Maintien des pratiques et méthodes de l'agriculture biologique
30	12 12.3	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau - Indemnité par ha de terre agricole incluse dans les plans de gestion des

Article du règlement (UE) n° 1305/2013	Codification	Mesure - Sous-mesures
		bassins hydrographiques
31 à 32	13 13.1 13.2 13.3	Paielements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques - Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne - Paiements destinés aux agriculteurs situés dans d'autres zones soumises à des contraintes naturelles - Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones soumises à d'autres contraintes spécifiques
34	15 15.1	Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts - Engagements forestiers, environnementaux et climatiques
35	16 16.1 16.2 16.4 16.7	Coopération - Mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture - Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie - Coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en place et du développement de circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux - Mise en œuvre de partenariats publics et privés de stratégies locales de développement hors DLAL
36 à 39	17	Gestion des risques
42 à 44 Art 35 du règlement (UE) n° 1303/2013	19 19.1 19.2 19.3 19.4	LEADER - Soutien préparatoire - Aide à la mise en œuvre des opérations dans le cadre des stratégies locales de développement - Préparation et mise en œuvre des actions de coopération des groupes d'action locale - Aide aux coûts de fonctionnement et frais d'animation
51 à 54		Assistance technique - Soutien à la préparation et mise en œuvre du programme - Soutien à la mise en place et fonctionnement du Réseau Rural

L'autorité de gestion n'a pas retenu les mesures suivantes :

- **Mesure 9 : mise en place de groupements de producteurs**

Art. 27 du règlement (UE) n° 1305/2013

Le nombre et la diversité des groupements actuels ont été jugés suffisants. Le renforcement de l'existant sera privilégié afin de concentrer les efforts, renforcer la structuration et limiter les effets de concurrence entre groupements positionnés sur un même marché.

Filière	Inter profession	Organisation de producteurs	Groupements - structures
CANNE SUCRE	IGUACANNE		SICADEG SI CAGRA SICAMA UDCAG GIE CANNE
RHUM			SRIG
BANANE		L.P.G (Les Producteurs de Guadeloupe)	Adhérents à L.P.G.
PRODUCTIONS VEGETALES Hors canne et banane	IGUAFHLOR	CARAIBES MELONNIERS SICACFEL SICAPAG SICA DES ALIZES	GROUPEMENT-PRODUCTEURS INDEPENDANTS SICA PRODIGNAME GIE SUD BASSE TERRE GIE NORD GRANDE TERRE ASSOCIATION LES 3 A SYAPROVAG COOPCAF ASSOFWI APLAMEDAROM
ELEVAGE	IGUAVIE		SICA PEBA SICA CAP'VIANDE SELECTION CREOLE COOPORG KARUKERA PORC CABRICOOP SICA VOLAILLES DE CHAIR UPOG SICAPOG CUNIGUA SYPAGUA APIGUA

• **Mesure 14 : bien être des animaux**

Article 33 du règlement (UE) n° 1305/2013

En Guadeloupe, l'élevage est généralement pratiqué selon des conduites peu intensives. Néanmoins, pour certaines filières en aviculture à titre d'exemple, des engagements allant au delà des normes obligatoires pourraient être mis en place. Ils doivent néanmoins faire l'objet d'études technico-économiques dans les prochaines années. A ce titre, l'autorité de gestion n'a pas retenu l'ouverture de la mesure 14.

Combinaison et justification des mesures de développement rural

Sous priorité	Mesures utilisées	Combinaison et justification
PRIORITE 1 Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales		
1A - Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales	► M01 - Transfert de connaissances et actions d'information ► M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation ► M16 - Coopération	L'innovation alliant compétitivité et performances environnementales dans les secteurs agricoles et alimentaires est stimulée de part le rapprochement entre le secteur de la recherche et le monde de l'entreprise (démarche ascendante <i>via</i> les groupes opérationnels PEI en particulier, mesure 16). Les actions de transfert sont également à déployer au travers d'actions d'information, démonstration, formation et conseil spécialisé (mesures 1 et 2). Une coopération est également développée entre les acteurs afin de promouvoir des systèmes de production à l'échelle de l'exploitation, des approches collectives, la mutualisation de moyens, des stratégies communes de marché ainsi que des initiatives visant à la mise au points de nouveaux produits, procédés, techniques et technologies (mesure 16).
1B - Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances environnementales	► M16 - Coopération	Le confortement des axes de recherche et de développement est indispensable. Au travers des mesures coopération (16), les actions portées par le Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole, l'IT₂ ainsi que le Centre Technique de la Canne à Sucre permettent la mise en place de synergies favorables à l'innovation, d'asseoir des dynamiques d'expérimentation. L'agro-foresterie est une approche innovante qui nécessite une réflexion nouvelle, associée et partenariale entre les acteurs des secteurs agricole, forestier et de la recherche/expérimentation. Un groupe opérationnel PEI « agro-foresterie » permettra d'identifier les systèmes agro-forestier à encourager (mesure 16).
1C : favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs	► M01 - Transfert de connaissances et actions d'information ► M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion	En lien avec le FSE, FAFSEA et VIVEA, les personnes actives des secteurs agricoles et forestiers, tant à l'échelle des producteurs, des salariés que des responsables de groupements et d'inter-professions,

Sous priorité	Mesures utilisées	Combinaison et justification
de l'agriculture et de la foresterie	agricole	doivent acquérir de nouvelles compétences et bénéficier de conseils spécialisés afin de poursuivre les objectifs de compétitivité et de développement durable (mesures 1 et 2). La gestion prévisionnelle des compétences et la coordination entre les différents acteurs sont recherchées. Pour ce faire, une palette d'actions est mise en œuvre : formation, coaching, ateliers, activités de démonstration, diffusion d'informations, échanges de courte durée et visites d'exploitation, formation des conseillers, conseils en phase d'installation et de développement de l'exploitation, conseils techniques, service d'aide à la gestion, ...(mesures 1 et 2). L'accompagnement des jeunes agriculteurs est renforcé ainsi que celui des porteurs de projet sur les volets techniques, économiques et financiers (mesure 2).
PRIORITE 2 Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts		
2A : Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole	► M01 - Transfert de connaissances et actions d'information ► M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole ► M04 - Investissements physiques ► M06 - Développement des exploitations et des entreprises	<u>Contribution principale</u> La mesure 4 « investissements physiques » vise à renforcer la performance économique et environnementale de l'exploitation tout en accompagnant, le cas échéant, les besoins de diversification agricole, d'adaptation par (i) la modernisation des installations et la mécanisation, (ii) la construction et l'aménagement de bâtiments d'exploitation, (iii) les investissements en matière de plantations pérennes et (iv) la mise en place d'infrastructures adéquates en matière d'aménagements fonciers. Compte tenu de la taille moyenne des exploitations agricoles sur le territoire, une aide au démarrage des petites exploitations est également activée afin d'accompagner spécifiquement le développement de ces entreprises (mesure 6). Afin de stimuler et cibler les investissements, Il convient de (i) s'assurer que les connaissances, compétences et pratiques innovantes soient transférées aux agriculteurs et (ii) d'accompagner le porteur de projet au niveau technique, économique et financier (mesures 1 et 2)

Sous priorité	Mesures utilisées	Combinaison et justification
		<u>Contribution complémentaire</u> La mesure 4 permet aux exploitants d'accéder à des systèmes d'irrigation à la parcelle tout en développant des infrastructures nécessaires à la gestion durable de la ressource eau. La mesure 7 finance également les voies d'accès et dessertes sur les espaces communaux pour les exploitants agricoles. Le renforcement de la coopération entre producteurs permet d'effectuer des investissements collectifs plus efficaces et rentables (mesure 16).
2B : Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations	► M01 - Transfert de connaissances et actions d'information ► M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation ► M06 - Développement des exploitations et des entreprises	<u>Contribution principale</u> La mesure 6 permet d'apporter une aide au démarrage pour les jeunes agriculteurs ainsi qu'un soutien à la diversification vers des activités hors champ agricole qui peut s'avérer importante pour l'équilibre et la pérennité de l'entreprise agricole. Un accompagnement individualisé au démarrage et au cours des premières années de l'entreprise agricole est déployé (mesure 2) ainsi que des formations ou visites d'exploitations (mesure 1). <u>Contribution complémentaire</u> La mesure 6 est utilisée en synergie avec la mesure 4 « investissements physiques » (complément d'une aide au démarrage à une subvention aux investissements, le tout explicité dans le plan de développement). La préservation et le développement de la SAU sont déployées au travers de conseils auprès de propriétaires fonciers afin d'inciter à la mise à disposition des terres. Une information en matière d'accès au foncier disponible et des outils de connaissances du foncier agricole et rural sont mis en place sous les mesures 1 et 16.
PRIORITE 3 Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture		
3A – Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les	► M01 - Transfert de connaissances et actions d'information	<u>Contribution principale</u> Les programmes de qualité sont renforcés via le soutien à la

Sous priorité	Mesures utilisées	Combinaison et justification
intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen de programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles et par le biais de la promotion sur les marchés locaux des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles	► M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation ► M03 - Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires ► M04 - Investissements physiques ► M16 - Coopération	certification de l'exploitation et des produits ainsi qu'à la promotion du système de qualité (mesure 3). En matière de systèmes de qualité dont la certification environnementale de l'exploitation, les exploitants agricoles et les conseillers sont formés et informés ; des conseils techniques appropriés sont également apportés aux exploitants en amont de la certification (mesures 1 et 2). L'intégration des productions primaires dans la chaîne alimentaire nécessite de conforter le rôle des groupements et des inter-professions ; la recherche de nouveaux produits, procédés et techniques ainsi que la coopération entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement (mesure 16) reste primordiale pour dynamiser le secteur agricole et déployer l'agro-transformation qui est également soutenue au travers d'investissements matériels et immatériels sous la mesure 4 « investissements physiques ».
3B – Le soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations	► M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation ► M05 - Reconstitution du potentiel de production agricole ► M17 - Gestion des risques	<u>Contribution principale</u> La gestion des risques, tant sur le plan climatique, sanitaire et/ou financier, nécessite des outils assurantiels, de mutualisation ou de stabilisation de revenus (mesure 17). Le fonctionnement de réseaux de suivi phytosanitaire et épidémiologique ainsi que les investissements matériels et immatériels réalisés à titre préventif ciblés en rapport avec les risques identifiés tels que les infrastructures liés à la circulation et le stockage de l'eau, les équipements plus résistants ou mieux adaptés aux incidents climatiques, ...sont essentiels (mesure 5). Compte-tenu des risques d'origine climatique et sanitaire en particulier, il est également fondamental de soutenir la reconstitution des potentiels de production dans le secteur agricole (mesure 5). Un conseil personnalisé auprès de l'exploitant agricole visant à prévenir ou limiter les risques (mesure 2) est fondamental. <u>Contribution complémentaire</u> La reconstitution du potentiel de production nécessite parfois, au delà du simple remplacement, des investissements conséquents afin de remettre en place une filière durable (mesure 4).

Sous priorité	Mesures utilisées	Combinaison et justification
PRIORITE 4 Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie		
4A – Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens	▶ M01 - Transfert de connaissances et actions d'information ▶ M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation ▶ M04 - Investissements physiques ▶ M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts ▶ M10 - Agro-environnement – climat ▶ M11 – Agriculture biologique ▶ M12 - Paiements au titre de Natura 2000 et de la Directive cadre sur l'eau ▶ M13 - Paiement en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles et à d'autres contraintes spécifiques ▶ M15 - Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts	La restauration, préservation et le renforcement de la biodiversité se déclinent selon les mesures et opérations suivantes : <u>Contribution principale</u> ▶ Une connaissance des écosystèmes, une formation adéquate des actifs et un conseil spécialisé dans les secteurs agricole et forestier (mesures 1 et 2) ▶ Une conception de plans de gestion forestière, des diagnostics agro-environnementaux permettant d'appréhender la biodiversité à l'échelle des exploitations et de l'encourager (mesure 2) ▶ Des mesures rémunérant la perte de revenus et/ou les coûts supplémentaires liés à la pratique environnementale. La biodiversité animale et végétale sera encouragée (mesures 10 et 15) ▶ Le paiement en faveur de zones soumises à contraintes permettant d'éviter la fermeture des milieux (mesure 13) <u>Contribution complémentaire</u> ▶ La certification environnementale des exploitations agricoles (mesure 3) ▶ Le développement de l'agriculture biologique (mesure 11) ▶ Des animations et une sensibilisation en faveur de l'environnement (mesure 7) ▶ Des investissements non productifs en agriculture et en forêt (mesures 4 et 8) ▶ La mise en place et le maintien de systèmes agro-forestiers (mesure 8)
4B – Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides		L'amélioration de la gestion de l'eau avec conjointement une meilleure gestion des engrais et des pesticides se déclinent selon les mesures et opérations suivantes : <u>Contribution principale</u> ▶ Une formation adéquate des actifs et un conseil spécialisé dans le secteur agricole (mesures 1 et 2)

Sous priorité	Mesures utilisées	Combinaison et justification
		► Une conception de plans de gestion forestière, des diagnostics agro-environnementaux permettant de déployer des pratiques favorables (mesure 2) ► Des mesures rémunérant la perte de revenus et/ou les coûts supplémentaires liés à des pratiques permettant une meilleure qualité de l'eau ou induisant une réduction de l'emploi des intrants de type engrais minéral et pesticide (mesures 10 et 12) ► Le développement de l'agriculture biologique (mesure 11) ► Des investissements non productifs en agriculture (mesure 4) ► La mise en place et le maintien de systèmes agro-forestiers (mesure 8) ► La création et le maintien de surfaces boisées (mesure 8) <u>Contribution complémentaire</u> ► La certification environnementale des exploitations agricoles (mesure 3) ► Des animations et une sensibilisation en faveur de l'environnement (mesure 7) ► Des investissements non productifs en forêt (mesure 8)
4C – Prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols		La gestion des sols et la prévention contre leur érosion se déclinent selon les mesures et opérations suivantes : <u>Contribution principale</u> ► Une formation adéquate des actifs et un conseil spécialisé dans le secteur agricole (mesures 1 et 2) ► Une conception de plans de gestion forestière, des diagnostics agro-environnementaux permettant de déployer des pratiques favorables (mesure 2) ► Des mesures rémunérant la perte de revenus et/ou les coûts supplémentaires liés à des pratiques favorables aux sols (mesure 10) <u>Contribution complémentaire</u> ► La création et le maintien de surfaces boisées (mesure 8) ► La mise en place et le maintien de systèmes agro-forestiers (mesure 8) ► Des investissements non productifs en agriculture et en forêt

Sous priorité	Mesures utilisées	Combinaison et justification
		(mesures 4 et 8) ► La certification environnementale des exploitations agricoles (mesure 3) ► Des animations et une sensibilisation en faveur de l'environnement (mesure 7) ► Le développement de l'agriculture biologique (mesure 11)
PRIORITE 5 Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie,		
5A – Développer l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture	► M01 - Transfert de connaissances et actions d'information ► M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation ► M04 - Investissements physiques	<u>Contribution principale</u> L'offre en irrigation doit être développée tant aux échelles collective qu'un individuelle par le biais d'investissements visant une utilisation efficace en terme d'irrigation à la parcelle et d'infrastructure (mesure 4). Conjointement, les exploitants agricoles doivent être formés à une utilisation efficace de l'eau (formation de groupe, conseil individualisé, mesures 1 et 2). <u>Contribution complémentaire</u> La mise en place de la procédure mandataire à l'échelle des bassins versants vise à gérer la ressource eau à une échelle collective auprès d'exploitants ayant une autorisation de prélèvement à titre individuel (mesure 7).
5B – Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire	► M01 - Transfert de connaissances et actions d'information ► M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation ► M04 - Investissements physiques	<u>Contribution principale</u> Les acteurs doivent être formés à une utilisation efficace de l'énergie (formation de groupe et conseil individualisé), mesures 1 et 2) afin que les investissements dédiés en exploitation agricole, dans la transformation et la commercialisation soient bien ciblés et utilisés à l'optimum. La mesure 4 finance également les investissements visant les économies d'énergie ainsi que des projets de production d'énergie renouvelable en dehors de la valorisation énergétique de la biomasse.
5C – Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits,		<u>Contribution complémentaire</u> Les mesures 4 et 6 permettent de financer des investissements en

Sous priorité	Mesures utilisées	Combinaison et justification
des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie		matière de valorisation de la biomasse et de production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse dans le cadre de méthanisation à la ferme. La mesure 16 coopération offre la possibilité de constitution d'un groupe opérationnel PEI dédié, la mise en place de projets pilote, d'approches collectives (valorisation des effluents, ...). Une coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement peut également être envisagé autour de la production durable de biomasse à des fins énergétiques.
5D - Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture	► M01 - Transfert de connaissances et actions d'information ► M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation ► M10 - Agroenvironnement-climat	<u>Contribution principale</u> En matière de réduction de gaz à effet de serre et d'ammoniac, l'objectif est de modifier les pratiques (i) par l'acquisition de nouvelles connaissances et de conseils personnalisés (mesures 1 et 2). Les engagements agroenvironnementaux et climatiques (mesure 10) contribue également à la réduction des gaz à effet de serre lorsqu'ils permettent, en particulier, une moindre utilisation d'engrais minéraux et une utilisation optimisée des effluents d'élevage. <u>Contribution complémentaire</u> Le développement de l'agriculture biologique (mesure 11) contribue également potentiellement à la réduction des GES et l'émission d'ammoniac. Certains investissements non productifs financés sous la mesure 4 peuvent également contribuer à cette sous-priorité.
5E – Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie	► M01 - Transfert de connaissances et actions d'information ► M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation ► M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts ► M10 - Agro-environnement - climat	<u>Contribution principale</u> Dans les secteurs agricole et forestier, la question de la conservation et la séquestration du carbone doit se matérialiser de manière très concrète par une information prégnante et un conseil spécialisé (mesures 1 et 2) qui peut se traduire, en particulier, par des diagnostics et des plans de gestion. Le PDR accompagne également l'investissement non productif forestier (mesure 8) visant la conservation et la séquestration du carbone. Les sous-mesures forestières visant le boisement, la mise en place de systèmes agro-forestiers et les investissements dans les techniques forestières, la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers sont déclinées sous l'angle obligatoire de la conservation et

Sous priorité	Mesures utilisées	Combinaison et justification
		la séquestration du carbone (mesure 8). Le changement de pratique favorable est encouragé s'il entraîne une perte de revenu et/ou des coûts supplémentaires (mesure 10). <u>Contribution complémentaire</u> Le développement de l'agriculture biologique contribue également à la conservation et la séquestration du carbone (mesure 11). Certains investissements non productifs en lien avec des objectifs climatiques peuvent également concourir à la sous-priorité 5E (mesure 4)
PRIORITE 6 Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique		
6A – Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emploi	► M01 - Transfert de connaissances et actions d'information ► M02 - Services de conseil ► M06 - Développement des exploitations et des entreprises	<u>Contribution principale</u> L'accompagnement de l'entreprise en zone rurale et des porteurs de projet se traduit par des actions d'information, formation et conseils en matière de création et de développement de l'entreprise (mesures 1 et 2). La création d'entreprise est soutenue par l'aide au démarrage d'entreprise pour les activités non agricoles en zone rurale et les investissements sont financés au travers de la mesure 6. Le patrimoine culturel et naturel de la Guadeloupe et St Martin permet d'envisager, en particulier, le développement d'activités autour de l'éco-tourisme (mesure 6). <u>Contribution complémentaire</u> LEADER, de part la mise en œuvre des stratégies de développement local participe au développement du tissu économique et à l'emploi en milieu rural (mesure 19). La réhabilitation du petit patrimoine et du patrimoine immatériel (mesure 7) ainsi que le développement des activités en milieu forestiers (mesure 8) concoure également au développement des activités.
6B – Promouvoir le développement local dans les zones rurales	► M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales ► M16 – Coopération	<u>Contribution principale</u> LEADER (mesure 19) est l'outil privilégié pour le développement local par les acteurs locaux via le soutien à la préparation des stratégies locales de développement, la mise en œuvre de ces stratégies et des

Sous priorité	Mesures utilisées	Combinaison et justification
	► M19 - LEADER	projets de coopération inter territoriale et transnationale. La mesure 16, au travers du soutien accordé aux stratégies de développement local hors approche LEADER contribue également à cette sous-priorité. Afin d'équilibrer les dynamiques à l'échelle du territoire, l'attractivité des zones rurales est un enjeu important. Il s'agira d'améliorer l'offre de service de base par des voiries adéquates à destination des agriculteurs, des forestiers et la création de structures de proximité dans les domaines économiques, socio-culturels et de la santé, par la présence de services et aménagements pour des publics vulnérables, la petite enfance, les personnes âgées, handicapées,(mesure 7) .

Description de la prise en compte des thèmes transversaux

L'innovation

L'innovation est l'un des éléments nécessaires à la réalisation du développement rural et s'inscrit dans la stratégie Europe 2020.

L'innovation peut être envisagée de manières différentes : elle peut consister en la création ou l'amélioration de produits, processus ou services, ou leur adaptation à des contextes géographiques ou environnementaux nouveaux. Ce type d'idée nouvelle ne devient innovation seulement si elle est largement adoptée et se révèle utile dans sa mise en œuvre. La généralisation ne dépendra pas seulement de la solidité de cette idée créative ; elle dépendra également des possibilités du marché, de la bonne volonté du secteur concerné pour la reprendre, de son rapport coût-efficacité, des connaissances et de leur perception, de facteurs externes accidentels. Il est donc impossible de prévoir comment ses facteurs combinés contribueront à transformer une idée nouvelle en innovation. C'est pourquoi, ce n'est qu'à *posteriori* que l'on pourra constater qu'une nouvelle idée a bien conduit à une innovation réelle.

Étant donné l'impossibilité de définir "l'innovation" *ex-ante* de manière précise, le PDRG SM s'attachera à :

Créer des conditions favorables à l'émergence d'idées et de concept innovants ainsi que leur transfert

au travers de programmes d'expérimentation, de transfert de connaissances et de conseils et ce, en lien avec le FEDER pour la recherche en amont. La coopération entre les acteurs et les démarches ascendantes seront particulièrement recherchées afin de créer des espaces interactifs et partenariaux favorables à l'innovation.. La création et le fonctionnement des groupes opérationnels du PEI, la mise en œuvre de leurs projets, les projets pilotes, la coopération dans la chaîne alimentaire, des approches conjointes sur des projets environnementaux ou des actions relatives au changement climatique ..., relèvent de ces conditions favorables. L'approche « *step by step* » devra également être déployée afin d'intégrer au mieux les facteurs de risques dans le processus de transfert et de déploiement de modèles innovants. A cet effet, seront sollicitées :

A cet effet, seront sollicitées :

- la mesure 1 - Transfert de connaissances et actions d'informations ;
- la mesure 2 - Services de conseil ;
- la mesure 16 - Coopération pour le financement des groupes opérationnels en particulier.

Soutenir des opérations qui pourraient se révéler innovantes, sans faire du caractère innovant d'une opération un critère d'éligibilité ; il peut néanmoins faire l'objet de critère de sélection sur des opérations axées sur l'innovation activée notamment par le biais des mesures suivantes :

- mesure 4 - Investissements physiques ;
- mesure 6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises
- mesure 8 - Investissements dans les nouvelles techniques forestières et dans la transformation et la commercialisation des produits forestiers ;
- mesure 19 – LEADER au travers de la mise en œuvre des stratégies de développement local.

Conformément à l'article 8.1(c) du règlement FEADER, le programme prévoit une approche appropriée à l'égard de l'innovation en vue de réaliser les priorités de l'Union pour le développement rural :

- l'expérimentation et le transfert de pratiques innovantes ainsi que la coopération sur de nouveaux procédés, produits, approches, ... (Sous priorités 1A et 1B) ;
- la formation et la diffusion de nouvelles techniques améliorant la compétitivité des entreprises et exploitations ainsi que leur durabilité environnementale (Sous-priorités 1C, 2A) ;
- la formation et la diffusion de nouvelles techniques favorables au climat et/ou réduisant l'impact environnemental des entreprises et exploitations (Sous-priorités 1C, 4A, 4B, 4C, 5A, 5D, 5C) ;
- les investissements concourants à développer des projets innovants (Sous priorités 2A, 5C, 5E, 6A) ;
- la création de groupes et de dynamiques territoriales ayant un effet innovant en matière de cohésion territoriale (Sous-priorités 3A, 6B).

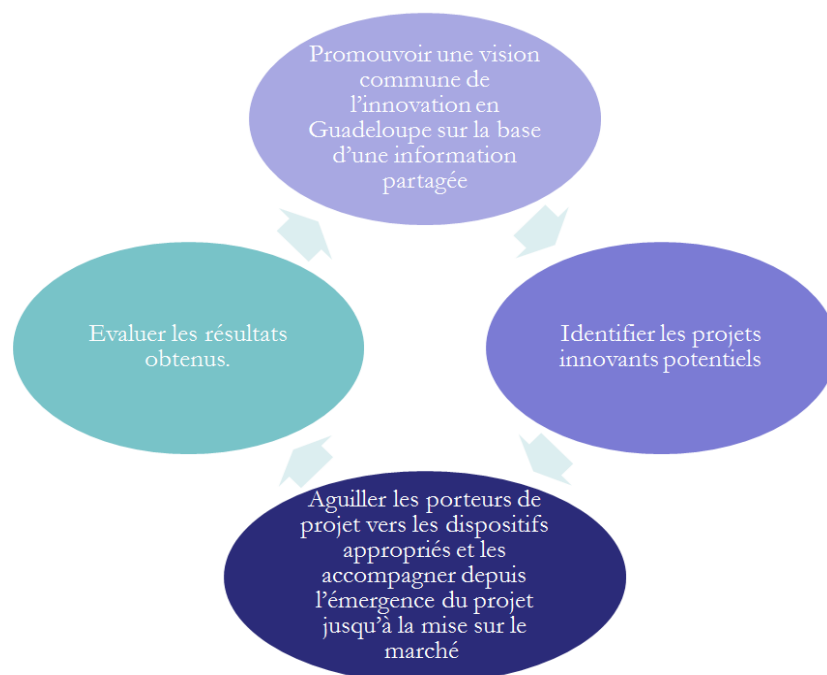
Cette approche à l'égard de l'innovation s'effectue en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3) qui repose sur 3 domaines d'activités stratégiques (DAS) identifiés comme porteurs de développement, pour lesquels le territoire dispose de réels avantages comparatifs et/ou compétitifs, avérés ou potentiels, par rapport à d'autres zones du monde :

- la valorisation de la diversité des ressources insulaires – DAS 1 ;
- la prévention et la gestion des risques en milieu caribéen – DAS 2 ;
- la promotion des industries créatives – DAS 3.

Parmi les différents objectifs des domaines d'activités stratégiques, peuvent être cités les suivants :

- développer une agriculture durable, à moindres intrants, s'appuyant sur les ressources locales ;
- améliorer les ressources (animal et végétal) afin qu'elles répondent aux contraintes géo-climatiques, et aux attentes du consommateur (produits agro transformés) ;
- détecter et exploiter des molécules d'intérêt, pouvant servir la production d'énergie, la construction, la restauration des espaces, la santé, la cosmétique, ...
- améliorer la prévention du risque ;
- développer les technologies de remédiation des espaces pollués ;
- développer des techniques de lutttes contre les espèces invasives ;
- conforter les dispositifs de veille, d'alerte et de gestion des maladies émergentes (animal, végétal).

En dehors des activités élargies du réseau rural, il est primordial de susciter l'innovation chez les différents acteurs ainsi que la mise en place de groupes opérationnels PEI. Le Réseau Régional d'Innovation (RRI) a vocation à fédérer toutes les organisations qui, à un titre quelconque, sont concernées par la politique de l'innovation et la mise en œuvre d'actions de soutien à l'innovation.



A cet effet, une animatrice a été recrutée en 2013 par le Conseil Régional de Guadeloupe. Les activités de ce réseau s'inscrivent dans les missions globales suivantes :

- Promouvoir une vision commune de l'innovation en Guadeloupe sur la base d'une information partagée
Cette première mission requiert d'abord à ce que les différents acteurs – entreprises, communauté académique, acteurs publics et semi-publics – aient une vision commune du concept d'innovation et de son application en Guadeloupe
- Identifier de projets innovants potentiels
Ces projets peuvent être des projets de création d'entreprises innovantes ou des projets d'innovation d'entreprises existantes. Pour ce qui est des projets de création d'entreprises innovantes, le travail d'identification du RRI doit permettre de les orienter vers une pépinière d'entreprises.
- Aiguiller les porteurs de projets vers les dispositifs appropriés et les accompagner depuis l'émergence du projet jusqu'à la mise sur le marché
L'accompagnement consiste, en particulier, à développer l'ingénierie de projet, l'approche du ou des marchés et l'élaboration du modèle économique.
- Evaluer les résultats obtenus
Le RRI met en place un système d'évaluation en interne de façon à évaluer d'une part le bon fonctionnement du réseau, d'autre part les résultats obtenus grâce aux activités que le réseau aura conduites.

L'environnement

Le PDRG-SM doit à la fois participer à la mise en œuvre des priorités du cadre stratégique européen et national en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement et des paysages mais également appréhender également les effets négatifs et positifs des mesures de son programme de développement rural sur l'environnement. La situation environnementale de la

région a été intégrée dans la description générale, l'analyse AFOM, la prise en compte dans l'identification des besoins régionaux et le choix de la stratégie. La prise en compte de l'environnement est recherchée dans la réponse aux besoins relatifs à chacune des six priorités définies par le règlement FEADER.

Cette démarche est visible à travers les objectifs fixés dans la stratégie, les besoins et les conditions d'éligibilité retenues :

- Orientation de l'expérimentation et du transfert sur des modèles agro-écologiques (sous priorités 1A, 1B)
- Prise en compte de la dimension environnementale pour les projets visant à améliorer la viabilité économique des exploitations et l'organisation de la chaîne alimentaire : étude de l'impact environnemental conformément à la législation nationale, note explicative sur les effets potentiels du projet sur l'environnement et des mesures compensatrices le cas échéant (Sous-priorités 2A, 3A)
- Prise en compte de la dimension environnementale dans le démarrage d'entreprise : analyse de l'état initial du site et son environnement, analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation, du démarrage sur l'environnement, raisons qui ont motivé le choix du projet ainsi que les mesures compensatrices le cas échéant (Sous priorités 2B, 6A)
- Soutien spécifique à l'agriculture biologique (Sous priorités 4B, 4C)
- Soutien spécifique à la valorisation de la biomasse (Sous-priorité 5C)
- Soutien spécifique à la diffusion et mise en œuvre d'itinéraires techniques réduisant l'impact des activités sur la biodiversité, l'eau, le sol et/ou favorable à la ressource (Sous priorités 1C, 4A, 4B et 4C)
- Soutien pour la valorisation de l'espace rural au travers de démarches collectives et d'une valorisation du patrimoine naturel (Sous-priorités 6A, 6B)

Changements climatiques : adaptation et atténuation

En Guadeloupe, les activités du secteur agricole sont moyennement consommatrices d'énergie et émettrices de gaz à effet de serre et de CO₂ ; des mesures d'atténuation sont néanmoins à mettre en place et peuvent de plus participer au stockage de CO₂. Pour le secteur forestier, l'enjeu réside dans la séquestration du carbone.

Par ailleurs, l'enjeu de l'adaptation au changement climatique est d'accompagner les filières et les territoires dans leur transition vers un état plus « adapté » aux conditions futures. Dans l'attente d'études plus fines sur les impacts potentiels du changement climatique, la stratégie du PDR s'appuiera sur les premiers macro éléments disponibles pour le secteur agricole, notamment en matière d'utilisation de l'eau agricole, de diversification des production à la parcelle etc.

Cette démarche s'illustre notamment dans les choix suivants :

- la participation à l'amélioration de l'offre de formation, offrant aux entreprises, exploitations agricoles et forestières les moyens de comprendre les enjeux liés aux évolutions du climat et de s'adapter à ces dernières (Priorité 5)
- la diffusion et la mise en œuvre d'itinéraires techniques réduisant l'impact des activités sur le climat (Sous-priorités 1C, 5D)
- le soutien spécifique pour la prévention des risques climatiques, en réponse à l'augmentation des aléas (Sous priorité 3B)
- le soutien spécifique à la gestion des risques climatiques par des systèmes assurantiels et de mutualisation (Sous-priorité 3B)

- le soutien spécifique à l'agriculture biologique (Sous priorités 5D, 5E)
- le soutien à la dynamique forestière permettant de contribuer aux objectifs européens et régionaux de réduction des émissions de CO₂ et de gaz à effet de serres (Sous-priorité 5E)

Tableau récapitulatif de la logique

Tableau généré sous SFC

Description des capacités de conseil sur les obligations réglementaires et les actions retenues en lien avec l'innovation

Le programme de développement rural 2014-2020 a fait l'objet à ce stade de son élaboration d'une consultation des partenaires. Au-delà de cette démarche réglementaire, il s'agit également d'obtenir des futurs bénéficiaires une cohésion autour de ce programme. L'objectif est d'anticiper sur les freins portant sur l'opérationnalité de ce programme et de proposer des solutions à la faveur des programmes précédents.

La région Guadeloupe en sa qualité nouvelle autorité de gestion souhaite organiser une fluidification des informations entre ses services et les bénéficiaires. La décentralisation du FEADER exige un renforcement des compétences des équipes opérationnelles afin de faciliter un service efficace en faveur des bénéficiaires du programme. L'objectif est de mieux faire connaître les mesures soutenues par le programme et d'optimiser son assistance afin de répondre à une demande ciblée et pertinente en allégeant le poids administratif du porteur de projet.

Capacité de conseil relative aux exigences réglementaires

A ce titre, les efforts porteront sur :

S'agissant des équipes de gestion administrative :

- Un renforcement des capacités administratives en ressources humaines,
- un renforcement des actions de formation de l'équipe de gestion administrative prévu tout au long du programme afin de permettre une actualisation régulière des niveaux de connaissance. Ainsi, les réseaux de centre de formation sur et hors du territoire seront sollicités. A ce stade, nous préconisons le maintien des rencontres régulières DOM-Corse avec le ministère de l'agriculture,
- la mise en place de référents généralistes et spécialisés en particulier par rapport aux particularités géographiques ou thématiques; un saut qualitatif sera sollicité auprès des services instructeurs en qualité de conseil et d'accompagnement.

En effet, le service instructeur par sa capacité de conseil devra à ce stade aider le bénéficiaire à atteindre les objectifs propres au projet mais également ceux de la stratégie et des priorités fixés par le programme ainsi que les autres FESI.

S'agissant des bénéficiaires :

Il conviendra d'améliorer les moyens de coordination entre l'AG et les bénéficiaires en instituant un partenariat permanent, lisible et évaluable.

Le constat qui peut être tiré de la programmation 2007-2013 est un alourdissement progressif des procédures d'instruction et de gestion des dossiers entraînant une complexité de plus en plus importante des fonds européens pour les bénéficiaires et un désintérêt de certains à les solliciter compte tenu de la complexité des dossiers.

Les principales sources de lourdeurs administratives liées à la mobilisation de crédits communautaires identifiés par les services et les porteurs de projet :

- les délais d'instruction trop longs aux yeux des bénéficiaires, comme des gestionnaires ;
- la difficulté à définir actuellement une doctrine et une approche communes entre les services gestionnaires sur des points procéduraux précis, pouvant ralentir le processus d'instruction et d'orientation des porteurs de projet vers des solutions appropriées à sa situation ;
- les délais importants dans certains cas sur la gestion des dossiers (conventionnement, paiement) ;
- un système de suivi lourd et complexe et pas toujours très bien compris dans ses objectifs.

Au regard de ces freins, la réduction de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires est l'un des enjeux majeurs de la programmation 2014-2020 pour restaurer la confiance des partenaires et de la population dans les interventions de l'Union européenne.

Dans le cadre de la programmation 2014-2020, la charge administrative incombant aux bénéficiaires devrait être allégée via :

- l'obligation de dématérialiser une partie des échanges d'information entre les bénéficiaires et l'autorité de gestion, l'autorité de certification, l'autorité d'audit et les organismes intermédiaires ;
- la mise en place d'une cellule partenariale fonctionnant comme un guichet unique de réception inter-fonds des dossiers de demande de subvention.

Outre la dématérialisation des échanges entre les bénéficiaires et l'autorité de gestion, il conviendra de garantir des remontées d'information régulière sur la mise en œuvre du programme.

A ce titre, nous proposons d'utiliser des vecteurs tels que le réseau rural afin de coordonner des comités stratégiques réguliers avec des acteurs référents tels que la chambre d'agriculture, les groupements, les groupes d'action local, les prestataires en lien avec les porteurs projets... afin de nous permettre de capitaliser les expériences générées par la mise en œuvre des projets.

Par ailleurs, le réseau rural sera sollicité lors des réunions régulières qui seront organisées avec les professionnels afin d'évaluer l'opérationnalité du programme. Au travers de ces échanges réguliers, les bonnes pratiques pourront être répertoriés et valoriser sur le site du réseau. Un appui particulier sera apporté aux pratiques innovantes et secteurs émergents (plantes médicinales, agro-foresterie, agro-transformation, petite agriculture familiale...)

Des outils seront proposés, tels que :

- un guide du porteur de projet synthétisant les différentes étapes du guichet à l'évaluation du projet via les étapes de conseil et d'instruction ;

- un numéro vert ;
- un espace dédié aux questions et réponses sur le site de l'Autorité de gestion.

Capacité de conseil relative aux actions d'innovation

La définition de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3), dans la continuité de la stratégie régionale d'innovation validée en 2009, doit permettre à la Guadeloupe de poursuivre son évolution vers la création et le développement d'activités économiques à forte valeur ajoutée, ouverte à l'international. Qu'il s'agisse de stimuler la mutation de secteurs traditionnels fortement exposés à la concurrence tels que l'agriculture et le tourisme, d'appuyer le développement de secteurs d'avenir tels que celui des énergies renouvelables ou encore de créer les conditions d'émergence de secteurs à potentiel mais encore embryonnaires tels que les nouveaux usages numériques, la S3 doit permettre à la Guadeloupe de consolider son écosystème de l'innovation, de se doter de l'organisation pertinente et des outils adéquates. Au cœur de cet environnement, se situe l'individu, première ressource du territoire.

Dans ce cadre, les objectifs de ce DAS sont de :

- Diversifier les gisements d'énergies renouvelables ;
- Maîtriser la consommation énergétique (habitat et transport) ;
- Développer les smart grids ;
- Développer une agriculture durable, à moindres intrants, s'appuyant sur les ressources locales ;
- Améliorer les ressources (animal et végétal) afin qu'elles répondent aux contraintes géo climatiques, et aux attentes du consommateur (produits agro transformés) ;
- Détecter et exploiter des molécules d'intérêt, pouvant servir la production d'énergie, la construction, la restauration des espaces, la santé, la cosmétique, ... ;
- Restaurer les espaces naturels sensibles, notamment les barrières naturelles contre les catastrophes ;
- Développer des matériaux alternatifs dans une logique de maîtrise de la demande en énergie, et d'économie circulaire ou de nouvelles niches de marchés.

Cette approche intégrée sera aussi déclinée dans le monde agricole. En effet, les conséquences de la pollution au chlordécone ont souligné l'absence de viabilité à long terme de systèmes reposant sur un usage intensif d'intrants phytopharmaceutiques. Des travaux prometteurs tels que les systèmes polyculture élevages ont illustré le potentiel de certaines plantes adventices, issues de la biodiversité locale, pour réduire l'usage de ces intrants. Ces réflexions seront poursuivies en faveur de l'émergence d'exploitations agricoles plus respectueuses de leur environnement, mettant en œuvre des nouveaux itinéraires techniques et intégrant les sous-produits d'activités dans la chaîne d'exploitation.

Dans ce cadre, l'amélioration des espèces locales sera recherchée, de même que pour répondre aux stress induits par les changements climatiques. La diversification sera également recherchée, tant au niveau des espèces que des produits issus de la transformation des cultures. Cette démarche sera guidée par la quête d'une plus forte valeur ajoutée. Elle ira de pair avec l'organisation logistique de la distribution de ces produits, transformés et non transformés. En effet, vitrine d'un savoir-faire local et de la diversité de nos productions, ils sont autant d'attraits touristiques qui doivent être à la portée immédiate autant du consommateur local que du visiteur. La viabilité de ces chaînes logistiques reposera sur la mise en œuvre

d'approches innovantes, tenant compte des volumes de productions, de commandes et de l'aménagement du territoire.

La capacité de conseil relative du programme va obéir à une démarche intégrée liée à la mise en œuvre de la S3 qui a retenu dans ses axes de développement :

Axe 1 – Mettre en place et doter d'outils d'animation le réseau régional d'innovation (RRI)

- Consistant à structurer et animer le réseau régional des acteurs de l'innovation

Axe 2 – Promouvoir et accompagner l'esprit d'entreprise et le développement de nouveaux produits et services, et nouvelles formes d'organisation dans les entreprises

- Actions visant à accompagner les entreprises en création
- Actions visant à accompagner les projets individuels d'innovation

Axe 3 : Faciliter l'accès des entreprises aux connaissances pour booster la diffusion des innovations dans les entreprises

- Actions visant à mieux valoriser les résultats de la recherche auprès des entreprises
- Actions visant à optimiser l'usage des infrastructures et équipements d'expérimentation et de test en direction des entreprises
- Actions visant à accroître les collaborations recherche-entreprise-formation sur les domaines d'action stratégiques de la S3

Axe 4. Accroître les activités de RDI dans les domaines d'activité stratégiques de la S3

- Actions visant à structurer les pôles scientifiques et d'enseignement supérieur dans les thématiques de la S3 et encourager les dynamiques partenariales
- Actions visant à insérer de manière croissante les acteurs de la recherche et de la formation dans les réseaux nationaux et européens de la connaissance

Les moyens humains qui seront mobilisés seront ceux de la S3 mis en place au sein du Réseau Recherche Innovation : Les groupes thématiques, un animateur est pressenti pour être placé au sein de la future Technopole et le réseau Recherche Innovation Transfert pour l'agriculture (RITA).

6. Évaluation des conditionnalités ex ante

Informations complémentaires

Outre les conditionnalités ex ante générales mentionnées à l'article 19 et visées à l'annexe XI, partie II du règlement (UE) n° 1303/2013, les conditionnalités ex ante, mentionnées à l'article 8(1)(d) et à l'annexe IV du règlement (UE) n° 1305/2013 s'appliquent à la programmation FEADER si elles sont pertinentes et applicables aux objectifs spécifiques et poursuivis dans le cadre des priorités du programme.

Conditionnalités ex ante

Conditionnalité ex ante	Conditionnalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous-priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
3.1. Prévention et gestion des risques: l'existence, à l'échelon national ou régional, d'évaluations des risques aux fins de la gestion des catastrophes qui prennent en considération l'adaptation au changement climatique	OUI	PDRG SM	3B	N° 5, article 18	Un plan national ou régional d'évaluation des risques est en place, comprenant les éléments suivants: - une description du processus, de la méthodologie, des méthodes et des données non sensibles utilisées pour l'évaluation des risques, ainsi que des critères fondés sur les risques pour déterminer les priorités d'investissement ; - une description de scénarios à risque unique et à risques multiples ; - la prise en compte, lorsque cela est nécessaire, des	OUI	SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie. <i>Référence : l'arrêté portant approbation du SRCAE a été signé par le préfet de la région Guadeloupe le 20 décembre 2012.</i> http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/f10g_SRCAE_2012_263p.pdf	Le SRCAE constitue un cadre de référence permettant d'assurer la cohérence des politiques menées en matière de développement durable, de maîtrise de l'énergie et d'adaptation au changement climatique. Ce schéma, à la fois national et décliné localement, doit notamment permettre de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et de satisfaire les exigences du paquet énergie-climat d'ici à 2020 (réduction des émissions de gaz à effet de serre, économies d'énergie et développement des énergies renouvelables).

Conditionnalité ex anté	Condition nalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous- priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
					stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques.			
4.1. Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE): les normes relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres visées au titre VI, chapitre 1, du règlement (UE) 1306/2013 sont établies au niveau national	OUI	Accord de partenariat	4A, 4B, 4C, 5D, 5E	N° 10 et 11, articles 28 et 29	Les normes des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) sont définies dans la législation nationale et indiquées dans les programmes.	OUI	- Code rural : sections 4 et 5 du chapitre 1er du titre IV du livre III (partie réglementaire), la section 4 du chapitre V du titre I du livre VI (partie réglementaire) et la section 2 du chapitre 1er du titre VIII du livre VI (partie réglementaire), - arrêté du 19 aout 2013 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité au titre de l'année 2013, - arrêté du 13 juillet 2010 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales. Cette réglementation sera revue en 2015 pour être en cohérence avec les dispositions du 1 er pilier	
4.2. Exigences minimales applicables à l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires: les exigences minimales applicables à l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires visées au titre III, chapitre 1, article 28, du présent règlement sont définies au niveau national	OUI	Accord de partenariat	4A, 4B, 4C, 5D, 5E	N° 10 et 11, articles 28 et 29	Les exigences minimales applicables à l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires visées au titre III, chapitre 1, du présent règlement sont définies dans les programmes.		- Code rural : sections 4 et 5 du chapitre 1er du titre IV du livre III (partie réglementaire), la section 4 du chapitre V du titre I du livre VI (partie réglementaire) et la section 2 du chapitre 1er du titre VIII du livre VI (partie réglementaire), - arrêté du 19 aout 2013 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité au titre de l'année 2013, - arrêté du 13 juillet 2010 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales. Cette réglementation sera revue en 2015 pour être en cohérence avec les dispositions du 1er pilier	

Conditionnalité ex ante	Conditionnalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous-priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
4.3. Autres normes nationales applicables: les normes nationales obligatoires applicables sont définies aux fins du titre III, chapitre 1, article 28, du présent règlement	Considéré comme non applicable	Accord de partenariat	4A, 4B, 4C, 5D, 5E	N° 10 et 11, articles 28 et 29	Les normes nationales obligatoires applicables sont indiquées dans les programmes.	Considéré comme non applicable		
5.1. Efficacité énergétique: Des mesures ont été mises en œuvre pour favoriser l'amélioration de l'efficacité énergétique de manière rentable dans les utilisations finales ainsi que les investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments	OUI	Accord de partenariat	5B	N° 4, 6, 7 et 16 articles 17, 19, 20 et 35	Il s'agit des mesures suivantes: - mesures destinées à assurer que des exigences minimales existent pour la performance énergétique des bâtiments, conformément aux articles 3, 4 et 5 de la directive 2010/31/UE du Parlement européen et du Conseil ;	OUI	http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/commo/n/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=2011027&numTexte=2&pageDebut=19250&pageFin=19251	Règlementation Thermique 2012 pour le neuf : - Décret no 2010-1269 du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions - Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments
	OUI	PDRG SM				OUI	Règlementation Thermique Guadeloupe (RTG) : http://www.guadeloupe-energie.gp/batiment/reglementation-thermique-guadeloupe	La Réglementation Thermique pour la Guadeloupe (RTG) a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments en tenant compte des spécificités locales de notre archipel. Elle s'articule autour de quatre axes : - la construction ; - IL diagnostic de performance énergétique DPEG ; - les équipements (chauffe eau & climatiseurs) ; - l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m².
	OUI	Accord de partenariat	5B	N° 4, 6, 7 et 16	- mesures nécessaires pour établir un système	OUI	http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.d	Arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique

Conditionnalité ex anté	Condition nalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous- priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
				articles 17, 19, 20 et 35	de certification de la performance énergétique des bâtiments conformément à l'article 11 de la directive 2010/31/UE ;		o?cidTexte=JORFTEXT000000788395 http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025509925&dateTexte=&categorieLien=id	pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine
	OUI	PDRG SM				OUI	Règlementation Thermique Guadeloupe (RTG) http://www.guadeloupe-energie.gp/batiment/reglementation-thermique-guadeloupe	La mise en œuvre de la RTG prévoit l'intervention de diagnostiqueurs certifiés lors de : • la délivrance du DPEG ; • la délivrance de l'attestation de la prise en compte de la RTG Construction.
	OUI	Accord de partenariat	5B	N° 4, 6, 7 et 16 articles 17, 19, 20 et 35	- mesures visant à assurer une planification stratégique en matière d'efficacité énergétique, conformément à l'article 3 de la directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil ;	OUI	http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/0458_EE.pdf	Voir note des autorités françaises.
	OUI	PDRG SM				OUI	PRERURE (Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie) <i>Référence : délibération du 23 mai 2008 n°CR/08-786</i> http://www.guadeloupe-energie.gp/politique-energetique/strategie-regionale-2/la-politique-energetique	Réalisé en 2008 et actualisé en 2012, le PRERURE définit la politique de la Région en matière énergétique. Compte-tenu des contraintes liées à l'insularité et à la petite taille du système énergétique, cette stratégie a pour ambition de résoudre les défis majeurs auxquels la Guadeloupe est confrontée : vulnérabilité aux changements climatiques et dépendance aux combustibles fossiles. Les principaux objectifs de ce plan sont d'atteindre 50% d'énergies renouvelables dans le mix- énergétiques global de la Guadeloupe à l'horizon 2030 et l'autonomie énergétique d'ici 2050. Les actions prioritaires concernent les bâtiments avec pour finalité de parvenir au bâtiment à énergie positive, les transports et les énergies renouvelables. L'idée est d'exploiter le potentiel considérables des ressources des différentes îles : solaire, géothermie,

Conditionnalité ex anté	Condition nalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous- priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
								éolien, biomasse, énergie marine, etc. La capacité de production d'énergies renouvelables devrait être multipliée par 2 d'ici 2020 pour atteindre 260MW.
	OUI	Accord de partenariat	5B	N° 4, 6, 7 et 16 articles 17, 19, 20 et 35	- mesures conformes à l'article 13 de la directive 2006/32/CE du Parlement européen et du Conseil (3) relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, et destinées à doter les clients finaux de compteurs individuels dans la mesure où cela est techniquement possible, financièrement raisonnable et proportionné compte tenu des économies d'énergie potentielles	OUI	Pour le gaz : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=A073918E735F5C92A787B2173128B6FB.tpdjo05v_1?idArticle=LEGIARTI000027319579&cidTexte=LEGITEXT000023983208&categorieLien=id&dateTexte=20130502 http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023987144&cidTexte=LEGITEXT000023983208&dateTexte=20130502&oldAction=rechCodeArticle Pour l'électricité : décret 2010-1022 et arrêté du 4 janvier 2012 Pour la chaleur : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023986292&cidTexte=LEGITEXT000023983208&dateTexte=20110915&oldAction=rechCodeArticle208&dateTexte=20110915&oldAction=rechCodeArticle http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=E068B10A1569A6AAFD5D7D353956A7F8.tpdjo03v_1?idSectionTA=LEGISCTA000025744469&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=20130424	
5.2. Secteur de l'eau: l'existence, d'une part, d'une politique de prix de l'eau qui fournisse des mesures incitatives	OUI	Accord de partenariat	5A	N°4 et 16 Articles 17 et 35	Dans les secteurs bénéficiant du soutien du Feader, un État membre a veillé à ce que les différents utilisateurs d'eau	OUI	Mise en œuvre de l'article 9 de la Directive cadre sur l'eau : Article 1 II-2° et article 12-II de l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et	Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) constitue le plan de gestion exigé par la Directive cadre sur l'eau. La tarification et la récupération des coûts

Conditionnalité ex ante	Conditionnalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous-priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
appropriées en faveur d'une utilisation efficiente des ressources hydriques par les utilisateurs et, d'autre part, d'une contribution adéquate des différents utilisateurs d'eau à la récupération des coûts des services de l'eau, à un taux déterminé dans le plan approuvé de gestion de district hydrographique pour les investissements soutenus par les programmes.					contribuent à la récupération des coûts des services de l'eau par secteur, conformément à l'article 9, paragraphe 1, premier alinéa, de la directive cadre sur l'eau, compte tenu le cas échéant des effets sociaux, environnementaux et économiques de la récupération ainsi que des conditions géographiques et climatiques de la région ou des régions concernées.		de gestion des eaux http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000609821 Tarification des services d'eau : Articles L. 2224-12 à L. 2224-12-5 du code général des collectivités territoriales relatifs aux règlements des services d'eau et d'assainissement et à la tarification: http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006390376&dateTexte=20130621 Redevance environnementales : Articles L. 213-10 à L. 213-10-12 du code de l'environnement relatifs aux redevances environnementales perçues par l'agence de l'eau http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000020059174&dateTexte=20130110 L. 213-14-1 à L. 213-14-2 du code de l'environnement relatif aux redevances environnementales perçues par les offices de l'eau http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006074220&idArticle=LEGIARTI000006074220&dateTexte=20130621	selon le principe pollueur payeur sont mises en œuvre à travers les dispositifs suivants : - pour les services d'eau et d'assainissement par le principe de tarification et d'équilibre budgétaire des services prévus par le code général des collectivités territoriales - pour les autres services par le dispositif des redevances environnementales perçues par les agences de l'eau ou les offices de l'eau prévues par le code de l'environnement.
5.3. Énergies renouvelables: Des mesures ont été mises en œuvre pour favoriser la	OUI	Accord de partenariat	5C	N° 4, 6 et 16	Des régimes d'aide transparents, un accès prioritaire ou garanti au réseau de distribution et un appel prioritaire ainsi	OUI	http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/0825_plan_d_action_national_ENRversion_finale.pdf	La priorité d'accès ou l'accès garanti passe, en France, par l'obligation d'achat de l'électricité produite par les installations ENR. Ce sont les articles L.314-1 et suivants du code de l'énergie qui décrivent

Conditionnalité ex ante	Conditionnalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous-priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
production et la distribution de sources d'énergie renouvelables				Articles 17, 19 et 35	que des règles types rendues publiques concernant la prise en charge et le partage des coûts des adaptations techniques ont été mis en place conformément à l'article 14, paragraphe 1, et à l'article 16, paragraphes 2 et 3, de la directive 2009/28/CE.		Les références sont : - les articles L. 321-7, L. 342-1 et L. 343-1 du code de l'énergie http://www.legifrance.gouv.fr/rechTexte.do - le décret 2012-533 http://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do La priorité de dispatching assurée par le gestionnaire => voir 3C	le fonctionnement de l'OA. Les textes réglementaires pertinents qui en découlent sont le décret n°2001-410, le décret n°2000-1196 et l'ensemble des arrêtés tarifaires. Le caractère transparent est assuré par la publication d'un avis de la CRE en même temps que la publication des arrêtés tarifaires. Concernant le raccordement, la France a mis en œuvre des schémas régionaux de raccordement des EnR qui (i) mutualisent entre les producteurs les coûts de raccordement et (ii) donne la priorité d'accès aux capacités créées par ces schémas pendant 10 ans aux productions EnR.
	OUI	PDRG SM				OUI	PRERURE (Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie) Référence : délibération du 23 mai 2008 n°CR/08-786 http://www.guadeloupe-energie.gp/politique-energetique/strategie-regionale-2/la-politique-energetique	Réalisé en 2008 et actualisé en 2012, le PRERURE définit la politique de la Région en matière énergétique. Compte-tenu des contraintes liées à l'insularité et à la petite taille du système énergétique, cette stratégie a pour ambition de résoudre les défis majeurs auxquels la Guadeloupe est confrontée : vulnérabilité aux changements climatiques et dépendance aux combustibles fossiles. Les principaux objectifs de ce plan sont d'atteindre 50% d'énergies renouvelables dans le mix-énergétiques global de la Guadeloupe à l'horizon 2030 et l'autonomie énergétique d'ici 2050. Les actions prioritaires concernent les bâtiments avec pour finalité de parvenir au bâtiment à énergie positive, les transports et les énergies renouvelables. L'idée est d'exploiter le potentiel considérables des ressources des différentes îles : solaire, géothermie, éolien, biomasse, énergie marine, etc. La capacité de production d'énergies renouvelables devrait être multipliée par 2 d'ici 2020 pour atteindre 260MW.
	OUI	Accord de partenariat	5C	N° 4, 6 et	Un État membre a adopté un plan d'action	OUI	http://www.developpementdurable.	Le plan national a été remis à la

Conditionnalité ex ante	Conditionnalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous-priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
				16 Articles 17, 19 et 35	national en matière d'énergies renouvelables conformément à l'article 4 de la directive 2009/28/CE.		gouv.fr/IMG/pdf/0825_plan_d_action_national_ENRversion_finale.pdf	Commission européenne en août 2010.
6. Infrastructures de réseau de nouvelle génération (NGN): l'existence de plans nationaux ou régionaux en faveur des accès de nouvelle génération tenant compte des actions régionales menées en vue d'atteindre les valeurs-cibles de l'Union en matière d'accès à l'internet à haut débit et focalisées sur les domaines dans lesquels le marché ne fournit pas une infrastructure ouverte de qualité et à un prix abordable conformément aux réglementations de l'Union en matière de concurrence et d'aides d'État, et fournissant des services accessibles aux groupes vulnérables.	OUI	PDRG SM	6C	Aucune	Un plan national ou régional "NGN" est en place, comprenant: - un plan des investissements dans les infrastructures fondé sur une analyse économique tenant compte des infrastructures privées et publiques existantes et des investissements planifiés ; - des modèles d'investissements pérennes favorisant la concurrence et assurant l'accès à des infrastructures et services ouverts, de qualité, conçus pour durer et dont le prix sera abordable ; - des mesures de stimulation des investissements privés.	OUI	SDAN (Schéma directeur d'aménagement numérique) Référence : approuvé le 22 octobre 2013 http://www.avicca.org/IMG/pdf/131101_GUADELOUPE_SDTAN.pdf	Ce schéma s'inscrit dans le cadre du Programme national très haut débit et constitue le document opérationnel de la région Guadeloupe suite à l'élaboration de la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique qui a été approuvée par l'assemblée délibérante régionale en juin 2012. Le SDAN vient préciser les objectifs et ambitions exposés dans la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique : sur le plan de l'aménagement numérique, il indique, commune par commune, les choix technologiques envisageables compte-tenu de l'existant ; sur le plan financier, il évalue le montant des investissements, propose un tour de table des financeurs et fixe la programmation financière dans le temps ; sur le plan de la gouvernance, il propose des modalités d'organisation juridique et de gestion du projet. Le SDAN a fait l'objet d'une large concertation des acteurs publics.
1. Lutte contre la discrimination	OUI	PDRG SM	6B	N° 1, 2 et 19	Des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue d'associer les	OUI	Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) de Guadeloupe 2012-2013.	Le PRIPI identifie deux axes prioritaires : <u>Un axe en direction des acteurs institutionnels et associatifs :</u>

Conditionnalité ex ante	Conditionnalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous-priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application effectives de la législation de l'Union en matière d'aides d'État dans le domaine des Fonds ESI.					organes chargés de promouvoir l'égalité de traitement de toutes les personnes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes, notamment en fournissant des conseils en matière d'égalité dans les activités liées aux Fonds ESI.			- réunir et structurer l'information sur les populations immigrées et leurs problématiques ; - former les acteurs à la connaissance des publics et des dispositifs ; - développer la coopération entre acteurs autour de projets communs. <u>Un axe en direction des populations immigrées :</u> - autour des femmes, notamment des femmes victimes de violences ; - autour de l'école et du soutien à la parentalité, dans le prolongement des projets du CASNAV ; - autour de la médiation avec et au sein des communautés ; - autour de la formation professionnelle et de l'accès à l'emploi, du développement de l'économie sociale et solidaire Une actualisation du PRIPI est envisagée pour 2015.
	OUI	Accord de Partenariat	6B	N° 1, 2 et 19	Des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union en matière de lutte contre la discrimination	OUI	http://travail-emploi.gouv.fr/informationspratiques,89/fiches-pratiques,91/egaliteprofessionnelle,117/la-protection-contreles,12789.html	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme. Nb : le critère 1 de cette condition est vérifié au niveau des programmes.
2. Égalité entre les hommes et les femmes	OUI	PDRG SM	6A, 6B	N° 1, 2, 6, 7, 16 et LEADER	Des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en	OUI	Plan Régional Stratégique en faveur de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (PRSEFH) – 2012-2014 http://guadeloupe.aract.fr/portail/pls/portail/	La Déléguée Régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), a contribué à l'élaboration du PDRG SM et sera

Conditionnalité ex ante	Conditionnalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous-priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application effectives de la législation de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des Fonds ESI.					vue d'associer les organes chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes, notamment en fournissant des conseils en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités liées aux Fonds ESI		docs/12016378.PDF	associée à sa mise en œuvre. Par ailleurs la réactivation du réseau FEMIHOM mis en place durant la période 2000-2006 sera soutenue par la DIECCTE et la DRDFE. Cette réactivation se fera par appel à projet auprès d'un prestataire comme par le passé. FEMINHOM aura pour objectif d'assurer l'animation et la mise en en réseau des acteurs en lien avec l'égalité femme-homme au sein des organismes publics et privés en Guadeloupe. Le PRSEFH vise à organiser un dispositif pérenne et homogène sur l'ensemble du territoire, mobilisant tous les acteurs publics sur l'importance et les enjeux de l'intégration du genre dans les politiques publiques. Le PRSEFH est structuré en deux volets d'intervention : - L'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale, - La promotion des droits des femmes, la prévention et la lutte contre les violences sexistes.
	OUI	Accord de partenariat			Des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'intégration de la dimension	OUI	/	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme. Nb : le critère 1 de cette condition est vérifié au niveau des programmes.

Conditionnalité ex ante	Conditionnalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous-priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
					hommes- femmes.			
3. Handicap L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) dans le domaine des Fonds ESI conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil	OUI	PDRG SM	6A, 6B	N° 6, 7, 16 et LEADER	Des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue de consulter et d'associer les organes chargés de protéger les droits des personnes handicapées ou les organisations représentatives des personnes handicapées et les autres parties concernées à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes	OUI	Schéma départemental de l'autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées 2010-2014 http://www.cg971.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=570&Itemid=557	Le Schéma départemental de l'autonomie en faveur des personnes handicapées se décline en 27 fiches action et s'articule autour de 7 axes dont 4 renvoient aux handicapés : - le renforcement de l'accessibilité des personnes handicapées à l'habitat, aux transports, aux bâtiments publics et aux loisirs ; - la promotion de la socialisation et de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants handicapés ; - la mise en œuvre d'une politique spécifique pour la formation et l'emploi des personnes handicapées en entreprise adaptée ou ordinaire ; - l'optimisation du système d'information sur le handicap en Guadeloupe.
	OUI	Accord de partenariat			Des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union et des États membres relative aux personnes handicapées, y compris en matière d'accessibilité, et de l'application pratique de la CNUDPH, telle que mise en œuvre dans la législation de l'Union et des États membres le cas échéant	OUI		Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme. Nb : le critère 1 de cette condition est vérifié au niveau des programmes.

Conditionnalité ex anté	Condition nalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous- priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
					Des modalités destinées à assurer le suivi de la mise en oeuvre de l'article 9 de la CNUDPH en relation avec les Fonds ESI dans l'ensemble de la préparation et de la mise en oeuvre des programmes.	OUI	http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=&categorieLien=id	La loi du 11 février 2005 a fait du principe de l'accessibilité au sens le plus large « l'accès à tout, pour tous » un objectif essentiel et ambitieux de la nouvelle politique du handicap. Ainsi est visée l'accessibilité à tous les aspects de la vie quotidienne pour tous les types de handicap. Cela concerne l'accessibilité à la culture, au sport, au tourisme, aux nouvelles technologies, à tous les types de bâtiments (logements, locaux professionnels, établissements recevant du public (ERP)), ainsi qu'à l'ensemble de la chaîne de déplacement (voirie, transports publics, espaces publics). Dans la mesure où la politique du handicap est par nature transversale, les autorités françaises ont désigné comme points de contact non pas une administration unique, mais chacun des services ministériels directement impliqués dans la mise en œuvre de la politique du handicap. Un dispositif de coordination des points de contact a été mis en place. Cette mission est dévolue au Comité interministériel du handicap (CIH). Un lien étroit entre ce dispositif de coordination et les représentants des personnes handicapées a été établi. La secrétaire générale du CIH est chargée d'exercer les fonctions de secrétaire du conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). La désignation d'une autorité indépendante et constitutionnelle, le Défenseur des droits, comme mécanisme de protection, de promotion et de suivi de la Convention est de nature à en garantir sa mise en œuvre dans le respect de ses différents articles. Enfin, la société civile et les associations représentatives des personnes handicapées qui siègent au Conseil national consultatif des personnes

Conditionnalité ex anté	Condition nalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous- priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
								handicapées (CNCPH) sont représentées par le Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).
4. Marchés publics L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine des Fonds ESI	OUI	Accord de partenariat	2A, 5A, 5B, 5C et 6B	N° 1, 2, 4, 6, 7, 8, 16 et LEADER	Des modalités pour l'application effective des règles de l'Union en matière de marchés publics au moyen de mécanismes appropriés	OUI	http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000629820 http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000264576&dateTexte=&categorieLien=id	
					Des modalités assurant des procédures d'attribution de marché transparentes	OUI	http://www.economie.gouv.fr/daj/marches_publics	
					Des modalités de formation du personnel intervenant dans la mise en œuvre des Fonds ESI et de diffusion d'informations à de celui-ci	OUI	http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0000025364925 http://www.economie.gouv.fr/daj/marches_publics	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques dont les marchés publics. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.
					Des modalités permettant de garantir la capacité administrative nécessaire pour la transposition et l'application des règles de l'Union en matière de marchés publics	OUI	http://www.economie.gouv.fr/daj/marches_publics	Le ministère de l'économie assure également une mission de conseil auprès des acheteurs publics. Les acheteurs publics de l'Etat s'adressent au bureau du conseil aux acheteurs de la direction des affaires juridiques. Les acheteurs publics des collectivités locales s'adressent à la cellule juridique d'information de l'achat public (CIJAP). Le ministère de l'économie et des finances a diffusé un guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics (circulaire du 14 février 2012) explicitant les règles applicables et leur interprétation par la jurisprudence. Par ailleurs, le ministère de l'économie diffuse sur son site internet une série de fiches et de guides, mis à jour de façon régulière, destinés à accompagner les acheteurs

Conditionnalité ex anté	Condition nalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous- priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
								dans leur démarche d'achat
5. Aides d'État L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière d'aides d'État dans le domaine des Fonds ESI	OUI	Accord de partenariat	Toutes les sous-priorités et toutes les mesures, à condition que les opérations respectent l'article 42 du Traité		Des modalités pour l'application effective des règles de l'Union en matière d'aides d'État	OUI	http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000454790&dateTexte=&categorieLien=id http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir_34455.pdf	1/ circulaire du Premier Ministre du 26 janvier 2006 qui rappelle les règles générales applicables en matière d'aides d'Etat notamment: - Les procédures de notification et d'information des régimes d'aide et des aides individuelles à la DG COMP (§3.3) - Les règles de cumul (§2.2) - Les règles relatives à la récupération des aides illégales (§3.6) =>responsabilité des Etats membres et des collectivités dans les procédures de récupération, conditions de dépôt de plainte... 2/ circulaire du Premier Ministre du 5 janvier 2012 sur les dispositifs d'ingénierie financière qui récapitule les règles relatives aux aides d'Etat et aux fonds structurels. 3/ Les régimes que la France notifie ou informe à la Commission européenne ont pour objectif de pouvoir être utilisés librement par les collectivités sans qu'elles aient à notifier ou informer à la Commission à chaque fois qu'elles octroient une aide à une entreprise. Les circulaires et décrets permettent aux collectivités et autorités de gestion qui octroient les aides de connaître l'ensemble des règles nationales et communautaires (régimes d'aides) applicables en matière d'aide d'Etat. Ces textes administratifs s'imposent à l'ensemble des organismes publics qui octroient des aides aux entreprises 4/ S'agissant du règlement de minimis, il

Conditionnalité ex anté	Condition nalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous- priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
								n'a pas été mis en place de registre central puisqu'il s'agit simplement d'une option offerte par le règlement n°1998/2008. Il existe environ 37.000 autorités publiques en France pouvant octroyer des aides d'Etat. Il serait donc très difficile de mettre en place un tel registre. De plus, comme il ne s'agit pas d'aide d'Etat à proprement parler (les aides de minimis ne remplissent pas l'ensemble des critères de l'article 107§1 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne). Par conséquent, la Commission européenne n'est pas compétente pour juger de l'opportunité de l'utilisation des fonds publics qui ne constituent pas des aides d'Etat.
	OUI				Des modalités de formation du personnel intervenant dans la mise en œuvre des Fonds ESI et de diffusion d'informations à de celui-ci	OUI		Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques dont les aides d'Etat, notamment dès que les règles sur les aides d'Etat auront été modifiées. La plateforme Europe en France diffuse l'ensemble des textes et régimes d'aide. Ce mécanisme sera reconduit pour la période 2014-2020.
	OUI				Des modalités permettant de garantir la capacité administrative nécessaire pour la transposition et l'application des règles de l'Union en matière d'aides d'Etat	OUI		1. Le SGAE est l'interface privilégiée entre la Commission et les ministères en matière d'aides d'Etat. A ce titre, il coordonne les différentes positions des ministères sur les régimes d'aides. Le SGAE assure par ailleurs la coordination d'un « groupe à haut niveau », composé des différents référents « aides d'Etat » de chaque ministère, qui a notamment pour responsabilité le pilotage et le suivi des encadrements européens sur les aides d'Etat.

Conditionnalité ex anté	Condition nalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous- priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
								2. La DATAR assure la coordination des différentes administrations compétentes, notamment dans les différents secteurs couverts par le champ des FESI. Pour mener à bien cette mission, la DATAR s'appuie sur les travaux du GHN et du SGAE. Cette coordination permet de fournir une expertise sur les aides d'Etat aux autorités de gestion des 4 fonds. La DATAR, avec l'appui du programme national d'assistance technique, assure l'animation et la coordination interfonds du réseau des autorités de gestion des programmes. Dans ce cadre, le groupe interfonds réglementation gestion contrôle prévoit la mise en place d'un réseau d'experts en région sur les aides d'Etat
6. Législation environnementale régissant l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) et l'évaluation environnementale stratégique (EES) L'existence de modalités pour l'application effective de la législation environnementale de l'Union relative à l'EIE et à l'EES.	OUI	Accord de partenariat	2A, 3A, 4A, 4B, 4C, 5A, 5B, 5C, 5D, 5E, 6A, 6C	N° 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 15 et 16	Des modalités pour l'application effective de la directive 2011/92/EU du Parlement européen et du Conseil (2) (EIE) et de la directive 2001/42/EC du Parlement européen et du Conseil (3) (EES)	OUI	http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022496602&cidTexte=LEGITEXT000006074220 http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000020569162&dateTexte=&categorieLien=cid http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=74C9889590E1171C53E88719BE476C73.tpdjo07v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006176442&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20130930 http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000025799720&cidTexte=LEGITEXT000006074220 http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022493658&cidTexte=LEGITEXT000006074220	La directive 2011/92/UE (étude d'impact des projets) est transposée dans le code de l'environnement aux articles L. 122-1 à L. 122-3-5 pour la partie législative et aux articles R. 122-1 à R. 122-15 pour la partie réglementaire. La directive 2001/42/CE (évaluation environnementale stratégique des plans) est transposée dans le code de l'environnement aux articles L. 122-4 à L. 122-12 pour la partie législative et aux articles R. 122-17 à R. 122-24 pour la partie réglementaire. Des dispositions particulières de transposition de cette directive sont prévues dans le code de l'urbanisme (pour les seuls documents mentionnés à l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme et aux articles L. 4424-9 et L. 4433-7 du CGCT) aux articles L. 121-10 à L. 121-15 pour la partie législative et aux articles R. 121-14 à R. 121-18 pour la partie réglementaire.

Conditionnalité ex anté	Condition nalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous- priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
							xte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20130930&oldAction=rechCodeArticle http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20080916	
					Des modalités de formation du personnel intervenant dans l'application des directives régissant l'EIE et l'EES et de diffusion d'informations à celui-ci.	OUI	Sur l'accès aux informations environnementales : articles L124-1 à L124-8 du code de l'environnement	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques dont les évaluations stratégiques environnementales.
					Des modalités permettant de garantir une capacité administrative suffisante.	OUI		Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est l'autorité compétente pour donner des conseils en matière d'application des directives EIA/SEA. Il fournit notamment des éléments de guidances et d'appui à cet effet.
7. Systèmes statistiques et indicateurs de résultat L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour					Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants : - la détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique ; - des modalités de publication et de mise à disposition de données agrégées au public. Un système efficace		<i>A compléter</i>	<i>A compléter</i>

Conditionnalité ex anté	Condition nalité remplie	Evaluation de sa réalisation	Priorités, sous- priorités	Mesures	Critère	Critère rempli	Référence	Evaluation de sa réalisation
sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.					d'indicateurs de résultat comportant notamment : - la sélection d'indicateurs de résultat pour chaque programme fournissant des informations sur ce qui motive la sélection des mesures financées par le programme ; - la fixation de valeurs cibles pour ces indicateurs ; - la congruence de chaque indicateur par rapport aux conditions suivantes: robustesse et validation statistique, clarté de l'interprétation. normative, réactivité aux mesures prises, collecte en temps utile des données; Des procédures mises en place pour garantir que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace.			

7. Description du cadre de performance

Cf. onglet cadre de performance fichier excel.

Glossaire

AFOM	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
CCI SM	Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin
CDCEA	Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
CIRAD	Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement
CITEPA	Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique
CTCS	Cente Technique de la Canne à Sucre
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EPLEFPA	Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
ESE	Évaluation Stratégique Environnementale
EVPP	Emballages Vides de Produits Phytosanitaires
FEADER	Fond Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fond Européen de Développement Régional
FEAMP	Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FOGAP	Fond de Garantie pour l'Agriculture et la Pêche
GAL	Groupe d'Action Locale
GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GES	Gaz à Effet de Serre
GFA	Groupement Foncier Agricole
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
IAA	Industries Agro-Alimentaires
IC	Indicateur de Contexte
IEDOM	Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IKARE	Institut Karibéen et Amazonien de l'Élevage
IT2	Institut Technique Tropical
IGP	Indication Géographique Protégée
LPG	Les Producteurs de Guadeloupe
ONF	Office National des Forêts
PAD	Plan d'Aide au Démarrage
PAPAM	Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
PDE-JA	Plan de développement de l'exploitation pour installation jeunes agriculteurs

PE :	Plan d'entreprise
PEI :	Partenariat Européen pour l'Innovation
PGE :	Projet global d'Exploitation
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PRERURE :	Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie
PTOM :	Pays et Territoire d'Outre Mer
PPNU :	Produits Phytosanitaires Non Utilisables
RA :	Recensement Agricole
RITA :	Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole
RPG :	Registre Parcellaire Graphique
RRI :	Réseau Régional d'Innovation
RUP :	Région Ultrapériphérique
SAA :	Statistique Agricole Annuelle
SAFER :	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SAR :	Schéma d'Aménagement Régional
SAU :	Surface Agricole Utile
SCORAN :	Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique
SDAGE :	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAN :	Schéma Directeur d'Aménagement Numérique
SDAT :	Schéma de Développement et d'Aménagement du Tourisme
SERAG :	Service de Remplacement Archipel Guadeloupe
SLD :	Stratégie Locale de Développement
SRCAE :	Schéma Régional Climat Air Énergie
TPE :	Très Petites Entreprises
UAG :	Université Antilles Guyane
UTA :	Unité de Travail Annuel